

Le vingtième siècle a été sans conteste celui de l'urbanisation. Plus particulièrement, depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, les villes connaissent une expansion périphérique accrue que l'on a toujours souhaité maîtriser. Les premières mesures dans ce sens ont abouti à la création des villes nouvelles à l'extérieur des grandes agglomérations, dès les années quarante pour la Grande-Bretagne et au début des années soixante-dix pour la France. Depuis cette période faste de planification de la croissance urbaine, les villes ont connu de nombreuses mutations, notamment économiques : désindustrialisation, développement de l'informatique et des télécommunications, croissance du tertiaire, qui ont entraîné un certain nombre de transformations de la forme urbaine. Conjugué à ces mutations économiques, l'étalement urbain a entraîné une dévitalisation des centres-villes : fuite des activités vers la périphérie, concurrence de l'activité commerciale classique par les centres commerciaux, développement des friches industrielles dans le centre et le péri-centre, etc. À l'opposé, le mouvement qui anime les villes depuis une dizaine d'années correspond à une densification de la ville et à une concentration des activités et des hommes. On cherche à maîtriser l'étalement urbain tout en redynamisant les centres-villes, en requalifiant les espaces en déshérence situés à proximité du centre et en réhabilitant et réinsérant dans la ville les quartiers en difficulté. C'est ce que l'on nomme d'une façon très large le renouvellement urbain.

Le renouvellement urbain est un thème très actuel qui fait l'objet aussi bien de colloques ou de publications diverses que de lois (la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13-12-2000 par exemple). Il se raccroche aussi à un autre sujet d'actualité qui est celui du développement durable : faire la ville durable c'est aussi la renouveler. Cependant, le renouvellement est un thème à la fois vaste et complexe car il englobe beaucoup d'éléments (urbanisme, politique, action sociale, développement économique, protection de l'environnement...). La régénération urbaine, que nous allons traiter ici, est l'un des aspects du renouvellement urbain et elle représente un des moyens pertinents pour revitaliser les centres-villes et maîtriser l'urbanisation périphérique des grandes métropoles. Les grands équipements en sont une facette importante.

I- QU'ENTEND-ON PAR RÉGÉNÉRATION URBAINE ?

Le terme de régénération urbaine est issu du vocable anglo-saxon. Il est apparu en Grande-Bretagne dans la seconde moitié du vingtième siècle (les débats sur le sujet naissent au cours des années soixante) en tant qu'outil de reconquête des friches industrielles, reconquête à la fois physique, économique et sociale, avant d'être diffusé en France au cours des années quatre-vingt. Si elle est pratiquée depuis plusieurs années, la régénération n'apparaît que très récemment en tant que concept dans la littérature scientifique et il n'y a guère de consensus quant à sa définition. La définition que nous donnons ici a donc été établie à partir de nos travaux de recherche sur le sujet et peut mêler différents points de vue.

La régénération urbaine est un concept plus restreint que celui du renouvellement urbain. En effet, elle s'attache plus particulièrement à la reconquête des friches, souvent situées à proximité du centre-ville. Elle prend son origine dans la désindustrialisation et le passage à une base économique urbaine plus tertiaire qu'industrielle. De nombreux espaces, inadaptés aux évolutions modernes de la ville, se retrouvent ainsi abandonnés à proximité du centre et constituent des surfaces importantes de friches, suite à la fermeture ou à la délocalisation d'entreprises. Leur présence entraîne le déclin et la dégradation des quartiers qui les entourent et, par conséquent, la fuite des activités encore existantes. De plus, ces quartiers industriels abritent souvent des populations ouvrières employées dans les entreprises présentes à proximité. La disparition de celles-ci provoque une montée du chômage dans la population locale, dégradant peu à peu l'image sociale du quartier. C'est le cercle vicieux de la dégradation physique et sociale, du déclin économique et de la précarité. Les politiques de régénération lancées au Royaume-Uni (plus précocement touché par l'industrialisation et donc aussi par la désindustrialisation) ont donc visé à rétablir, dans ces espaces en déshérence, un environnement physique et social adéquat pour attirer de nouvelles activités et relancer la dynamique économique et sociale des petites villes monofonctionnelles fortement touchées par la crise.

L'évolution et la diffusion du concept font que l'on applique aujourd'hui la régénération urbaine à toutes

sortes de friches, qu'elles soient issues de la désindustrialisation, de la diminution des activités militaires, de la délocalisation des ports urbains vers des emprises foncières plus vastes en aval, etc. De plus, elle s'applique très souvent, au sein des grandes agglomérations, à des sites voire des quartiers comprenant des friches plutôt qu'à la ville entière. Mais, quel que soit le type de friche ou d'espace concerné, la régénération consiste toujours à reconquérir et redynamiser le territoire en question : recréer un environnement physique agréable et attractif, redonner une image positive du secteur, aider la population locale à sortir de la précarité, faire en sorte que l'espace soit réapproprié et attirer de nouveaux habitants et de nouvelles activités. Le secteur doit ainsi, après régénération, être à nouveau un quartier de ville avec des commerces, des activités, et offrant des emplois et des services de proximité à la population locale.

Les opérations de régénération urbaine possèdent un certain nombre de caractéristiques qui les différencient des grandes opérations de rénovation urbaine que l'on a pu connaître dans les années soixante-dix ou quatre-vingt comme le quartier de la Part-Dieu à Lyon. En effet, en lien avec le renouvellement urbain et le développement durable, il s'agit avant tout de faire en sorte que l'espace concerné puisse s'intégrer dans la ville et se développer durablement. Il n'est plus question non plus de raser l'existant pour faire du neuf. On associe à la régénération urbaine une démarche patrimoniale qui permet de conserver et de réutiliser des bâtiments industriels anciens. La régénération doit aussi s'accompagner d'une politique d'action sociale adaptée, afin d'éviter tout phénomène de gentrification. Un site en régénération se caractérise donc principalement par une mutation complète de ses fonctions (on n'essaie pas de relancer les mêmes activités), une mixité des nouvelles fonctions et des populations résidentes (mélange des fonctions résidentielles, commerciales, de bureau..., incitation au mélange des catégories socioprofessionnelles), un aménagement sur le long terme, une politique sociale adaptée, un partenariat entre les acteurs publics et les acteurs privés. D'un point de vue chronologique, ce sont, la plupart du temps, les collectivités locales qui lancent le projet de régénération en effectuant certains aménagements afin d'attirer les investisseurs privés. Ce lancement se fait souvent au travers d'un grand projet architectural qui peut faire office de vitrine pour la régénération urbaine du secteur, comme par exemple, l'opération Neptune à Dunkerque ou la recon-

quête des fronts d'eau de Baltimore, Chicago ou Seattle aux États-Unis avec le concept des *festival market places*.

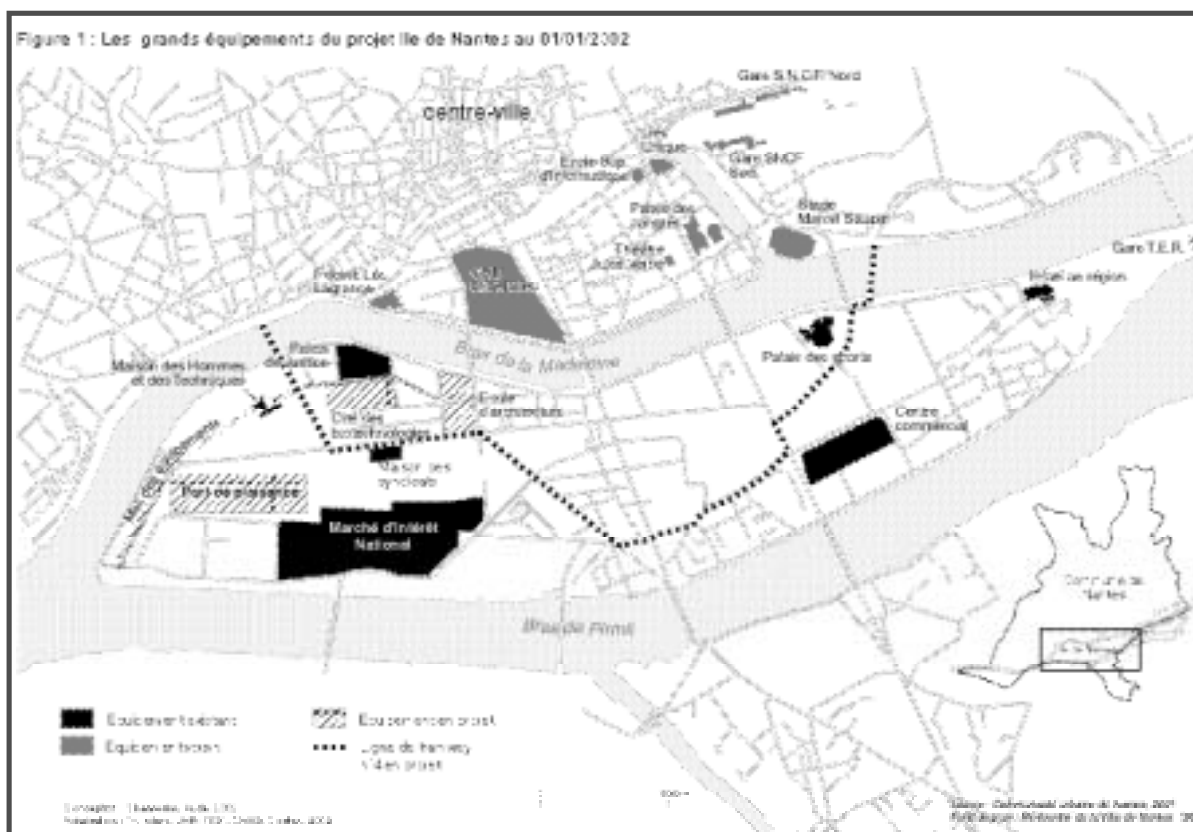
Les grands équipements sont souvent au cœur de ces projets et sont toujours très présents dans les opérations de régénération urbaine. Comment expliquer la place importante faite aux équipements dans la régénération urbaine ? Quel rôle tiennent-ils dans la requalification des espaces en friche ? À quelle stratégie des acteurs correspondent-ils ? C'est à ces quelques questions que cette communication veut répondre à travers deux exemples de régénération à Nantes et à Saint-Nazaire.

II- LA RÉGÉNÉRATION URBAINE À NANTES ET À SAINT-NAZAIRE

La métropole en formation de Nantes – Saint-Nazaire a connu et subi les mutations et transformations qui ont affecté toutes les grandes villes et métropoles françaises et européennes. La désindustrialisation a principalement concerné les entreprises qui avaient fait la renommée de la région aux dix-neuvième et vingtième siècles : construction navale, biscuiterie, conserverie, aéronautique... Nantes a, de plus, été touchée par la délocalisation de son port vers l'aval de l'estuaire de la Loire de façon assez précoce et par la fuite des activités liées au port, qui ont peu à peu suivi le mouvement de délocalisation. Dans cette métropole encore très industrielle, l'histoire et la crise ont laissé leur empreinte dans le tissu urbain contemporain à travers la présence de nombreuses friches industrielles, militaires ou ferroviaires. Ces espaces sont aujourd'hui en régénération, plus ou moins avancée, et les équipements y ont une place prépondérante.

1- Le projet Ile de Nantes

Nantes a entamé son renouvellement depuis quelques années : croissance démographique et économique l'ont poussée à se redynamiser. C'est dans le quartier Madeleine – Champ de Mars que les premières opérations de régénération urbaine proprement dites, c'est-à-dire toutes celles concernant des friches en secteur central et péri-central, ont eu lieu avec l'arrivée du TGV à Nantes en 1990. On a, pour l'occasion, aménagé la sortie sud de la gare et le quartier environnant, notamment la partie située sur la friche de la biscuiterie LU : aujourd'hui s'y trouvent la Cité des Congrès, l'immeuble du CIO (Crédit industriel de l'Ouest), des immeubles de bureau, ainsi que le Lieu



Unique qui tient à la fois le rôle de bar, restaurant, et celui de salle de spectacle et d'exposition (il accueille aussi le grenier du siècle). Dans la continuité de ce secteur, en direction du centre hospitalier, on a engagé une opération de réhabilitation de l'habitat (OPAH qui a été renouvelée en 2000). Face à ce secteur en pleine recomposition, de l'autre côté du bras de la Loire, se situe l'Ile de Nantes à l'urbanisation peu homogène et qui va assurer la continuité de la régénération urbaine de la ville.

Historique des friches de l'Ile de Nantes

L'Ile de Nantes constitue le centre géographique de l'agglomération nantaise, à deux pas du centre historique et du centre-ville moderne de Nantes (fig. 1). À l'origine, c'est un archipel d'îles et de prairies qui peuple le fleuve. Les comblements successifs des bras de la Loire au cours du vingtième siècle ont rattaché l'Ile Gloriette au centre-ville et ont regroupé plusieurs des autres îles en une seule grande : l'Ile de Nantes. Cette origine, que l'on retrouve dans le tissu urbain et dans la toponymie, explique en partie la diversité de l'urbanisation de l'Ile : au centre, une zone d'habitat issu de l'ancien faubourg, à l'est, une zone d'aménagement mixte (logements et tertiaire), construite sous forme de ZAC dans les années soixante-dix sur les anciennes prairies, et, à l'ouest, une zone industrielle et

portuaire aujourd'hui en friche que l'on appelle communément l'Ile Sainte-Anne.

L'Ile de Nantes a été fortement touchée par la désindustrialisation car c'était l'un des sites privilégiés, dans sa partie ouest, pour l'implantation des grandes industries du dix-neuvième siècle en lien avec le trafic portuaire (construction navale, sucrerie, conserverie...). La construction navale a particulièrement marqué l'île et son histoire avec le développement de grands chantiers navals sur la pointe ouest du dix-huitième au vingtième siècle. Les quartiers environnants se sont peu à peu peuplés d'ouvriers des chantiers et de leurs familles, et de commerces et cafés au service de ces populations. De nombreuses crises cycliques accompagnées de restructurations ont fortement touché ce secteur industriel jusque dans les années quatre-vingt où la crise la plus importante marque l'arrêt définitif des chantiers navals de Nantes avec la fermeture du dernier chantier (les Chantiers Dubigeon) en 1987. Crises et fermetures ont entraîné le déclin et la disparition des petites entreprises sous-traitantes liées aux chantiers, des activités de restauration, cafés et commerces liés à la population ouvrière des chantiers, l'abandon des entrepôts et la fuite des autres activités vers des espaces plus attractifs en termes de paysage (absence de friche), de main d'œuvre, de services aux

entreprises, c'est-à-dire la périphérie. Petit à petit, c'est tout le secteur ouest de l'île de Nantes qui s'est dégradé physiquement et socialement, offrant une image répulsive esthétiquement mais aussi symboliquement (fort attachement des Nantais aux chantiers) au reste de l'agglomération, alors que de l'autre côté de la ligne de pont, on achevait la construction de la ZAC de Beaulieu avec ses grands immeubles de logements, ses bureaux et son centre commercial.

La construction du projet

Suite à l'arrêt des activités industrielles, des projets sont conçus pour réutiliser les friches des anciens chantiers navals. Il y a tout d'abord celui d'un homme d'affaires luxembourgeois, allié au président du Port Autonome de Nantes – Saint-Nazaire, qui propose la création d'un centre international des affaires en 1987. La fiabilité financière douteuse de l'opération et l'arrivée d'une nouvelle municipalité socialiste en 1989 font périliter le projet. Les milieux associatifs nantais alliés aux anciens salariés des chantiers font connaître leurs souhaits d'une démarche muséographique, culturelle et touristique pour la friche Dubigeon, avec la proposition, pour les uns, d'un Port Jules Verne, espace de loisirs et de culture, et pour les autres, un musée sur l'histoire des chantiers et de l'industrie. La municipalité souhaite, quant à elle, voir s'édifier un schéma urbain d'ensemble pour Nantes, associant l'île de Nantes au quartier Madeleine – Champ de Mars, alors en pleine transformation. La ville fait nettoyer le site Dubigeon, réutilise le bâtiment principal pour l'université de formation continue et commande à l'architecte D. Perrault une étude sur les grandes interventions à mener sur l'île de Nantes. Cependant, l'étude n'aura pas de suite et la friche sera gelée, attendant des jours meilleurs.

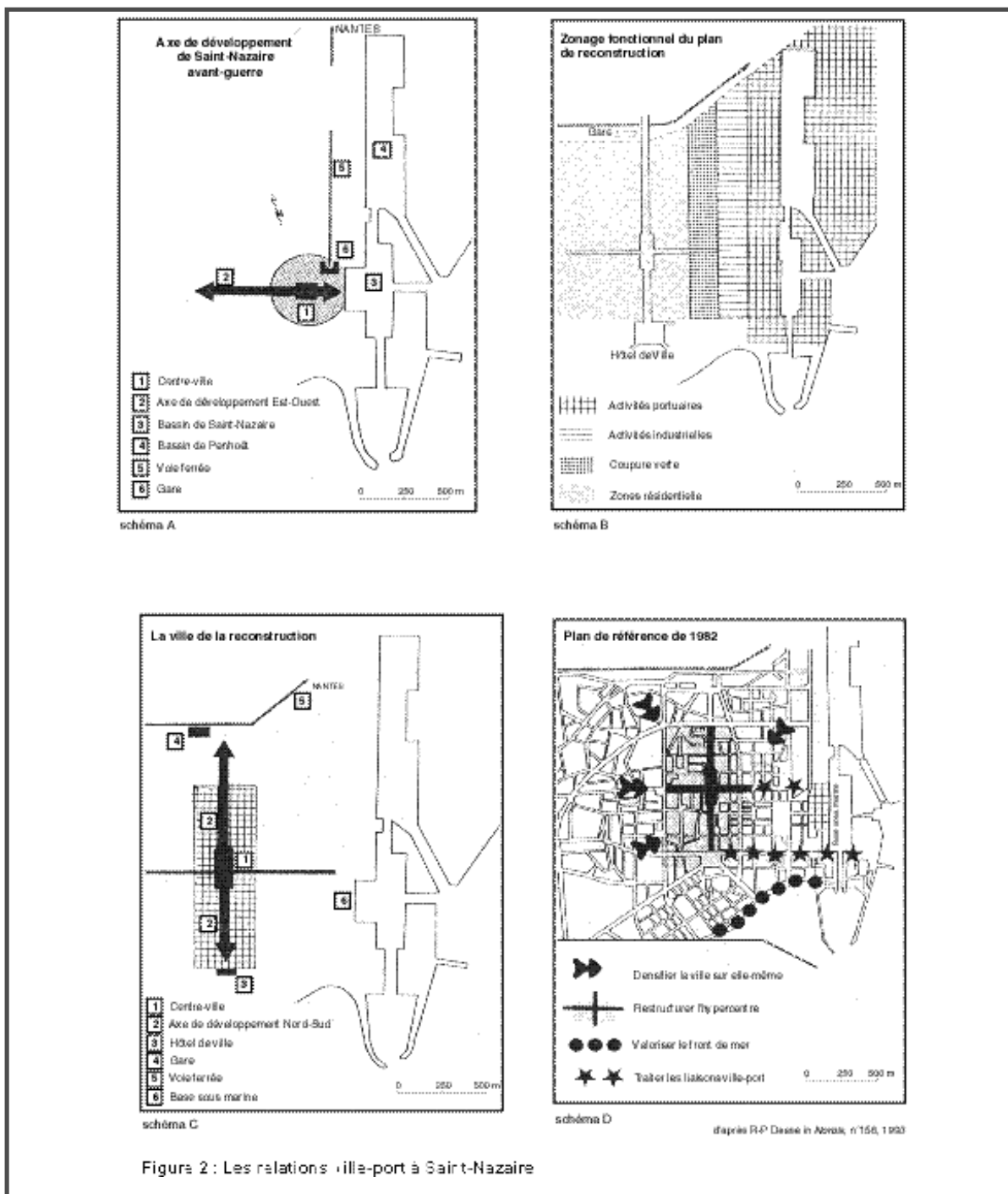
Avec la croissance démographique et économique de la ville, et la stabilité politique qui s'installe autour du maire J-M. Ayrault, le dossier de l'île de Nantes est repris, afin de ne pas conserver un quartier dégradé à proximité du centre. Depuis les premiers projets de réutilisation, la municipalité a revu sa copie et souhaite un projet de développement à long terme pour toute l'île, insérant la principale friche des chantiers Dubigeon dans le reste du tissu urbain. Un concours est donc lancé en 1999, remporté par l'équipe des architectes associés A. Chemetoff et J-L. Berthomieu. Les deux architectes proposent un plan-guide visant la régénération du secteur sur le long terme: pour cela, la ville leur délègue la maîtrise d'œuvre sur 10 ans.

Le projet se base sur un certain nombre de grands principes directeurs: retrouver l'insularité et le lien entre les différents quartiers de l'île trop séparés les uns des autres, retrouver le lien entre la ville et le fleuve à travers le percement de bassins et le retour d'activités liées à l'eau (port de plaisance, gare maritime) ou encore la mémoire des activités passées (musées, parcs, visite des cales des chantiers navals), partager l'île entre espace public et espace privé afin que les acteurs des deux secteurs puissent se situer et s'approprier le projet global. Le projet, qui est avant tout architectural, définit la forme de l'urbanisation, le partage des espaces tout en laissant aux autres acteurs le soin de construire les parcelles.

Un foisonnement d'équipements pour lancer la dynamique

Le projet a cependant besoin d'un certain nombre de réalisations pour attirer les investisseurs potentiels et lancer la dynamique de construction. C'est pour cela que le plan-guide fait une place importante aux équipements et à l'espace public. La création de nouveaux espaces publics et le retraitement de ceux existants sont un élément fondateur du projet. En effet, l'espace public est un des moyens indispensables pour relier les différentes fonctions, les différents îlots, recréer une vie sociale, une vie de quartier, permettre la déambulation, la promenade et donc la réappropriation de l'espace par ses habitants. Le réseau des espaces publics, travaillé par les architectes, constitue la trame du projet sur lesquels viennent se poser les réalisations diverses et notamment les équipements.

Sur l'île de Nantes, les équipements jouent un rôle particulièrement important d'un point de vue urbanistique. Ils servent avant tout de précurseurs pour la régénération du secteur. En effet, peu de promoteurs sont prêts à investir dans un quartier peu attractif: la présence du nouveau Palais de Justice, de la Maison des Syndicats (dans l'ancienne gare de l'Etat) ou de la Maison des Hommes et Techniques (dans l'ancien bâtiment des chantiers Dubigeon) (fig. 1) vont permettre de lancer une dynamique de construction, d'attirer des investisseurs potentiels, de montrer que le projet a bel et bien été lancé. La volonté municipale d'implanter ces équipements sur l'île de Nantes ne répondait pas seulement aux besoins de la ville et à la recherche d'un foncier attractif, c'était aussi une véritable stratégie pour orienter les investissements futurs vers le quartier de l'île de Nantes. Les futurs équipements qui vont venir s'implanter petit à petit vont dans le même sens: per-



mettre une mixité des fonctions, recréer un quartier dynamique et agréable, attirer les investisseurs. C'est le cas pour le port de plaisance (fig. 1), l'École d'architecture qui ouvrira à la rentrée 2005, la Cité des biotechnologies (elle comprendra en lien avec le C.H.U. un institut de biotechnologies, des pépinières, un hôtel d'entreprises... sur le site de l'entreprise GEC-Alsthom), la nouvelle ligne de tramway qui assurera le lien entre le centre-ville et l'île et le lien entre les différents quartiers de l'île (la ligne de tramway n° 2 qui traverse l'île fonctionne plus sous forme

de franchissement entre rive sud et centre-ville). D'ailleurs, on prévoit sur le site un mail des équipements, c'est-à-dire une allée suffisamment large pour intégrer au centre des équipements culturels de type musée par exemple et ayant pour fonction de relier les divers équipements entre eux. Tous ces équipements seront accompagnés de programmes immobiliers de logements, locatifs ou en accession, menés par des promoteurs privés et des bailleurs sociaux.

D'un point de vue social, les équipements jouent aussi

un rôle moteur dans la reconstruction du tissu social du quartier. Tout d'abord, ils constituent une nouvelle source d'emploi pour des populations locales fortement touchées par le chômage. Cependant, tout dépend de la volonté ou non des collectivités locales chargées du fonctionnement de ces équipements de favoriser une embauche locale et de fournir des emplois de proximité. La question de l'emploi est donc probablement la plus incertaine dans ce projet. Autre apport à la régénération sociale du quartier : les équipements qui vont être développés feront retrouver au secteur une certaine activité quotidienne à travers la présence des personnes qui y travaillent et de celles qui y viennent occasionnellement. Cette activité devrait permettre le développement d'une activité commerciale et de services de proximité, qui fait défaut à la population résidente. Enfin, la présence de logements sociaux et de logements privés devrait permettre l'arrivée de nouveaux résidents tout en maintenant sur place les populations plus démunies qui le souhaitent, sans entraîner la gentrification redoutée qui accompagne beaucoup de ces projets.

La carte (fig. 1) montre bien le foisonnement des équipements sur l'île de Nantes et à proximité, découvrant ainsi la dynamique qu'on a voulu créer entre tous ces éléments. C'est sur cet ensemble d'équipements et sur la dynamique qu'ils vont créer que se base la réussite de l'opération de régénération urbaine.

2- Le projet Ville-Port de Saint-Nazaire

Cette seconde étude de régénération urbaine nous montre un exemple où tout le projet a été conçu autour d'un grand équipement phare. La ville de Saint-Nazaire connaît aujourd'hui un regain de prospérité grâce à la relance de la construction navale et des Chantiers de l'Atlantique, principal employeur de l'agglomération nazairienne. Auparavant, dans les années quatre-vingt, la ville avait subi, au même titre que Nantes et autres villes portuaires françaises, la crise de la construction navale. Les conséquences avaient été lourdes : diminution drastique des effectifs des chantiers, faillite de nombreuses petites entreprises sous-traitantes, hausse importante du taux de chômage. Saint-Nazaire était devenue une ville en crise à laquelle l'architecture issue de la reconstruction donnait un cadre peu attractif. Il fallait donc régénérer la ville pour surmonter la crise, car il était peu probable que la relance vienne des chantiers de construction navale.

Historique du port nazairien

Le projet Ville-Port constitue l'une des réponses apportées à la crise par la municipalité. Cependant, il répond à un autre dysfonctionnement important : la séparation croissante entre la ville et le port.

La ville de Saint-Nazaire a longtemps été l'avant-port de Nantes et elle s'est donc logiquement organisée et construite à partir, et autour, de cette fonction portuaire. Village de pêcheurs jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle, c'est en 1845 que l'Etat décide de creuser un bassin à flot à Saint-Nazaire afin de parer aux problèmes rencontrés dans le port de Nantes (ensablement, augmentation de la taille des navires). L'ouverture de ce nouveau port déclenche ainsi l'éclosion de la ville, qui s'organise autour du port. Ainsi l'axe de développement de la ville part directement de celui-ci (fig. 2, schéma A) : Saint-Nazaire est avant tout une ville portuaire et son activité dépend principalement de cette fonction. La guerre constitue un véritable tournant et surtout une profonde déchirure dans l'histoire de la ville. Prise par les Allemands en juin 1940, Saint-Nazaire voit son port défiguré par la construction d'une énorme base sous-marine en béton armé de 300 mètres de long, 130 mètres de large et 18 mètres de hauteur, qui coupe totalement la liaison entre le centre-ville et la zone portuaire. Elle est construite si près du port que les bombardements alliés, la prenant pour cible, détruiront à 85 % le tissu urbain environnant sans l'endommager. La reconstruction lancée en 1947 suit le plan conçu par les architectes Lemaesquier et Guillou. Il vise, par un zonage fonctionnel précis (fig. 2, schéma B), à résoudre un certain nombre de problèmes qui se posaient avant la guerre (dysfonctionnement du réseau viaire, port enclavé et limité dans son extension, etc.). On prévoit donc une réserve de terrains autour du port pour son extension future et, pour le désenclaver du tissu urbain, on déplace la gare et le centre-ville de 500 mètres vers l'ouest. La rue principale de Saint-Nazaire, aménagée comme un axe triomphant (Saint-Nazaire n'avait pas de grand boulevard haussmannien), joint la gare à l'Hôtel de ville de façon perpendiculaire à l'axe de développement historique (fig. 2, schéma C). La ville se détourne donc de son port non seulement à cause de la séparation due au zonage fonctionnel qui met d'un côté la ville et ses activités résidentielles et commerciales et de l'autre le port et ses activités industrielles, mais aussi en raison de la séparation physique et psychologique (tous les mauvais souvenirs liés à la guerre) créée par la présence de la base sous-marine que l'on n'a pas

détruite en raison du coût de l'opération. La masse de béton bouche totalement la vue sur le port et ses bassins et son poids psychologique font que le quartier du port n'est plus fréquenté que par les personnes qui y travaillent.

Cependant, dès la fin de la reconstruction, c'est-à-dire au début des années soixante-dix, un certain nombre de dysfonctionnements apparaissent dans le tissu urbain, auxquels s'ajoutent les effets de la crise industrielle (parmi ceux-ci, les effets sur le port qui ne se développe pas autant qu'il avait été prévu; la réserve foncière qu'on lui a préparée dans le plan de reconstruction restera donc en partie inutilisée, créant un autre espace de rupture entre la ville et le port). C'est toutefois le problème des emplois et de la crise économique qui prend le dessus et ce n'est qu'au cours des années quatre-vingt que la question du renouvellement urbain est posée. En 1989, la municipalité propose un Plan Global de Développement (PGD) pour la région nazairienne reprenant divers aspects du renouvellement urbain (action dans les quartiers en difficulté, action pour l'économie, action urbanistique dans le centre-ville, etc.). Pour le secteur central de la ville, le PGD se base en partie sur les grands principes du plan de référence de 1982 (fig. 2, schéma D): densification du centre-ville pour maîtriser l'étalement urbain et concurrencer la croissance périphérique, restructuration de l'hypercentre, valorisation du front de mer pour retrouver une identité maritime, recréation des liens entre la ville et son port. C'est sur ce dernier sujet que la régénération urbaine va se situer à travers l'opération Ville-Port.

Le projet Ville-Port

Le projet est avant tout architectural. Le problème qui se pose à ses concepteurs pour lier la ville et le port est la présence de la base sous-marine: il faut recréer un lien à la fois physique et psychologique entre le centre-ville et le port, intégrer la base sous-marine au reste de la ville et accueillir de nouvelles activités permettant de diversifier la base économique de Saint-Nazaire. On assiste tout d'abord à une revalorisation progressive du secteur portuaire, en lien avec la rénovation du centre-ville (réaménagement de l'espace central avec l'opération Paquebot), à travers des équipements et des animations: création de l'Ecomusée, accueil du sous-marin allemand *Espadon*, manifestations musicales et nautiques, mise en lumière des installations portuaires par Yann Kersalé. Un concours urbain est lancé en 1994 pour la partie concernant la base sous-marine, remporté par l'architecte espagnol M. de

Solà Morales, artisan de la régénération de Barcelone.

Son projet pour la base sous-marine comprend sa réutilisation et sa transformation en un équipement culturel et touristique central. Le lien entre la ville et le port est recréé à travers une série d'espaces publics et le percement de certaines alvéoles de la base sous-marine qui redonne une vue directe sur les bassins portuaires. Autour, on projette des logements, équipements, bureaux (fig. 3), tandis qu'on applique une démarche patrimoniale à la base sous-marine, traitée comme un véritable monument historique. Cette démarche avait d'ailleurs été initiée avec la création de l'Ecomusée. Le projet Ville-Port, en tant qu'opération de régénération urbaine, doit pouvoir relancer une dynamique sur le secteur de la base sous-marine, permettre une mutation des fonctions et une réappropriation de l'espace par la population nazairienne, au sein du Projet Global de Développement.

Un équipement phare au cœur de la ville

La base sous-marine avec ses aménagements représente l'équipement phare du projet, l'élément qui montre la volonté de changement d'image de la ville et l'investissement de la municipalité dans une action de renouvellement. C'est le point d'ancrage du projet autour duquel vont venir s'accoler d'autres équipements, logements et aménagements et c'est de sa réussite que dépend en grande partie la réussite du projet Ville-Port. Suivant la volonté de la ville de diversifier sa base économique en développant des fonctions tertiaires notamment touristiques et culturelles, la base sous-marine sert donc d'infrastructure d'accueil pour un certain nombre d'équipements. Ainsi, c'est en l'an 2000 qu'a été inaugurée "l'Escal'Atlantique", une grande exposition active et participative (sur 3500 m²) sur la découverte des paquebots et leur légende (réalisation de l'équipe de F. Confino et F. Seigneur): outre le fait d'être un équipement culturel et touristique, cette exposition satisfait aussi à la volonté de conserver la mémoire et l'identité du secteur en rappelant l'activité principale de Saint-Nazaire, la construction des paquebots. Pour la municipalité, il s'agit aussi de créer de nouveaux emplois, notamment pour la population féminine de Saint-Nazaire, très fortement touchée par le chômage. Est associé à l'équipement touristique, toujours au sein de la base sous-marine, sur 5000 m², un ensemble d'équipements de loisirs de type restaurants, bars, jeux, etc. Autour viennent s'ajouter (fig. 3) un grand complexe cinématographique, un très grand supermarché, plusieurs programmes de

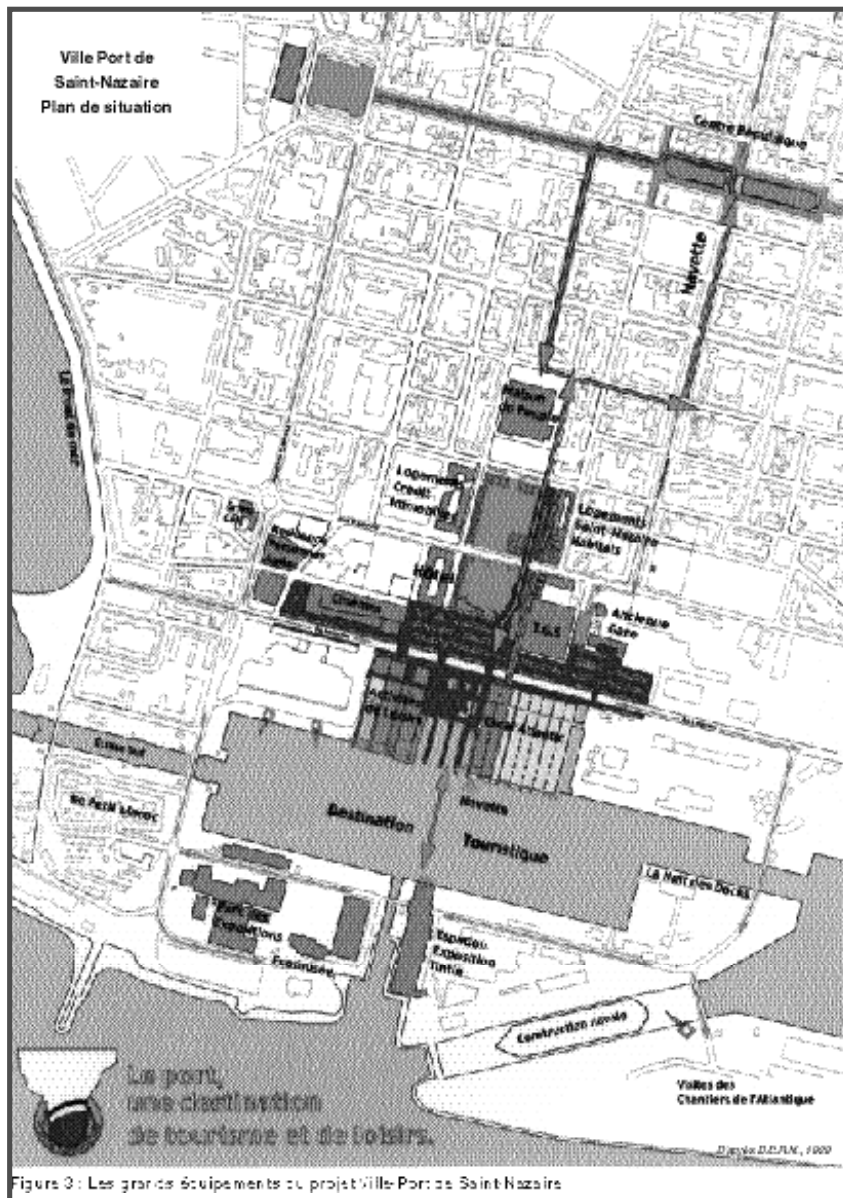


Figure 3 : Les grands équipements du projet Ville-Port de Saint-Nazaire

on observe la forte prégnance des espaces publics (fig. 3) servant de lien entre les différents équipements, d'espace d'accueil et de promenade pour les habitants. Associés aux équipements, les espaces publics fondent la trame de la ville et du projet, d'autant plus que le zonage fonctionnel de la reconstruction a bien séparé les quartiers d'habitat et les secteurs d'activité. Par conséquent, même la volonté de mixité fonctionnelle ne parviendra pas à faire du secteur renouvelé un quartier fortement résidentiel, mais il est important que les habitants de la ville y aient accès et qu'ils y voient un espace de promenade et de loisirs en dehors du quartier où ils vivent habituellement. Les premiers résultats de l'opération ont été plutôt encourageants (un nombre de visiteurs supérieur aux prévisions) et on peut penser que l'impact de cet équipement est positif, bien qu'il ait énormément profité de la reprise d'activité des chantiers à la fin des années quatre-vingt-dix et du renouveau économique du secteur industriel nazairien.

logements (sociaux et privés), une résidence pour personnes âgées, des nouvelles possibilités de transports en commun et bien sûr les équipements déjà existants tels que l'Ecomusée, le sous-marin Espadon, le parc des expositions ou la Maison du Peuple.

La figure 3 montre bien comment les équipements sont concentrés autour de la base sous-marine afin de créer un quartier directement organisé autour de cette fonction tertiaire touristique et culturelle. La volonté de la municipalité était bien de créer un secteur spécifique, extension du centre-ville qui ne concurrence pas celui-ci du point de vue des fonctions. Pour cette raison, on trouve peu de commerces sur le secteur, à l'exception de ceux liés au tourisme et à la fonction portuaire (souvenirs, vêtements marins...). Mais de la même façon que sur l'île de Nantes,

III- LES ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DE LA RÉGÉNÉRATION

Les exemples pourraient se multiplier pour aboutir aux mêmes conclusions: les grands équipements font partie intégrante des projets de régénération urbaine dont ils constituent souvent la base. La régénération peut s'organiser autour d'un grand équipement central, point fort du projet, qui va enclencher une dynamique et entraîner la création de nouvelles activités comme à Saint-Nazaire. Elle peut aussi se baser sur une multitude d'équipements qui vont en quelque sorte constituer la trame du projet, trame autour de laquelle vont venir s'intégrer les nouvelles

activités et les nouveaux logements, comme sur l'île de Nantes. Les grands équipements ont donc, dans la régénération urbaine, un rôle particulier qui peut se décliner en quelques points forts.

Tout d'abord, les équipements, dans un projet de régénération urbaine, constituent une réponse à un besoin. Dans la plupart des cas, la ville a besoin de certains équipements qu'ils soient culturels, administratifs, commerciaux ou de transports, ceci pour des raisons de croissance démographique et économique récente comme à Nantes, ou bien pour combler le retard de la ville en termes d'équipements par rapport à sa taille, à son rang ou à ses fonctions, ou encore afin d'équiper le quartier en régénération auquel les équipements font défaut. Ils répondent aussi au besoin en équipements de proximité des populations locales. Ces équipements sont souvent coûteux en espace et les municipalités recherchent généralement des emprises vastes avec un foncier attractif, d'où l'intérêt des friches à ce niveau. C'est souvent pour ces raisons que l'on trouve facilement des équipements dans les secteurs en régénération.

Ensuite, les équipements représentent un moyen de reconvertir un espace en friche. La régénération urbaine implique généralement une mutation dans les fonctions. Sur les secteurs industriels comme à Nantes, ou militaires comme à Saint-Nazaire, il n'est pas question de faire revivre les mêmes activités. Il faut reconvertir l'espace et le faire passer d'une fonction souvent industrielle à une fonction tertiaire. Attirer des bureaux, des logements, des fonctions commerciales, culturelles ou de loisirs sur des secteurs en friche n'est pas la partie la plus facile d'un projet de reconversion. Les équipements sont donc un moyen utile et efficace de reconvertir physiquement un territoire. Leur apport d'un point de vue social peut paraître moindre. Les emplois qu'ils apportent (parfois en nombre très faible) ne sont pas forcément adaptés aux populations résidentes et ils apparaissent souvent plus utiles au reste de la ville qu'au quartier et à ses habitants. Toutefois, ils permettent d'enclencher des politiques sociales, des programmes de logements et des actions d'aide en faveur de la population locale.

Enfin, dans la continuité de l'argument précédent, les équipements permettent d'enclencher des dynamiques de relance, de revalorisation et de revitalisation. Ils constituent souvent un véritable levier pour les investissements privés. C'est pour cela que les équipements font partie intégrante des stratégies politiques des municipalités qui cherchent à

régénérer des quartiers ou des secteurs en friche. Attirer des investisseurs sur un espace en friche, donc peu agréable d'un point de vue paysager, social, infrastructures et services, est loin d'être évident. En dépit d'un foncier attractif, les entreprises ou promoteurs immobiliers de même que les bailleurs sociaux préfèrent investir sur des zones d'activités déjà aménagées ou dans des quartiers plus agréables. La stratégie politique des villes consiste alors à aménager l'espace en friche à l'aide d'espaces publics et d'équipements divers, notamment de transports, qui vont créer une activité et une petite dynamique locale. C'est cette dynamique qui peut ensuite attirer les investisseurs, les nouveaux habitants et enclencher un plus grand mouvement de relance économique. C'est donc souvent de la réussite de l'implantation d'un ou plusieurs équipements que dépend la réussite d'une opération de régénération urbaine.

Conclusion

Les équipements se situent au cœur des politiques urbaines et des opérations actuelles d'urbanisme. La régénération urbaine en est un bon exemple puisqu'elle s'appuie facilement sur un ou plusieurs équipements pour relancer des dynamiques sur les espaces en déshérence à proximité du centre-ville au moyen de grands projets urbains intégrant un ou plusieurs grands équipements. Cependant, ceux-ci sont plus traités d'un point de vue urbanistique et architectural que du point de vue de leur utilité ou de leur rôle social. Ceci vient sans doute du fait que les grands projets urbains de régénération sont avant tout des projets d'aménagement physique et que le volet social qui les accompagne ne vient qu'après les premières réalisations.

Le grand rôle que tiennent les équipements dans la régénération urbaine comporte aussi des risques. Il y a en effet des risques de concurrence du centre-ville, des risques d'effet "vitrine" comme on a pu le constater aux États-Unis (quartiers qui offrent une image très positive de la ville mais qui perdent toute identité et toute vie sociale). Il existe aussi un risque de gentrification, c'est-à-dire que la présence de grands équipements prestigieux risque de faire augmenter de façon démesurée foncier et loyers, par la spéculation des promoteurs immobiliers, conduisant peu à peu les populations plus pauvres à fuir ces quartiers pour être remplacées par des populations plus aisées. Enfin, la trop grande concentration d'équipements peut aussi conduire à une trop grande spécificité du secteur qui le

rend à nouveau vulnérable à des crises futures de l'activité qui le concerne. Il faut donc implanter avec prudence les équipements.

Enfin, on a pu noter que l'une des bases des projets de régénération urbaine, avec les équipements, est celle des espaces publics, traités comme de véritables monuments, travaillés dans leur architecture et leur présentation. Ces espaces publics indispensables au lien social et à la vie collective ne pourraient-ils pas, au vu de leur fonction, être considérés comme des équipements à part entière, à insérer dans les stratégies d'urbanisme et dans les politiques sociales au même titre que les autres ?

Bibliographie indicative

- BESLAY C., DAYNAC M., GROSSETTI M., GUILLAUME R., SALLES D. ET TAULELLE F., 1998, *La construction des politiques locales. Reversions industrielles et systèmes locaux d'action publique*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques politiques, 220 p.
- CABANNE C., 1990, "Nantes, de la ville industrielle à la ville tertiaire", *Cahiers Nantais*, n° 33-34, Nantes, Ouest Editions, p. 185-197.
- CHALINE C., 1999, *La régénération urbaine*, Paris, PUF, Que-Sais-Je? n° 3496, 127 p.
- CHEMETOFF A., BERTHOMIEU J. – L. et le Bureau des Paysages, 1999, *L'île de Nantes. Le plan guide en projet*, Nantes, Editions MeMo, 95 p.
- COMMUNAUTÉ URBAINE DE NANTES/MISSION ÎLE DE NANTES – RIVES DE LOIRE, 2001, *Île de Nantes, un grand projet de développement urbain en cœur d'agglomération*, Nantes, Communauté Urbaine, 16 p.
- DÉLÉGATION AU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION NAZAIRIENNE, 1994, *Projet Ville-Port, Saint-Nazaire*.
- DESSE R-P., 1993, "Saint-Nazaire ou le centre retrouvé : un exemple d'urbanisme commercial novateur", *Norois*, t. 40, n° 158, pp. 235-252.
- FREVILLE, 2001, *Renouveler la ville : les enjeux de la régénération urbaine, Actes du colloque des 16 et 17 mars 2000*, Lille, FREVILLE publications, 384 p.
- PEYON J-P., 1990, "Le centre-ville de Nantes : à la recherche d'un projet d'aménagement", *Cahiers Nantais*, n° 33-34, Nantes, Ouest Editions, p. 249-266.
- REFERENCE SERVICES OF THE CENTRAL OFFICE OF INFORMATION, 1995, *Urban Regeneration*, London, HMSO, coll. Aspects of Britain, 85p.
- ROBERTS P. et SYKES H. (ed.), 2000, *Urban Regeneration. A handbook*, London, Sage Publications, in association with

the British Urban Regeneration Association, 320p.

- RODRIGUÉS MALTA R., 1999, "Villes d'Espagne en régénération urbaine. Les exemples de Barcelone, Bilbao et Madrid" in *Les Annales de Géographie*, n° 608, pp. 397-419.
- TARDIF S., 1994, "Une cité se sépare de son port : conséquences d'un postulat erroné sur la mutation urbaine d'une ville reconstruite" in *Villes reconstruites, du dessein au destin, Colloque International des Villes Reconstruites*, Paris, L'Harmattan, 382p.
- URBANISME, mars 2000, "Vive la ville : les enjeux du renouvellement urbain. Actes de la XXe rencontre nationale des agences d'urbanisme", hors série n° 13.

Si les conflits géographiques sont fréquents (Brunet, 1993), peu de géographes en font un champ d'investigation spécifique, même si nombreux sont ceux qui analysent des phénomènes polymogènes (Charlier, 1999). La recherche que nous menons ¹ traite plus spécifiquement des conflits mettant en scène des associations agissant au nom de la défense de l'environnement et du cadre de vie au sein de la Bretagne historique.

Cette recherche part d'un constat simple: la faible prise en compte des facteurs socio-spatiaux dans les procédures d'aménagement essentiellement basées sur des données techniques. D'où la problématique de ce travail: comment une lecture géographique, en terme d'espace et de territoire, peut-elle contribuer à réguler les conflits associatifs liés à l'environnement?

D'un point de vue méthodologique, si l'échelle régionale est privilégiée, elle n'est en aucun cas envisagée comme le niveau de base spatial fondamental de la démarche géographique qui consiste à partir du particulier pour aller au général, mais elle constitue tout de même un modèle pour la géographie générale (Lozato-Giotard, 1988) et contribue ainsi au dépassement de l'opposition entre approche idiographique et approche nomothétique (Mérenne-Schoumaker, 2002). Cependant, le souci d'une analyse multiscalaire guide constamment cette étude. C'est pourquoi nous replaçons, quand cela est nécessaire, l'analyse régionale dans son contexte national. De même, des informations plus qualitatives obtenues lors de différents entretiens apportent un complément en insistant sur les modalités en œuvre à l'échelle locale.

Cette étude s'appuie sur une base de données originale, et poursuit trois objectifs principaux de recherche: la constitution d'un corpus théorique permettant une analyse en terme d'espace et de territoire, l'identification des facteurs socio-spatiaux influençant la localisation des conflits environnementaux et la présentation des apports d'une recherche géographique pour la régulation des conflits via une analyse des systèmes conflictuels.

1- Dans le cadre d'un travail de thèse intitulé : *Une géographie des conflits associatifs liés à l'environnement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton*, sous la direction de G. Baudelle et J. Ollivro.

I- DES ASSOCIATIONS PONCTUELLES AUX ASSOCIATIONS PLURIDIMENSIONNELLES

Cette base de données recense l'ensemble des associations créées entre 1901 et 2000 au nom de la défense de l'environnement et du cadre de vie au sein de la Bretagne historique ².

Une des spécificités des associations de défense de l'environnement et du cadre de vie est leur diversité. Un effort de classification est donc nécessaire. De nombreux auteurs s'y sont essayés en utilisant différents critères. Parmi eux, les travaux de Pierre Lascoumes (Lascoumes, 1988, 1994) et ceux de Jacques Ion (Ion, 1997) ont davantage retenu notre attention pour la construction de notre typologie des associations. Celle-ci s'appuie sur les quatre critères qui nous ont semblé les plus pertinents: l'inscription dans les réseaux associatifs, l'échelle de l'aire d'action, la durée de vie et le niveau d'engagement. C'est de la combinaison de ces critères que découlent quatre formes d'associations, ponctuelles, focalisées, diversifiées et pluridimensionnelles ³ (tableau 1).

Représentant près de trois associations sur quatre, les associations de défense d'un intérêt ponctuel, appelées aussi *nimby* ⁴, ont une durée de vie assez courte et leur échelle d'action ne dépasse que très rarement le cadre communal. Ainsi, en Bretagne, plus de 80 % des associations possèdent un espace de référence inférieur ou égal à l'échelon communal. Du point de vue de leur organisation, elles sont généralement peu fédérées et possèdent un petit nombre d'adhérents. Ce type de mobilisation se consacre à la protection d'un site menacé par un projet ou

2- Le choix de la Bretagne historique, autrement dit d'une Bretagne élargie à cinq départements ne constitue en rien une prise de position dans les débats qui agitent régulièrement l'opinion publique mais aussi les assemblées législatives des Régions Bretagne et Pays de la Loire. À l'origine de ce choix se situent deux explications: d'abord, le souci de prendre en compte les facteurs historiques et culturels dont les travaux de B. Charlier (Charlier, 1999) soulignent l'importance dans les revendications écologistes, ensuite, d'un point de vue scientifique, la prise en compte d'un cinquième département, en l'occurrence la Loire-Atlantique, département urbain et littoral, a permis d'étoffer considérablement la base de données et ainsi de donner plus de légitimité à nos résultats.

3- Les libellés des associations sont empruntés à P. Lascoumes.

4- De l'anglicisme *Not In My Backyard*, pas dans mon jardin.

5- *Not In My Electoral Yard*

Tableau 1. Effectifs des différentes formes associatives

FORMES ASSOCIATIVES	PONCTUELLE	DIVERSIFIÉE	FOCALISÉE	PLURI DIMENSIONNELLE	TOTAL
EFFECTIFS DANS LA BASE DE DONNÉES	1 202 (73,7 %)	260 (16 %)	163 (10 %)	5 (0,3 %)	1 630

Source : Amaud Lecourt, 2002

une atteinte précise: dénonciation de nuisances (association de défense contre les nuisances du centre-ville de Quimper), opposition à l'implantation d'une décharge (comité de Romagné pour la défense de l'environnement et de la qualité de la vie contre l'implantation d'une décharge), protection d'un site contre l'implantation d'une infrastructure de transport (association de défense des riverains contre le projet de route départementale 135 bis à Saint-Avé).

Avec un nombre d'adhérents et un degré de fédération supérieur au type précédent, « les veilleuses », associations de défense d'un intérêt diversifié ont également une durée de vie plus longue. Les 260 associations de ce type se définissent par rapport à la protection d'un secteur géographique précis comme la commune (64 % des cas) ou un ensemble de communes (18 % des cas), et se mobilisent pour la défense de l'ensemble des problèmes d'environnement qui concernent le secteur à l'image du « comité pour la protection de l'environnement de la région d'Irillac ».

« Les spécialistes », associations de défense d'un intérêt focalisé ont une durée de vie plus longue et un nombre d'adhérents plus important que les deux types précédents, leur structuration est aussi plus solide. Focalisées, elles poursuivent la défense d'un but présenté comme général et non d'un intérêt particulier, d'une « cause », comme la défense de la faune, de la flore ou d'un milieu physique particulier (un lac, une rivière, un parc, une vallée,...). Certaines peuvent également présenter des finalités plus larges en assurant des fonctions de contrôle ou d'expertise. Ainsi, en Bretagne, de nombreuses associations sont orientées vers la protection de la qualité de l'eau, des zones humides (Comité pour la protection des marais du pays de Redon), ou encore des bassins-versants (Association de défense et de protection du bassin de Campbon). Leur échelle d'action est aussi plus vaste, la défense d'un site dans plus de la moitié des cas, la défense d'une vallée, pour plus du quart.

Associations les plus anciennes, « les généralistes », associations défendant un intérêt pluridimensionnel constituent de grandes associations départementales ou régio-

nales. On peut parler ici d'associations généralistes tant leurs causes et leurs échelles de mobilisation sont larges. Elles relaient généralement les actions des groupes locaux évoqués précédemment en raison de leur poids local et de leur capacité juridique à mener des

actions contentieuses surtout lorsqu'elles sont agréées. Ce sont donc des associations leaders au sein des réseaux régionaux, elles fédèrent un grand nombre d'associations et peuvent compter plusieurs milliers de membres.

Si certaines associations voient leur échelle d'action évoluer au cours de leur existence, ce classement souligne le caractère très localisé des prises de position pour la défense de l'environnement, confirmant ainsi l'analyse de B. Maresca pour qui l'environnement est avant tout « une grande cause locale » (Maresca, 1996).

II- UNE TENSION ENTRE ESPACE ET TERRITOIRE

À la différence des autres conflits sociaux, les conflits environnementaux possèdent une dimension spatiale et territoriale (Charlier, 1999). Le premier objectif de cette recherche consiste à analyser cette double dimension de la conflictualité.

Tout d'abord, les conflits se déroulent dans un espace et en référence à lui car l'espace est à la fois le support du conflit et son enjeu. Conflictualité et conflits sont le résultat de l'inscription d'une nuisance potentielle ou réelle dans l'espace qui peut alors être défini comme l'espace-support de la mobilisation. Ainsi, dans le cas de l'implantation du TGV Bretagne-Pays de la Loire, la mobilisation est née de la publication dans un grand quotidien régional de la carte des tracés envisagés alors que le débat préalable qui n'envisageait qu'un vague itinéraire n'en avait suscité aucune. Dans un autre domaine, mais tout aussi conflictuel, l'association « Haltes aux marées vertes » est née en 2001 suite à la matérialisation dans l'espace des rejets des élevages industriels porcins sous la forme d'étendues d'algues vertes. Comme le montrent ces deux exemples, c'est bien l'inscription dans l'espace de la nuisance qui suscite la mobilisation.

Dans la même logique, l'espace apparaît également comme un élément déterminant des prises de position (Ollivro, 1994). Ainsi, comme le montre notre base de données, les mobilisations dans le domaine environnemental

restent avant tout locales, elles sont les plus fortes à proximité de l'objet du conflit et diminuent avec la distance à celui-ci (Lecourt, 1999a). De même, l'espace se différencie en fonction des enjeux dont il est l'objet (Prost, 1991; Michelot, 1990; Cadène, 1990).

D'autre part, si les conflits sont spatialisés, ils sont également territorialisés. En se plaçant sous l'angle du groupe menacé, les nuisances réelles ou potentielles suscitent une réaction de défense basée sur des revendications territoriales à consonance environnementale inscrites dans de nouvelles formes d'organisation territoriale basées sur la reconnaissance de « territorialités multiples » (Haesbaert, 2001) ou d'une « multi-appartenance territoriale » (Barel, 1986).

Dans certains cas, la nuisance peut apparaître comme un véritable révélateur territorial aboutissant, via un processus de « territorialisation-patrimonialisation » (Di Méo, 1994), à la révélation à un groupe social de l'existence d'un nouvel espace d'identité et de légitimité (Lussault, 1995). Une autre stratégie consiste à donner à un territoire déjà existant une dimension environnementale en réinventant un passé, des traditions, des paysages et des lieux, et même une certaine « culture territoriale » (Turco, 1995).

Si conflits et conflictualité environnementale favorisent l'émergence d'une territorialité basée sur la défense de l'environnement et du cadre de vie, à l'inverse, en cas d'échec la démobilisation guette et le territoire s'efface (Wolff, 2000). Ainsi, sur le TGV Méditerranée, la mobilisation s'est effondrée une fois le tracé défini avec précision. Alors que la mobilisation avait été très vive, 95 % des expropriations se sont finalement décidées à l'amiable (Ollivro, 1994). Ce type d'évolution témoigne ainsi du caractère parfois éphémère de ces nouvelles formes de territorialité qui, devant l'absence de base sociale suffisamment forte, doivent faire face à une « crise territoriale » (Barel, 1986) et se voient donc priver de véritable dynamique dans la durée.

III- IDENTIFIER LES FACTEURS SOCIO-SPATIAUX INFLUENÇANT LA LOCALISATION DES CONFLITS ENVIRONNEMENTAUX

Si les conflits sont spatialisés et territorialisés, leurs déroulements s'ancrent dans un contexte socio-spatial particulier. En posant comme hypothèse générale que tous les espaces ne présentent pas les mêmes risques de voir

apparaître des conflits, notre objectif est de déceler les facteurs socio-spatiaux influençant la localisation de la conflictualité environnementale. Cet aspect de la recherche s'appuie notamment sur les travaux nord-américains issus de l'École de Chicago (Dear, 1978, 1992), mais aussi sur des recherches plus récentes, notamment en géographie sociale (Roulier, 1998). Afin d'identifier ces facteurs, nous proposons de vérifier quatre hypothèses :

1- plus la population de l'espace considéré est importante et en croissance, plus le risque de voir apparaître des conflits est élevé. Si les travaux que nous avons déjà menés (Lecourt, 1999b) valident globalement cette hypothèse, nombreuses sont les communes résiduelles.

2- plus les revenus des populations résidentes sont importants, plus le risque de voir apparaître des conflits est élevé. Les travaux d'Appleyard (Appleyard, 1979) repris par Ollivro (Ollivro, 1997) permettent de s'interroger sur la relation entre les mobilisations environnementales et le statut social des populations menacées. La vivacité de la colère semble souvent plus vive chez les individus à hauts revenus et d'un statut social élevé.

3- plus la qualité environnementale de l'espace considéré est bonne, plus le risque de voir apparaître des conflits est élevé. Si le CREDOC (*Enquête permanente sur les conditions de vie et aspirations des Français*) ou l'IFEN (IFEN, 2002) soulignent régulièrement les inégalités des populations vis-à-vis de leur environnement de proximité, il paraît intéressant de s'interroger sur le lien effectif entre qualité environnementale et préservation de l'environnement. Les réactions sont-elles plus fortes chez les populations vivant dans un environnement de qualité ou chez celles vivant dans un environnement de qualité plus médiocre ?

4- plus la fonction touristique de l'espace considéré est importante, plus le risque de voir apparaître des conflits est élevé. Si le tourisme constitue de toute évidence un agent conflictuel de l'utilisation de l'espace littoral (Renard, 1984), constitue-t-il une source privilégiée de conflits ? Plus globalement, quels sont les impacts de la présence des différentes fonctions économiques sur la conflictualité environnementale ?

Une seconde étape dans la vérification de ces hypothèses consiste à les poser à travers les différents objets de mobilisation que nous avons répertoriés (protection des bassins-versants, opposition à la construction de ligne à haute-tension, opposition à la construction de centres d'incinération des déchets,...) et également à travers une lecture temporelle.

III- PRÉSENTER LES APPORTS D'UNE RECHERCHE GÉOGRAPHIQUE POUR LA RÉGULATION DES CONFLITS VIA UNE ANALYSE DES SYSTÈMES CONFLICTUELS

Le troisième objectif de cette recherche consiste à analyser les stratégies spatiales et territoriales mises en œuvre par les différents acteurs, associations, élus, auteurs du trouble environnemental. Les stratégies des associations ponctuelles sont éminemment territoriales, bien qu'elles soient souvent occultées par une « montée en généralité » (Lolive, 1997; Lafaye et Thevenot, 1993). De leur côté, les associations diversifiées, focalisées et pluridimensionnelles légitiment leurs actions en s'institutionnalisant via des procédures d'agrément, de recours contentieux ou des partenariats plus ou moins formels avec les collectivités locales ou les représentants de l'Etat.

Quant aux porteurs du projet source d'aménités environnementales, leurs stratégies sont éminemment spatiales. Dans le cas des infrastructures de transport, ils envisagent avant tout le lien créé à l'échelle nationale ou européenne et ne se soucient guère des conséquences pour les populations touchées par les nuisances. Par ailleurs, leurs stratégies sont peu connues. Un porteur de projet d'implantation présente-t-il volontairement une première solution fortement nuisible pour l'environnement des populations menacées, pour ensuite imposer la solution techniquement optimale et moins gênante, en donnant l'impression de faire des concessions ?

Les élus présentent des stratégies territoriales lorsque leur circonscription est touchée par l'atteinte environnementale rejoignant ainsi leurs administrations dans la lutte, conformément au syndrome *nimey*⁵. Pour les élus d'envergure nationale, les stratégies sont au contraire spatiales; dans le cas de l'implantation d'une infrastructure de transport par exemple, ils envisagent avant tout l'intérêt du projet à l'échelle nationale, voire européenne.

Cette démarche de recherche doit ainsi nous conduire à identifier les mécanismes de la conflictualité et des conflits environnementaux et ainsi parvenir à un modèle général sur le déroulement et l'organisation des conflits afin de les anticiper et de les prévenir. Cette fonction régulatrice soulignerait ainsi, *in fine*, l'utilité sociale de la géographie.

5- *Not In My Electoral Yard*

Bibliographie

- APPLEYARD D., 1979, « Evaluating the social and environmental impacts of transport investment », in D. A. HENSHER, P. R. STOPHER, *Behavioural Travel Modelling*, London, Croom Helm, p. 797-814.
- BAREL Yves, 1986, « Le social et ses territoires », in AURIAC F. & BRUNET R., *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, p. 131-139.
- BRUNET Roger (dir.), 1993, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Paris, Reclus – La Documentation Française, 518 p.
- CADENE Philippe, 1990, « L'usage des espaces périurbains, une géographie régionale des conflits », *Études rurales*, n° 118-119, p. 235-267.
- CHARLIER Bruno, 1999, *La défense de l'environnement: entre espace et territoire*, thèse de doctorat, université de Pau et des Pays de l'Adour, 753 p.
- DEAR Michaël, 1992, « Understanding and overcoming the Nimby syndrome », *Journal of the American Planning Association*, volume 58, p. 288-300.
- DEAR M.J., LONG J., 1978, « Community strategies in locational conflict », in COX K., *Urbanization and conflict in market societies*, Londres, Methuen, p. 113-127.
- DI MÉO Guy, 1994, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », *Espaces et Sociétés*, n° 78, p. 15-34.
- HAESBAERT Rogerio, 2001, « Le mythe de la déterritorialisation », *Géographie et cultures*, n° 40, p. 53-75.
- IFEN, 2002, *L'environnement en France*, Paris, La Découverte, 512 p.
- ION Jacques, 1997, *La fin des militants ?* Paris, Les Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, 124 p.
- LAFAYE Claudette & THÉVENOT Laurent, 1993, « Une justification écologique? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, n° 4, p. 495-524.
- LASCOURMES Pierre, 1994, *L'éco-pouvoir, environnements et politiques*, Éditions La Découverte, Paris, 320 p.
- LASCOURMES P., JOLY-SIBUET E., GUHAN A., LEOST R., 1988, *Conflits d'environnement et intérêts protégés par des associations de défense*, rapport de recherche, Ministère de l'Environnement/SRETIE, 264 p.
- LECOURT Arnaud, 1999a, « La cartographie de la contestation au projet d'une grande infrastructure: une source complémentaire pour restreindre les conflits? *Norois*, n° 182, p. 359-364.
- LECOURT Arnaud, 1999b, *Stratégies de résolution des conflits liés à l'aménagement du territoire: une géographie*

- des conflits en Bretagne*, Mémoire de DEA, université de Haute-Bretagne, 85 p.
- LECOURT Arnaud, 2000, « Proximité et aménagement: le phénomène *nimby*, évolution d'une notion », *ESO, Travaux et Documents*, n° 14, p. 53-56.
- LOLIVE Jacques, 1997, « La montée en généralité pour sortir du Nimby, la mobilisation associative contre le TGV Méditerranéen », *Politix*, n° 39, p. 109-130.
- LOZATO-GIOTARD Jean-Pierre, 1988, « La géographie régionale: un modèle pour la géographie générale », *Géopoint*, p. 87-89.
- LUSSAULT Michel, 1995, « L'objet environnemental dans l'action territoriale », *Montagnes Méditerranéennes*, n° 1, p. 75-91.
- MARESCA Bruno, 1996, « L'environnement, une grande cause... locale », in *Consommation et Modes de Vie*, CREDOC, 4 p.
- MÉRENNE-SCHOUMAKER Bernadette, 2002, « La géographie et les territoires. Quelles spécificités au sein des sciences sociales? communication au séminaire de l'équipe RESO en tant que professeur invité (4 mars 2002).
- MICHELOT Jean-Louis, 1990, « Les conflits pour l'aménagement de l'espace au confluent Ain-Rhône », *Annales de Géographie*, n° 555, p. 513-530.
- OLLIVRO Jean, 1994, *Essai de modélisation d'une implantation ferroviaire: l'exemple du TGV méditerranéen*, thèse de doctorat, Université de Haute-Bretagne, 870 p.
- OLLIVRO Jean, 1997, « Spécificité des impacts et particularisme culturel: l'exemple du TGV Méditerranée », *Géographie et cultures*, n° 22, p. 65-92.
- PROST B., 1991, « Du rural au péri-urbain: conflit de territoire et requalification de l'espace », *Revue de Géographie de Lyon*, n° 2, p. 96-102.
- RENARD Jean, 1984, « Le tourisme: agent conflictuel de l'utilisation de l'espace littoral en France », *Norois*, n° 121, p. 45-61.
- ROULIER Frédéric, 2000, « Introduction aux territoires du bruit: le cas de trois discothèques angevines », *Norois*, n° 185, p. 99-110.
- TURCO Angelo, 1995, « Environnement et discours identitaire dans l'Apennin abruzzais contemporain », *Montagnes Méditerranéennes*, n° 1, p. 53-60.
- WOLFF Jean-Pierre, 2000, « Politiques des mobilités à Angers: des conflits aux territoires », *Norois*, n° 185, p. 77-87.
-

Dans leur livre *La révolution de la proximité, la France à 20 minutes*¹, Jean-Marc Benoît, Philippe Benoît et Daniel Pucci développent notamment l'idée selon laquelle la frontière entre villes et campagnes est repoussée de plus en plus loin sous l'effet d'une mobilité et d'une qualité de déplacement accrues. Selon eux, cela aurait pour conséquence une homogénéisation des modes de vie et des valeurs et la disparition progressive des spécificités des modes de vie ruraux. Ils écrivent ainsi:

« À l'encontre d'une idée bien ancrée selon laquelle l'exode rural n'aurait pas eu de fin, les campagnes françaises sont aujourd'hui davantage peuplées qu'au milieu des années soixante. Ce retour à la croissance démographique s'observe d'abord dans une sorte de troisième couronne urbaine, parmi les zones rurales que les chercheurs désignent comme étant "sous influence urbaine". Ceci peut être d'ailleurs analysé comme la prolongation du phénomène d'étalement urbain, l'anticipation de sa phase ultérieure avec l'absorption de nouvelles terres par une ville davantage dévoreuse d'espace que par le passé. Mais l'inversion démographique ne se limite pas à la suburbia, aux franges des grandes agglomérations. Au cours de la dernière décennie, des départements tels que la Creuse, la Corrèze ou l'Aveyron, pourtant sans moteur urbain significatif, ont renoué avec des soldes migratoires positifs. [] De nouveau, habiter à la ville ou à la campagne, apparaît peu déterminant du mode de vie, parce que l'univers rural est désormais largement englobé dans les cartes de "la France des 60 minutes" et plus encore dans celles de "la France des 90 minutes. »

Les résultats du premier tour des dernières élections présidentielles de 2002 incitent à nuancer cette idée d'une dilution presque achevée des communautés rurales dans une culture urbaine hégémonique. Le nombre important de suffrages (1,2 Millions) qui s'est porté au premier tour de l'élection sur une personnalité qui s'est exclusivement présentée comme le "candidat de la ruralité" et la géographie très particulière de ce vote, concentré pour l'essentiel dans des communes de moins de 2000 inscrits mérite attention. Il ne s'agit pas de présenter la performance élec-

torale de Jean Saint-Josse comme l'expression politique d'un monde rural encore sur-puissant car cette manifestation électorale révèle plutôt une société rurale sur la défensive et à l'assise territoriale et démographique rétrécie.

S'interroger sur la nature de cet électorat, son évolution, son comportement devrait nous apporter des éléments pour appréhender certaines formes du clivage urbain-rural.

I- L'ASSISE GÉOGRAPHIQUE DE SAINT-JOSSE À LA PRÉSIDENTIELLE : UN ÉLECTORAT ENRACINÉ EN MILIEU RURAL

1- Un parti à l'audience encore réduite mais disposant d'un véritable ancrage territorial

Les 4,2 % des suffrages obtenus au niveau national se répartissent très inégalement selon les régions et laissent ainsi apparaître une géographie particulière. Hormis la Somme et le Pas-de-Calais, l'essentiel des départements qui ont accordé les meilleurs scores au candidat de CPNT (Chasse, pêche, nature, tradition) sont situés à l'ouest d'une ligne Le Havre-Nice². Ce Grand Ouest abrite les principaux bastions du mouvement: Basse-Normandie, Aquitaine, Charente et arrière-pays méditerranéen. Au total, CPNT obtient plus de 6,5 % des suffrages dans 29 départements, de 4,5 à 6,5 % dans 24, de 2,5 à 4,5 % dans 26 et moins de 2,5 % seulement dans 15 départements. Le maximum de 12 % est atteint dans le département de la Somme.

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'analyse par cantons révèle également une grande amplitude du score et une forte concentration spatiale du vote CPNT sur certains cantons.

² Le vote CPNT se dessine donc comme un négatif de la carte du vote FN, parti qui concentre lui ses scores élevés à l'est d'une ligne Le Havre-Valence-Perpignan, mais nous y reviendrons.

1- Éditions Belin 2002

Tab 1- Présidentielle 2002 : répartition du score de Jean Saint-Josse par canton

RÉSULTATS	NOMBRE DE CANTONS
Plus de 20 %	26
De 15 à 19,99 %	102
De 10 à 14,99 %	448
De 7,5 à 9,99 %	546
De 5 à 7,49 %	859
De 1 à 4,99 %	1 578
Moins de 1 %	319

Si Jean Saint-Josse ne franchit pas la barre des 1 % dans près de 319 cantons (quasiment tous urbains) et s'il se situe en deçà des 5 % dans 1 578 autres, il parvient tout de même à réaliser des performances très honorables dans un nombre non négligeable de cantons (15 % et plus dans près de 130 d'entre eux et plus de 10 % dans 576) et ce malgré un score national moyen atteignant à peine 4,2 %. On notera que l'électorat de candidats ayant obtenu un résultat national globalement similaire est comparativement plus réparti sur l'ensemble du territoire et que ni Bayrou, ni Madelin, ni Laguiller, Mamère ou Besancenot ne parviennent en conséquence à obtenir de scores significatifs dans un nombre aussi important de cantons.

Cette forte structuration géographique de l'électorat CPNT et sa concentration en certains points du territoire montre que CPNT dispose aujourd'hui d'un ancrage spatial bien spécifique et qu'il peut peser fortement localement.

Dans un travail collectif du laboratoire MTG-IDEES publié sur le site *Cybergéo*, la carte dite « des huit présidents »³ indiquant le candidat arrivé en tête dans chacun des cantons au soir du premier tour montre que Saint-Josse est premier dans 50 cantons, ce qui selon ce critère, le place en quatrième position nationale derrière Chirac, Le Pen et Jospin mais loin devant Bayrou, Chevènement, Hue ou Mégret. Par un effet classique « d'amitié locale » Saint-Josse arrive en tête dans des cantons situés autour de son fief personnel béarnais mais contrairement à Chevènement ou à Bayrou (qui ne règnent que sur une partie de leur département), il s'impose également dans des terroirs parfois très éloignés de ce lieu : vallée de la Garonne,

3- *La mosaïque politique de la France*. M. Bussi, P. Buléon, C. Colange, J. P. Gosset, J. Fourquet et S. Freire-Diaz. Article publié sur le site www.cybergeo-presse.fr.

Médoc et Pointe de Grave, Baie de Somme et tout un liseré de cantons situés dans l'arrière-pays méditerranéen (de l'arrière-pays biterrois à la région de Nyons et Forcalquier en passant par le Haut-Var et les Cévennes). Il est ainsi remarquable d'observer que malgré un score national n'excédant pas 5 %, Jean Saint-Josse dispose bel et bien d'une assise territoriale solide sur laquelle il parvient à devancer tous les autres candidats.

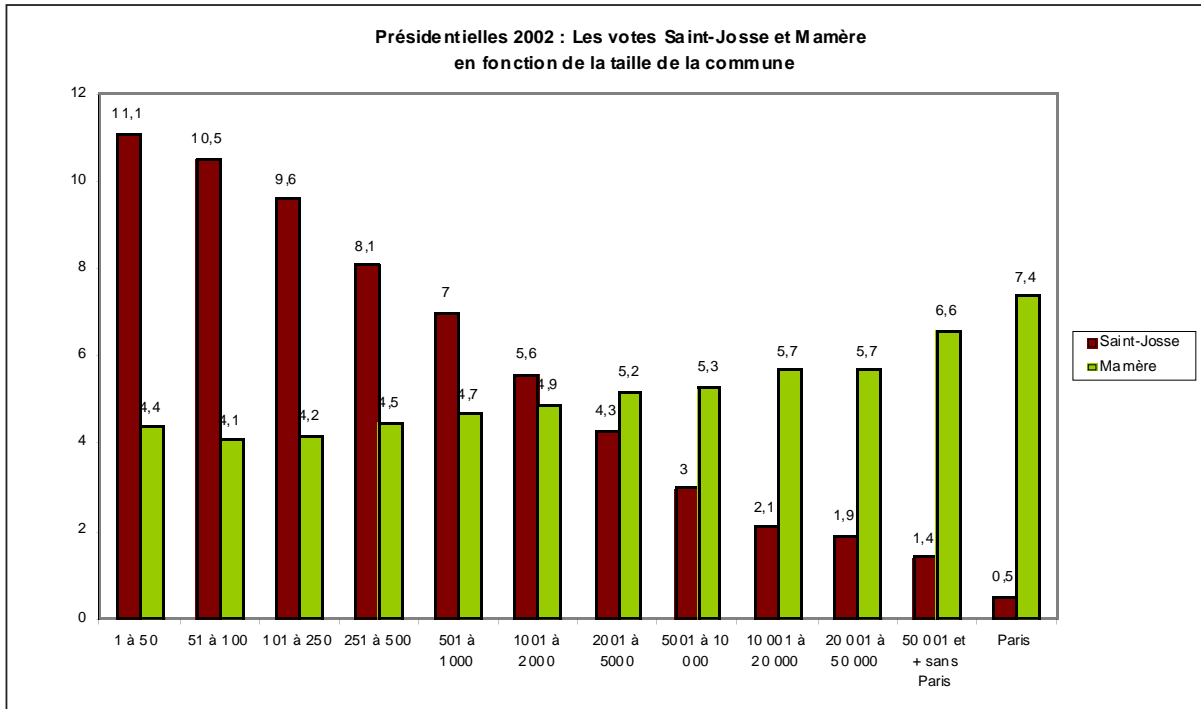
2- La géographie du vote CPNT comme négatif de la carte électorale des Verts

Certains auteurs avaient déjà souligné lors des Européennes de 1999 la forte complémentarité spatiale entre le vote CPNT émanant essentiellement des campagnes et le vote vert, principalement concentré dans les zones urbaines⁴. M. Bussi allait d'ailleurs jusqu'à parler à ce propos de l'émergence d'un nouveau clivage dans la structuration des votes, le clivage urbain/rural. Le graphique suivant montre que ce clivage géographique, entre des campagnes acquises à CPNT et des zones urbaines dans lesquelles le vote Mamère a enregistré ses meilleurs résultats, conserve toute sa pertinence pour l'analyse de la Présidentielle.

Dans chaque département, les agglomérations (notamment les préfectures, mais aussi des unités urbaines de taille plus modeste) apparaissent distinctement pendant qu'autour d'elles un halo marque l'influence significative de CPNT sur les cantons plus périphériques, le gradient vote Vert/vote CPNT étant relativement équilibré dans les espaces périurbains situés après la première couronne. On a bien là deux France bien différentes et deux cartes électorales assez complémentaires.

Dans le même ordre d'idée, on s'aperçoit que ces deux votes sont fonction de la taille de la commune, le vote pour le leader des chasseurs décroît linéairement avec l'augmentation du nombre d'habitants alors que le vote écologiste lui augmente. Preuve de la forte structuration spatiale du vote CPNT, le score de Saint-Josse dans l'ensemble des communes de moins de 100 électeurs (soit environ des communes de 140/150 habi-

4- J. FOURQUET (1999) « Analyse du vote CPNT dans les Pays-de-la-Loire aux élections européennes de 1999 », *Travaux et documents de l'UMR ESO, n° 11*; M. BUSSI ET L. RAVENEL « Ecologistes des villes, écologistes des champs. Analyse spatiale de l'implantation en France des partis écologistes et CPNT » *Revue électronique Cybergéo*. Novembre 2001



tants) atteint plus de 10 %, alors que ce vote est des plus marginaux à Paris (0,5 %). Le vote Vert, lui est mieux réparti puisqu'il dispose quand même d'un "stock" minimal de 4 % dans les plus petites communes pour finir à 7,4 % à Paris. Aucun autre vote ne paraît aussi étroitement corrélé à la taille de la commune, signe que le clivage urbain-rural se manifeste d'abord et avant tout dans l'opposition entre ces deux courants politiques.

Par ailleurs, on avait noté lors des Européennes de 1999 une autre relation entre l'implantation des Verts et le vote CPNT. Les leaders de ce parti n'avaient eu de cesse de dénoncer la responsabilité première des Verts dans le vote de la loi chasse et avaient fait des « écologistes des villes » leur cible prioritaire. Il semble en effet que la présence d'un député vert dans une circonscription ait contribué, dans un certain nombre de cas, à sti-

muler le vote en faveur de la liste CPNT, cette présence faisant l'effet d'un repoussoir. On constatait ainsi en 1999 un sur vote pour Saint-Josse dans des circonscriptions rurales détenues par les Verts (4^e circonscription de l'Eure-et-Loir, 4^e du Maine-et-Loire) ou dans certains cantons limitrophes.

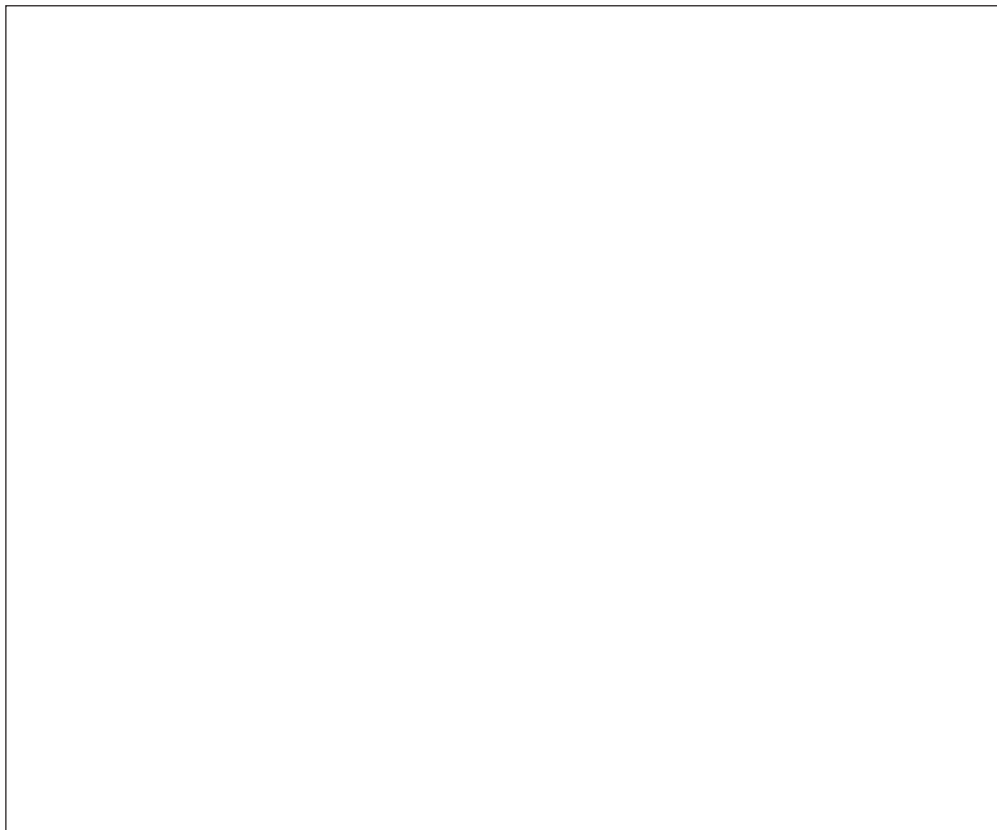
Le tableau ci-dessous montre que ce sur-vote dans des circonscriptions rurales détenues par un député vert s'est de nouveau produit à la présidentielle même si les scores ne sont plus aussi élevés.

II- DU PARTI DES CHASSEURS À CELUI DE LA RURALITÉ : RETOUR SUR L'ÉVOLUTION DE L'ÉLECTORAT CPNT ENTRE 1999 ET 2002

Si le candidat Saint-Josse a gagné le pari qu'il s'était fixé en obtenant le même nombre de voix que

	RÉSULTATS EUROPÉENNES		RÉSULTATS PRÉSIDENTIELLE	
	1999		2002	
4ème circonscription d'Eure-et-Loir				
Canton d'Orgères-en-Beauce	15,5 %		7,6 %	
Canton de Brou	14,6 %		10,4 %	
Canton de Janville	14 %		9,2 %	
Moyenne du département	9,2 %		5,3 %	
4ème circonscription du Maine-et-Loire				
Montreuil-Bellay	22 %		8,7 %	
Gennes	21 %		10,6 %	
Doué-la-Fontaine	19,5 %		8,9 %	
Moyenne du département	8,2 %		4,5 %	

lors des Européennes (1205000 de suffrages contre 1200000, trois ans plus tôt), cette apparente stabilité masque en fait des évolutions assez importantes dans la composition de cet électorat. Au plan territorial tout d'abord, si l'on considère le nombre de voix recueillies, on constate une progression de CPNT dans 55 départements et un recul dans 38. Ces mou-



vements répondent à des logiques géographiques assez claires.

1- Un recul en voix dans les fiefs côtiers du mouvement

Les reculs concernent pour l'essentiel les départements situés au nord de la Loire, les progressions, et notamment les plus conséquentes, étant quant à elles, principalement localisées dans la moitié sud du pays. Si l'on adopte une autre grille de lecture, on s'aperçoit que les reculs en voix se sont d'abord produits dans les bastions du mouvement. Ils sont particulièrement marqués dans cinq grandes régions: le bloc Nord-Pas-de-Calais/Picardie (-11 600 voix et -25 % dans la Somme, -9400 et -18 % dans le Nord, -8800 et -6 % dans le Pas-de-Calais), la Basse-Normandie (- 6200 et -23 % dans la Manche, -5200 et -19 % dans le Calvados), la Charente-Maritime et la Gironde (-4600 et -15 % en Charente-Maritime, -1 600 et -3 % en Gironde), l'Hérault (-4400 et -14 %) et dans le Sud de la Région Centre (-4000 et -22 % dans le Loiret, -1 800 et -14 % dans le Loir-et-Cher).

Or, c'est précisément dans ces départements pour la plupart côtiers que la liste Saint-Josse avait réalisé le plus de voix en 1999. La cartographie des résidus de la régression linéaire entre le nombre de bulletins de CPNT par département en 1999 et le nombre de permis de chasse

également par département apporte un éclairage intéressant.

Le taux de corrélation entre les deux variables est de 0,84, signe d'un fort lien statistique entre les deux séries⁵. Il ressort en outre que dans les départements côtiers, le vote en faveur de CPNT avait été supérieur à ce que l'on pouvait attendre en regard du nombre de permis de chasse délivrés. Ce phénomène s'explique par une sur-mobilisation des chasseurs de ces départements où la chasse aux gibiers d'eau est très pratiquée. On compte ainsi par exemple 11 500 chasseurs de gibiers d'eau sur 28000 chasseurs dans la Somme, 13000 sur 37000 dans le Pas-de-Calais, 8700 sur 20000 dans le Calvados et 8600 sur 20000 dans la Manche⁶. Or il faut se souvenir

5- On remarque d'ailleurs que la carte du vote CPNT en 1999 ressemble fortement à celle de la pratique de la chasse: présence significative dans le Sud-Ouest, les littoraux, la Sologne alors que les zones urbaines (Ile-de-France particulièrement) et l'Alsace-Moselle (régies par le droit allemand sur la chasse) sont nettement moins concernées.

6- M. FRAT « Les chasseurs rejettent en bloc les propositions du gouvernement », *Le Figaro* 19/12/2001. Il ressort également de cet article que les chasseurs de gibiers d'eau sont nombreux dans le Loir-et-Cher et dans le Loiret (9600 sur 24000 et 9000 sur 26000), cette présence s'explique par l'existence de vastes zones humides de marais et d'étangs. Or on constate, que dans ces deux départements terriens, le recul en voix de CPNT a été du même ordre que celui enregistré dans les départements côtiers.

en effet qu'à l'époque, le contentieux entre le gouvernement et l'Europe, d'une part et les chasseurs, d'autre part concernait principalement ce type de chasse: dates d'ouverture, tir de nuit, protection de certaines espèces. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que la puissante Association Nationale des Chasseurs de Gibiers d'Eau (ANCGE) se soit retrouvée en première ligne et que ses adhérents de la Baie de Somme, de celle d'Isigny, des Charentes, du Médoc ou de l'Hérault aient constitué les plus actifs soutiens de la liste CPNT. À l'inverse, car sans doute moins concernés par ce vote sur enjeu très spécifique, les chasseurs d'autres régions (Massif Central par exemple) se mobilisèrent nettement moins pour Saint-Josse en 1999 car ils pratiquaient des chasses différentes.

Les reculs en voix observés lors de la présidentielle dans ces départements côtiers autorisent donc à penser que CPNT a perdu une partie de ces électeurs parmi les chasseurs de gibiers d'eau. À un niveau d'analyse plus fin, la cartographie des résultats par cantons dans certains de ces départements pousse au même constat. Ainsi dans la Manche par exemple, on s'aperçoit que les pertes sont d'autant plus importantes que l'on s'approche du littoral du Cotentin et notamment de la façade orientale (Baie d'Isigny, Val de Saire, etc.), soient les zones humides, de marais et de chasse côtière. On observe la même évolution en Charente-Maritime ou bien encore dans l'Hérault ⁷.

2- Une audience qui se réduit encore un peu davantage dans les zones urbaines

Parallèlement au repli dans les espaces de chasse aux gibiers d'eau, le cas de l'Hérault mais aussi celui du Pas-de-Calais par exemple indiquent que les zones urbanisées se sont également caractérisées par une baisse du nombre de suffrages en faveur de CPNT entre 1999 et 2002, faisant ainsi des villes de vraies terres de mission pour le mouvement. C'est le cas dans le bassin minier du

7- Dans le cas de la Somme, des évolutions contrastées ont eu lieu. Sous l'effet d'une participation électorale plus importante qu'aux Européennes, certains cantons de la Baie de Somme et du littoral ont vu le nombre de voix CPNT fortement progresser (+ 2 054 à Rue, + 1 868 à Saint-Valéry, + 1 312 à Friville-Escarbotin). Dans le même temps, à l'est du département et plus précisément dans la zone concernée par le projet du 3^e aéroport, CPNT a essuyé de très forts reculs (ces reculs en nombre de voix étant même les plus importants de toute la France): - 840 à Nesle, - 1 415 à Chaulnes, - 1 467 à Moreuil, - 2 751 à Rosières-en-Santerre. Il semble qu'une bonne partie de ces électeurs aient préféré un vote Le Pen, plus radical pour exprimer leur mécontentement. On peut également s'interroger sur l'origine des très nombreuses voix s'étant portées dans cette zone pour Corinne Lepage (avocate des communes menacées).

Nord-Pas-de-Calais ou dans l'agglomération montpelliéraine mais plus généralement dans tout le reste du pays.

Notons par ailleurs que sur 319 cantons où CPNT a obtenu moins de 1 % à la présidentielle, quatre seulement ne sont pas urbains. Ce recul en milieu urbain a selon nous deux origines. On peut tout d'abord penser qu'en 1999, au vu des faibles effectifs, l'électorat des CPNT en milieu urbain était principalement constitué de chasseurs et que ces derniers avaient voté de manière catégorielle sur cet enjeu précis et beaucoup moins sur les autres thématiques développées par CPNT. La mise au second plan de la défense intransigeante de la chasse lors de la campagne de 2002 a sans doute détourné de Jean Saint-Josse les voix de certains chasseurs ne voyant plus en ce dernier le porte-drapeau qu'il avait pu être. Ce mouvement a été particulièrement visible dans les endroits où les chasseurs représentaient une part déterminante de l'électorat CPNT: gros bataillons de « sauvaginaires » et de chasseurs de gibiers d'eau dans les fiefs littoraux, d'une part et réseaux épars de chasseurs constituant l'essentiel du maigre électorat en agglomération, d'autre part.

À cela s'ajoute, dans les zones urbaines, un autre effet conjugué. Si la chasse n'est plus apparue comme étant au centre du discours de CPNT pendant la Présidentielle, c'est qu'elle a été remplacée par une thématique beaucoup moins sectorielle et beaucoup plus large à savoir la défense de la campagne et de la ruralité. Dans ces nombreux déplacements et meetings, Jean Saint-Josse a abondamment et avant tout parlé du maintien des services publics en zone rurale, d'aménagement du territoire et d'un nécessaire rééquilibrage au profit des campagnes ⁸. Dans ce contexte, on peut comprendre que des électeurs citadins de CPNT aient eu du mal à se reconnaître en celui qui était désormais présenté par les médias comme le « candidat de la ruralité » et non plus simplement comme le porte-parole des chasseurs et le pourfendeur de la technocratie bruxelloise.

3- Une progression dans de très nombreux territoires ruraux

Cette réorientation stratégique et sémantique n'est pas passée inaperçue non plus dans les campagnes. Lors des élections européennes de 1999, la liste Saint-Josse avait certes obtenu ses meilleurs résultats dans des zones rurales, mais la géographie de ce vote renvoyait très

8- cf. *Le Monde* du 25/03/2002

imparfaitement à la carte de la France rurale. Comme nous l'avons montré précédemment ce vote était à l'époque bien davantage indexé sur la pratique de la chasse et avant tout sur celle au gibier d'eau que sur le caractère rural du territoire concerné. Dans de nombreux espaces authentiquement ruraux, CPNT n'avait guère fait recette. La carte du vote Saint-Josse à la présidentielle ressemble cette fois davantage à celle de la France rurale. Si comme on l'a dit, CPNT a enregistré un recul dans bon nombre de départements où les chasseurs de gibier d'eau sont nombreux (départements côtiers principalement), il a renforcé son assise dans toute une série de départements à dominante rurale où il était jusque-là très mal implanté. Tout se passe comme si le choix d'un discours sur la « défense de la ruralité au sens large » avait permis au candidat de CPNT de gagner, dans de nombreuses zones non acquises, de nouveaux électeurs ruraux jusque-là insensibles à un propos trop étroitement focalisé sur les stricts problèmes cynégétiques⁹. C'est notamment le cas dans tout le Massif Central où les gains en voix par rapport à 1999 dépassent les 30 % dans le Cantal, l'Aveyron, la Lozère, le Lot ou bien encore l'Allier. Les gains en suffrages sont également supérieurs à 30 % dans les départements alpins situés à la frontière italienne (Haute-Savoie, Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes) et dans quelques départements de l'Ouest (Vendée et Mayenne). Une progression, plus limitée, mais néanmoins réelle (entre 20 et 30 % d'électeurs supplémentaires) est aussi à souligner dans le Sud-Ouest (Pyrénées-Atlantiques, Gers, Lot-et-Garonne etc.). Et si l'on se place à un niveau d'analyse plus fin, on retrouve le même type d'évolution au niveau infra-départemental. Ainsi dans le cas déjà évoqué de l'Hérault, si des reculs sont enregistrés dans les cantons côtiers et urbains, on note que dans l'arrière-pays (biterrois notamment), CPNT recueille davantage de suffrages dans les cantons ruraux.

Cette conquête de nouveaux électeurs ruraux s'est faite principalement au détriment de la droite parlementaire. Certes, l'effet d'« amitié locale » a permis à Saint-Josse de faire progresser régionalement son audience dans le Sud-Ouest radical et socialiste (Landes, Gers, Haute-Garonne). On sait également que dans l'Aude par exemple, le leader de CPNT a su s'adjoindre de nom-

9- Nouveaux électeurs qui seraient venus remplacer la défection d'une partie de l'électorat chasseur dans les fiefs traditionnels du mouvement.

breuses voix dans les milieux des coopératives viticoles traditionnellement fidèles au PS, mais globalement c'est dans les campagnes de droite que Saint-Josse a davantage progressé. L'évolution de CPNT entre 1999-2002 se traduit spatialement par une zone de progression concentrée pour l'essentiel au sud de la Loire et centrée sur le Massif Central. Cette géographie n'est pas sans présenter des ressemblances tout d'abord avec celle du recul du score de Chirac entre 1995 et 2002. Comme nous l'avons montré avec Michel Bussi, J. Chirac a en effet vu son audience baisser sensiblement dans tous les cantons situés autour de la Corrèze qui constituent pourtant le principal fief du Président (la grande « Chiraquie »). Lebras y voit¹⁰ comme une réminiscence du poujadisme et met en relation le recul chiraquien avec la montée de Le Pen dans cette zone. Si cette dernière est indéniable dans ces départements nous pensons cependant qu'une bonne partie des voix perdues par Chirac par rapport à 1995 est venue grossir les rangs des électeurs du candidat de la ruralité.

Mais cette géographie ressemble également à celle de l'implantation de l'électorat qui s'était fixé sur la liste Pasqua/Villiers en 1999. Nous avons d'ailleurs déjà signalé la proximité existant entre l'électorat « chasseur » et celui des souverainistes et la situation de concurrence dans laquelle s'étaient retrouvées ces deux listes dans différents endroits¹¹. En l'absence d'une candidature souverainiste de droite à la présidentielle, cet électorat s'est trouvé en déshérence. Une fraction importante a opté pour le vote légitimiste de droite et a soutenu le Président sortant, une très faible minorité a rallié le Député-Maire de Belfort, la tendance la plus droitière est venue grossir les scores de l'extrême-droite, mais Saint-Josse a lui aussi également reçu une partie de cet « héritage » et notamment dans certaines zones rurales. C'est le cas dans la partie méridionale du Massif Central (Cantal, Aveyron, Haute-Loire, Lozère) qui avait voté majoritairement « non » lors de Maastricht et accordé de bons scores au tandem Pasqua/Villiers en 1999, en PACA (Vaucluse, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes et Var dans une moindre mesure) et dans les départements alpins eux aussi bien disposés à l'égard du souverainiste Pasqua. On retrouve aussi ce phénomène dans les fiefs villiéristes de

10- *Libération* du 24/04/2002

11- « De la percée des européennes de 1999 aux cantonales et municipales de 2001 : éléments d'analyse sur le courant souverainiste de droite à la veille de la présidentielle ». Article disponible sur le site du CEVIPOF.

**1999/2002 : Evolution du nombre de voix de CPNT
dans quelques «fiefs souverainistes de 1999» - Données cantonales**

CANTONS	DÉPARTEMENTS	SCORE RPF	VOIX CPNT	VOIX CPNT	PROGRESSION
		1999	1999	2002	99/02
St-Gilles Croix de Vie	Vendée	31,3 %	580	1411	+ 831
Poiré-sur-Vie	Vendée	31,5 %	257	1052	+ 795
Cavaillon	Vaucluse	15,3 %	336	1003	+ 667
Challans	Vendée	29,5 %	522	1118	+ 596
Le Beausset	Var	18,6 %	465	997	+ 532
Solliès-Pont	Var	18,6 %	201	719	+ 518
Le Bar-sur-Loup	Alpes- Maritimes	20,5 %	374	595	+ 221

l'Ouest Intérieur, CPNT progressant fortement en Vendée, Mayenne, Sarthe et dans les campagnes de Loire-Atlantique. Le cas du Maine-et-Loire est assez éloquent de ce point de vue. La progression de Saint-Josse est réelle dans toute la partie ouest du département alors qu'il recule dans les cantons situés plus à l'est. La ligne de séparation renvoie aux limites de la Vendée Militaire et de l'Ouest Intérieur chers à Siegfried, territoires où de Villiers avait obtenu en 1994, 1995 et en 1999 avec Pasqua ses meilleurs résultats (Choletais et Ségréen), l'Est du département étant moins acquis à la droite et historiquement plus favorable à la gauche.

Le tableau précédent présente quelques-uns des cantons dans lesquels la progression du nombre de suffrages CPNT entre 1999 et 2002 a été particulièrement forte et qui avaient fortement voté pour la liste Pasqua-Villiers lors des dernières Européennes.

4- Un écho récent dans des espaces en voie de péri-urbanisation

Si CPNT a vu ses électeurs fondre comme neige au soleil dans les centres urbains, il n'y a pas que dans les cantons les plus éloignés et enclavés que son audience a cru entre 1999 et 2002. On observe en effet avec une certaine régularité sur l'ensemble du territoire une augmentation du nombre des voix CPNT à la lisière des agglomérations grandes ou plus modestes. C'est le cas par exemple des cantons de Montvilliers ou Lillebonne à la périphérie du Havre, de ceux de Vaugneray ou de Tarare dans la région lyonnaise, de Grisolles aux abords de Moissac ou bien encore de Houdan ou Limay situés aux marges de l'agglomération parisienne.

Dans tous ces cantons moins ruraux, la péri-urbanisation est une réalité mais elle n'est pas encore suffi-

samment intensive pour que ces cantons soient partie intégrante de l'agglomération. Dès lors, les communes de ces cantons conservent et cultivent une identité champêtre, identité construite en bonne partie en opposition à la grande ville voisine. Les habitants de ces communes qu'ils en soient originaires ou qu'ils aient quitté l'agglomération pour venir s'y installer, se vivent comme à l'écart du tumulte urbain et de ses nuisances. Il s'agit souvent pour eux de

préserver le cadre de vie et l'aspect de leur commune intacts afin de se protéger et de ne pas se retrouver absorbés par la croissance urbaine. Dans ce contexte, on peut comprendre que la défense de la ruralité et la remise en cause de « la concentration toujours plus importante de la population dans les villes » aient pu trouver un écho non seulement dans les territoires les plus reculés mais aussi aux marges des agglomérations, dans des communes et des cantons, qui bien que souvent péri-urbaines se représentent et se pensent comme ruraux et gravement menacés par l'expansion des agglomérations avoisinantes.

III- EXTRÊME-DROITE ET CPNT EN MILIEU RURAL : UNE SITUATION DE CONCURRENCE

1- Au premier tour : concurrence et complémentarité avec le vote d'extrême-droite

Une première analyse menée au niveau départemental semble indiquer une faible coïncidence entre les zones de forces de CPNT et de l'extrême-droite. Le "candidat de la ruralité" a, on l'a vu, obtenu ses meilleurs résultats dans un grand Sud-Ouest encore assez fortement rural (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charente et Sud du Massif Central) alors que c'est traditionnellement dans les départements plus urbanisés et industrialisés de la moitié Est du pays que l'extrême-droite recueille le plus de suffrages. Hormis la Somme, on remarque qu'aucun département ayant voté de manière significative en faveur de Saint-Josse ne se trouve au nord ou à l'est de la fameuse ligne Le Havre-Valence-Perpignan qui marque la limite de l'influence du FN depuis l'apparition de ce courant politique.

Si l'on s'attache uniquement aux communes rurales (la prise en compte des agglomérations étant sans grand intérêt étant donné la faible implantation de CPNT), on

s'aperçoit que le taux de corrélation au niveau départemental¹² entre le vote FN/MNR et le vote CPNT s'établit à $-0,55$, signe d'une opposition, certes imparfaite, entre les deux géographies électorales.

On pourrait donc déduire de ces quelques observations que ces deux électorats s'opposent. Or en fait ils apparaissent comme relativement similaires sociologiquement et culturellement. Pascal Perrineau a souligné à partir de l'enquête post-électorale du CEVIPOF sur la présidentielle, une "gémellité sociologique" entre les soutiens du FN et ceux de CPNT. Nous avons déjà souligné lors des Européennes de 1999¹³, la ressemblance entre ces deux électorats marqués par une forte sur-représentation masculine et des catégories populaires, une pyramide des âges relativement équilibrée avec une bonne audience parmi les jeunes et enfin et surtout par une faible proportion de diplômés. Hormis ces caractéristiques sociologiques communes, ces deux électorats partagent un certain nombre de valeurs et de positions. On citera principalement l'hostilité à une Europe fédérale, la dénonciation des élites et de la technocratie, la défense des traditions et l'attachement au territoire ou au terroir¹⁴.

On relèvera enfin que si Jean Saint-Josse arrive logiquement largement en tête parmi les chasseurs avec 34 % des voix (soit près de huit fois son score national), l'extrême-droite réalise dans cette catégorie un score conforme à sa moyenne nationale (20 %) ¹⁵. Ceci démontre que si l'influence de CPNT est venue limiter l'audience du FN et du MNR dans les rangs des chasseurs, elle n'est pas parvenue à l'éliminer, loin s'en faut.

Puisque ces deux électorats sont socio-culturellement assez proches, il convient dès lors de s'interroger sur la « ligne de partage des voix » entre l'extrême-droite et CPNT en milieu rural et de voir si cette répartition renvoie à des logiques géographiques. La carte dite « des huit présidents », déjà citée, apporte à ce propos un éclairage intéressant. Le fief aquitain mis à part, on s'aperçoit en effet que la plupart des cantons où Saint-Josse est arrivé en tête se situent en périphérie des zones ayant placé Le Pen pre-

mier. C'est le cas dans le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne mais aussi et surtout dans tout l'arrière-pays méditerranéen de l'Ouest de l'Aude au Haut-Var en passant par le Biterrois, les Cévennes, le Sud de l'Ardèche, le pays de Nyons et de Forcalquier. On retrouve également ce phénomène mais de manière plus limitée dans la Somme. Tout se passe comme si dans une zone encline à un vote qu'on pourrait appeler "protestataire identitaire enraciné", Le Pen parvenait à capter l'essentiel des suffrages de ce courant dans les communes urbaines et péri-urbaines mais que le rapport de force s'inversait progressivement en faveur de CPNT au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre pour gagner l'arrière-pays et le "rural profond". Ce schéma semble particulièrement bien s'appliquer dans le Midi de la France principalement.

C'est en effet dans tous les départements du littoral et de l'arrière-pays méditerranéen mais aussi dans l'extrême Sud-ouest que cet écart en faveur des agglomérations est le plus important. Il atteint par exemple 7,2 points dans la Vaucluse et 5,3 points dans les Pyrénées-Orientales. Cela tient certes pour partie à la présence, dans tous ces départements d'agglomérations, "tirant" depuis longtemps la moyenne du FN sous l'effet de l'insécurité, de la présence d'immigrés, de rapatriés mais aussi de populations paupérisées côtoyant des quartiers résidentiels mais nous voulons aussi y voir, à l'autre extrémité de la chaîne, la concurrence efficace qu'a su exercer, le Béarnais Saint-Josse dans les campagnes méditerranéennes et les milieux agricoles et indépendants¹⁶ de ces régions.

Un autre département, le Pas-de-Calais, présente également un fort différentiel villes/campagnes au détriment de ces dernières concernant le vote FN, or c'est précisément aussi un département où CPNT est bien implanté. Le Pas-de-Calais excepté, dans toute la partie Nord du pays, et particulièrement dans un grand Bassin Parisien, les résultats de l'extrême-droite sont meilleurs dans les communes rurales que dans les villes, signe que l'audience de Saint-Josse n'a pas pu entamer autant qu'elle l'a fait dans le Sud, le capital électoral de l'extrême-droite dans les campagnes.

Afin de valider plus sûrement cette hypothèse, nous avons regroupé les départements en trois catégories, la première comprenant les départements où le différentiel entre le vote d'extrême-droite est compris entre $-7,2$ et

12- Nous avons calculé pour chaque département les scores obtenus dans les communes rurales uniquement.

13- Voir à ce sujet l'article "Sociologie des sympathisants de CPNT : à l'encontre de certaines idées reçues" publié dans la revue *Le St-Hubert*, n° 36. Juillet/août 2001

14 Sur les valeurs et les représentations des sympathisants de CPNT voir Stéphane Traïni "Les braconniers de la politique", *Cahiers du CEVIPOF*, n° 28 Juin, 2000.

15- Sondage *Sortie des Urnes* de CSA pour France3, Radio-France et *Le Parisien* auprès d'un échantillon national représentatif de 5352 personnes

16- Au niveau national, 12 % des agriculteurs et 9 % des commerçants et artisans ont voté pour Saint-Josse selon le SSU de CSA.

ÉCART RURAL/URBAIN CONCERNANT LE VOTE D'EXTRÊME-DROITE	RÉSULTAT DE CPNT DANS LES COMMUNES RURALES	RÉSULTAT DE L'EXTRÊME-DROITE DANS LES COMMUNES RURALES	RÉSULTAT DE LA DROITE DANS LES COMMUNES RURALES
Départements avec un écart entre - 7,2 et 0,4	9,1 %	17,8 %	28,9 %
Départements avec un écart entre 0,4 et 2,2	7,3 %	21,3 %	29,4 %
Départements avec un écart entre 2,2 et 4,9	6,4 %	21,4 %	31,4 %

voix (5446899) par rapport au nombre de suffrages qu'il avait rallié avec Mégret au premier tour (5432600). Cette quasi-stabilité au plan national cache néanmoins des évolutions contrastées au niveau local. En effet, la « mobilisation citoyenne » a certes réussi à faire reculer l'extrême-droite

0,4 entre les communes rurales et urbaines, la seconde, ceux où le différentiel est compris entre 0,4 et 2,2 et la troisième, ceux où il est supérieur à 2,2. On obtient alors les résultats suivants :

Plus le score de l'extrême-droite s'élève dans les communes rurales (et plus le différentiel rural/urbain est positif) et moins CPNT a fait de voix. Inversement, plus le score cumulé du FN et du MNR est faible en campagne (et plus le différentiel rural/urbain est négatif) et plus Jean Saint-Josse a recueilli de voix ¹⁷. Il semble donc que dans un Grand Sud (dont une bonne partie est pourtant assez favorable à l'extrême-droite), CPNT a capté, en milieu rural, des voix qui se seraient sinon portées sur Le Pen ou Mégret, alors même que ces candidats conservaient leur électorat en milieu urbain dans ces départements ¹⁸. Cette concurrence alimentée par un effet « d'amitié locale » ayant joué régionalement au profit de Saint-Josse, se traduit dans toute cette grande région ¹⁹ par un déficit marqué des résultats du FN/MNR en milieu rural par rapport à ceux des agglomérations.

2- Au second tour: l'électorat de Saint-Josse, armée de réserve de Jean-Marie Le Pen ?

Après la forte mobilisation contre l'extrême-droite durant l'entre-deux tours, la dynamique Le Pen s'enraye et ce dernier ne parvient à accroître son score que de 14000

dans la France des villes moyennes

Dans toutes les communes de 1000 à 20000 inscrits, le score de Le Pen (en % des inscrits) est inférieur à celui obtenu par le FN et le MNR au premier tour. Dans les communes de taille plus importante, le score de l'extrême-droite progresse légèrement mais y est globalement contenu. Tel n'est pas le cas dans la France rurale puisque Jean-Marie Le Pen voit son score augmenter et ce, parfois, de manière assez sensible, + 1,7 point dans les communes de 51 à 100 inscrits (soit une progression notable de 12 % de son électorat "potentiel" de premier tour). Si l'on raisonne en terme de voix, on obtient les évolutions suivantes : recul d'environ 57000 voix dans les communes de 1000 à 20000 inscrits, progression de 16600 bulletins dans les villes comptant plus de 20000 inscrits mais surtout hausse de près de 55000 électeurs dans les villages de moins de 1000 inscrits ²⁰. Indépendamment de la hausse de participation, si la progression dans les grandes villes et notamment à Paris (+ 10000 voix) provient en grande partie d'un électorat de droite traditionnel radicalisé (celui qui s'était porté sur Boutin et Madelin par exemple), l'ampleur des ralliements dans les petites communes, où CPNT atteignait 8 % au premier tour, incite à penser qu'une fraction de l'électorat Saint-Josse s'est ralliée à la candidature Le Pen au second tour et a donc contribué de manière significative à la progression de Le Pen.

L'analyse, au canton, de l'évolution du vote d'extrême-droite entre les deux tours vient conforter cette hypothèse. On observe une correspondance assez troublante entre l'ensemble des zones de force de CPNT du premier tour et les endroits où l'extrême-droite a vu son score progresser entre les deux tours. Il en est ainsi du bloc Nord-Pas-de-Calais/Picardie, des cantons littoraux de Seine-Maritime, de la Baie d'Isigny, de l'ensemble Charente-Maritime, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques mais aussi de tout un arc couvrant un grand arrière-pays méditerranéen courant de la frontière espagnole à la Haute-Provence

17- Le fait que le résultat cumulé des candidats de droite évolue dans le même sens que celui de l'extrême-droite infirme l'idée de transferts entre ces deux courants.

18- Il est d'ailleurs intéressant de constater que c'est précisément dans ces départements que le mouvement Droit De Chasse (DDC) a présenté l'essentiel de ces candidats lors des législatives. Ce mouvement, en dissidence avec CPNT était selon certains observateurs assez proche de l'extrême-droite mégrétiste, la présentation de candidats étiquetés DDC ayant pour but de "mordre" sur l'électorat de CPNT. Le choix de circonscriptions d'implantation, situées pour l'essentiel dans le Grand Sud, apparaît alors judicieux s'il s'agissait de récupérer un électorat "chasseur" radicalisé et tenté par l'extrême-droite.

19- M. Bussi et S. Freire Diaz ont mis en évidence pour la Présidentielle de 1995 et pour les Européennes de 1999 notamment des effets "d'amitiés locales" pouvant s'exercer sur de grandes échelles. Voir par exemple "les nouvelles spatialités des comportements électoraux français" sur le site www.cybergeo-presse.fr.

20- soit environ 1500 habitants

en passant par le Biterrois, les Cévennes et l'Ardèche.

Enfin, cette hypothèse de reports significatifs est également confirmée par les enquêtes post-électorales qui révèlent que c'est proportionnellement parmi l'électorat de Saint-Josse (électorat d'extrême-droite excepté bien sûr) que les transferts vers Jean-Marie Le Pen au second tour ont été les plus importants. D'après l'enquête du CEVIPOF, 10 % des électeurs CPNT auraient ainsi voté pour Le Pen, une enquête de l'Institut CSA réalisée le jour du second tour indiquant des transferts à hauteur de 14 %.

YVON LE CARO

RESO - UMR 6590, UNIVERSITÉ DE RENNES II

ANDREW W. GILG

DEPARTMENT OF GEOGRAPHY, UNIVERSITY OF EXETER

INTRODUCTION

Ce texte est la traduction française d'une communication faite au colloque « *Leisure and exclusion* » du 2 septembre 1999 à Stoke-on-Trent (Royaume-Uni), réalisée en vue du colloque "Quelle géographie sociale aujourd'hui" de Caen en novembre 1999.

Il est largement construit sur les recherches menées en France (Le Caro 2002) où 176 agriculteurs ont rempli un questionnaire en passation administrée entre 1993 et 1999. Cet échantillon représente 75 % des agriculteurs sur la zone d'étude en Ille-et-Vilaine. Ces fermes sont situées dans trois sortes de campagne : périurbaine, "agricole" et littorale touristique. 16 agriculteurs ont aussi été interviewés "bottes aux pieds" durant un tour de plaine de deux heures environ à travers leur ferme à propos de leur vécu des interactions entre la production agricole, la gestion paysagère et l'accès récréatif. Ces entretiens-promenades permettent une compréhension plus fine de la manière dont les agriculteurs gèrent les relations avec les usagers selon la configuration de la ferme, au-delà des idéologies et des stéréotypes qui influencent leurs attitudes.

Pour l'Angleterre, les données proviennent de six entretiens avec des agriculteurs en décembre 1998 et d'une abondance de sources qualitatives et quantitatives, par exemple Denman (1978), Evans & Ilbery (1989) et notamment l'étude importante de Chaplin (1998) sur la récréation dans 2237 fermes dans les années quatre-vingt-dix.

L'objectif principal de la communication est de confronter les problématiques transmanche sur cette question, d'articuler les terminologies et de relativiser les facilités d'accès en les comparant avec une grille de lecture commune. Initialement construite pour un public anglo-saxon, cette communication, dans sa version française, a été amputée de certaines précautions terminologiques dans le champ du tourisme et des loisirs.

A. Un schéma d'analyse des loisirs en espace agricole et quelques différences entre la France et l'Angleterre

Bien que les loisirs en espace agricole puissent prendre des formes très variées (Kay et Moxham 1996), ils peuvent être conceptualisés en trois types (Evans et Ilbery 1989) selon l'espace support. Le premier est centré sur une ferme particulière, le deuxième se produit sur l'espace agricole de manière plus large, englobant diverses exploitations, tandis que le troisième est pratiqué dans des paysages ruraux en général. Nous retiendrons ces trois types de loisirs, ce que font rarement les études disponibles (Chaplin 1998). Parallèlement, les loisirs en espace agricole regroupent six activités principales. Quatre ne sont pas étudiées ici, à savoir l'hébergement-restauration, les événements ponctuels et visites de la ferme, les loisirs d'intérieur et les loisirs pratiqués dans des espaces spécialisés (comme les terrains de golf). En revanche, nous analyserons les loisirs de plein air proposés par l'agriculteur sur son espace productif (par exemple la location du droit de chasse) et les loisirs de plein air utilisant l'espace agricole comme partie d'un espace plus large et diversifié (par exemple se promener le long d'un sentier de randonnée).

Nous cherchons ainsi à montrer l'interaction entre les loisirs et l'espace agricole en termes de gestion de la multifonctionnalité d'une part et de relations entre les agriculteurs et le public d'autre part. La question se pose aussi de savoir comment l'attitude des agriculteurs vis-à-vis des usages gratuits évolue depuis que la récréation, de pratique à tolérer, a commencé à être perçue (en Grande-Bretagne particulièrement) comme une opportunité économique à exploiter.

De ce point de vue il existe une grande différence entre la France et l'Angleterre. En France les activités récréatives organisées à la ferme sont peu développées avec un taux généralement retenu de 2 % des agriculteurs français proposant du tourisme vert contre 10 % des *farmers*¹ anglais selon Chaplin (1998). Mais, si l'on additionne aux

1- Lorsque nous utilisons le terme anglais de *farmer*, c'est en lieu et place de celui d'agriculteur britannique dans le but d'alléger le texte.

loisirs pratiqués moyennant finances ceux qui le sont de manière informelle, la tendance s'inverse: le pourcentage de fermes concernées atteint 40 % en Angleterre (Chaplin 1998) tandis que les enquêtes menées en France donnent un chiffre approchant les 100 % pour l'utilisation récréative de la campagne agricole d'Ille-et-Vilaine (voir tableau 1).

L'accès récréatif à l'espace agricole anglais se trouve donc réduit au tiers environ des fermes, et dans de nombreux cas cela suppose le paiement d'un droit d'accès à des équipements élaborés. Au contraire le public a, en France, libre accès à quasiment l'ensemble de l'espace agricole, mais trouve peu d'occasions d'accéder à des équipements spécialisés, même en payant, du fait de leur relative rareté. La raison principale est qu'en France l'accès à la campagne est socialement considéré comme un droit, non seulement pour la promenade mais aussi pour d'autres activités comme la chasse, la pêche, la cueillette des fruits sauvages ou des fleurs. En Angleterre, au contraire, il n'existe pas de droit général d'accès à la campagne agricole, ni aux espaces ouverts; la chasse et la pêche sont même contrôlées par des droits d'accès souvent très onéreux et qui ont une forte valeur marchande, excluant de fait le public ordinaire dans la plupart des cas.

B. Le concept d'exclusion appliqué à l'accès à l'espace agricole

Par exclusion, nous entendons ici l'empêchement constaté, pour certaines personnes, d'accéder à un espace, l'espace agricole, que d'autres peuvent fréquenter. Cette exclusion, spatiale autant que sociale, conduit à limiter l'aire de circulation d'une personne, pour des raisons qu'elle ne maîtrise que peu ou pas. Par extension, toute difficulté d'accès sera considérée comme génératrice d'exclusion, même si elle n'interdit pas absolument l'accès concerné. A contrario, les facilités d'accès peuvent s'analyser comme un facteur d'intégration spatiale², intégration spatiale que l'on peut espérer signe d'intégration sociale.

En France comme en Angleterre, les agriculteurs contrôlent l'essentiel de la campagne; comme la plupart des gens vivent en ville, ils se trouvent exclus de fait de la campagne par la friction de la distance, excepté durant les week-ends et les vacances. Et même durant ces moments beaucoup de gens sont davantage exclus par des facteurs de comportement et d'attitude que par des problèmes de

2- Les Anglais utilisent le terme d'« inclusion » en parallèle à celui d'exclusion, ce qui est particulièrement explicite.

localisation. Par exemple, des gens s'excluent d'eux-mêmes des loisirs à la campagne, bien qu'ils aient légalement accès aux lieux, parce qu'ils manquent de confiance en eux du fait de l'exclusion dont ils ont pu être victimes ailleurs dans la société (Paugam 1996). D'autres facteurs sont la peur des espaces ouverts, la peur des forêts et de leur potentiel de mauvaises rencontres, la peur des bêtes sauvages et la peur d'être apostrophé par les agriculteurs ou leurs employés (Burgess 1996).

Tandis que l'agriculture devient plus technicienne et élimine de plus en plus d'éléments naturels, notamment les haies, le public, à la recherche de la nature (Le Caro 1999), ne peut que se sentir exclu d'un environnement qui ressemble souvent davantage à un sol industriel qu'à un espace naturel. Paradoxalement, l'intensification a été un facteur primordial dans la surproduction et la baisse des profits unitaires en agriculture qui en retour ont encouragé beaucoup d'agriculteurs à se diversifier vers des services récréatifs à la ferme, notamment dans les zones périurbaines anglaises. Tout autre usage de la campagne par des visiteurs ne payant rien apparaît alors peu intéressant pour les agriculteurs qui ont ainsi diversifié, tandis que ceux qui continuent d'investir dans de l'agriculture de haute technologie sont aussi de moins en moins enclins à la bienveillance envers les pratiques récréatives.

La création de certaines activités récréatives bon marché en zone périurbaine peut cependant avoir ouvert la campagne à certains groupes sociaux qui ne peuvent se permettre de voyager jusqu'à des sites plus éloignés. De manière plus significative, nos enquêtes en France révèlent que nombre d'agriculteurs sont contents d'autoriser l'accès quand une personne ou un groupe le leur demande. Dans ce cas l'usage récréatif peut devenir un moyen d'abattre les barrières entre les agriculteurs et le public, et de réduire l'exclusion spatiale à travers des arrangements informels et gratuits.

I. UNE COMPARAISON DES USAGES EN FRANCE ET EN ANGLETERRE

Les chiffres clés de l'enquête française sont indiqués au tableau 1. Globalement, 99 % des agriculteurs interrogés observent des loisirs sur leur ferme, tandis que 7 % seulement pratiquent l'accueil touristique. Trois activités en ont été extraites pour un commentaire plus détaillé, car elles autorisent, côté britannique, une comparaison plus argumentée. Nous verrons tour à tour la chasse, la pêche et la promenade.

Tableau 1 :
Usages récréatifs d'un échantillon de fermes en Ille-et-Vilaine

ESPACE DE RÉFÉRENCE	RURAL	PÉRI-URBAIN	LITTORAL	TOTAL
Nombre de fermes	47	76	53	176
Année d'enquête	1993	1998	1999	
Fermes où se pratique:	<i>(En pourcentage des fermes)</i>			
La chasse	96	83	98	91
La pêche	38	29	6	24
La promenade	11	64	72	52
La randonnée	11	22	51	28
La cueillette	38	30	13	27
Le cheval	13	37	70	40
Le VTT	4	31	70	36
Aucun usage récréatif	0	3	0	1
Tourisme à la ferme	0	1	17	7

A. La chasse

En France les droits de chasse furent au centre des débats durant la Révolution avec des cahiers de doléances dénonçant aussi bien les abus des aristocrates chassant à travers champs que la sévérité excessive envers les pauvres braconniers (Duby & Wallon, 1976). Il en résulta pour les citoyens le droit étendu de porter une arme et pour les paysans celui de chasser sur les terres qu'ils cultivaient. Néanmoins, la nouvelle définition du droit de propriété conserva pour l'aristocratie le droit de chasser sur les terres de ses métayers. Plus largement la division de la propriété résultant de la Révolution puis des partages successoraux sous le "Code Napoléon" conduisit les droits de chasse liés à la propriété du sol à être extrêmement dispersés dans la communauté locale. En pratique le "droit" de chasser sur l'espace agricole en vint à être exercé collectivement par les citoyens-propriétaires de la commune et leurs amis...

En conséquence, le gibier disparut jusqu'à ce qu'une tentative de contrôle de la sur-chasse soit élaborée par la Loi Verdeille (1964). Elle créa les ACCA (associations communales de chasse agréées) et les dota du pouvoir d'exercer les droits collectifs acceptés sur les petites propriétés agricoles en échange de la gestion de la faune et du respect de l'agriculture et des habitants. En dessous d'un seuil arbitraire de 20 ha chassables (soit, en pratique, 27 ha dès lors qu'une habitation se trouve dans la propriété), le propriétaire se voit interdit de refuser l'accès (sauf, depuis juillet 2000, objection morale à la chasse).

Même si seulement 28 des 99 départements français ont adopté le système des ACCA (dont l'Ille-et-Vilaine), la philosophie d'un droit de chasse extensif sur l'espace agricole est acceptée comme une norme implicite dans la

majorité de l'espace rural français. Néanmoins, certains propriétaires, souvent sur les plus grands domaines, choisissent de garder les droits de chasse pour eux-mêmes et leurs amis, sur le modèle anglais décrit ci-après. Ce comportement n'est pas très bien vu en France, et un agriculteur le dit à peu près ainsi :

« Certains gros agriculteurs, c'est plus de 100 ha, gardent la chasse pour eux, mais ils n'ont même pas le temps de chasser tout ça; ils veulent garder ça pour eux... Moi je laisse les gens chasser sur les trois ha que j'ai gardés pour ma retraite. »

Globalement l'enquête montre que les agriculteurs d'Ille-et-Vilaine acceptent la chasse communale même si peu d'entre eux chassent. Pour une moyenne de 6 % d'hommes français chassant, et de 26 % des agriculteurs, l'enquête trouve seulement 13 % de chasseurs parmi les agriculteurs interrogés.

En Angleterre, les droits de chasse sont une valeur négociable et certaines zones peuvent amener des prix de plus de 1500 euros par jour à certaines périodes de l'année. Ce qui peut être chassé est très limité par la législation sur la faune et les dates d'ouverture de chasse. La chasse en Angleterre est de ce fait une activité très exclusive réservée grosso modo à une élite fortunée, souvent des grands propriétaires ayant d'autres ressources, ce qui leur permet de gérer leur terre pour la chasse plutôt que pour la production. Dans ces cas-là, les gardes-chasses des domaines élèvent du gibier, surtout des faisans, qui sont tirés de façon hautement ritualisée: les faisans sont amenés par des rabatteurs vers une ligne de fusils pour un massacre massif, quelques jours dans l'automne. Une autre élite est représentée par des personnes suffisamment riches pour se permettre d'acheter les droits de chasse des fermes qui ont préservé un milieu adapté au gibier plutôt que de courir après les gains de productivité (Winter, Watkins & Cox, 1996).

Ces deux types de fermes sont cependant l'exception et la chasse est un accessoire de l'agriculture sur la plupart des fermes. Par exemple Chaplin (1998) trouve que 9 % seulement des fermes proposent d'y chasser du gibier élevé et 8 % du gibier sauvage comme activité organisée. Sur la majorité des fermes, la chasse existe cependant quelques jours par an, l'agriculteur et quelques amis constituant souvent un vague syndicat.

Les entretiens réalisés dans le Devon confirment cette analyse, plusieurs agriculteurs remarquant que le manque de ressources pour le gibier, dû à l'agriculture intensive,

rend les droits de chasse difficiles à vendre: il y a peu à chasser et peu d'endroits pour le faire. Trois exemples l'illustrent:

« Nous possédons les droits de chasse, mais nous laissons nos voisins chasser. C'est gratuit, parce que nous n'avons pas beaucoup d'abris pour le gibier, il n'y a donc pas beaucoup de faisans; mais des amis viennent au lapin... »

« Nous allons arrêter de louer la chasse, parce que trop peu des gens qui viennent sont nos amis. Nous allons revenir à mettre quelques oiseaux nous-mêmes et nous inviterons les amis à des parties de chasse. »

« Normalement je chasse avec mon voisin, mais c'est uniquement le Boxing Day (26 décembre). Des gens m'ont demandé pour chasser sur la ferme mais je refuse généralement. »

En résumé, il existe une grande différence entre l'Angleterre et la France à la fois sur l'accès à la chasse et sur les attitudes envers la chasse. En France la chasse est encore une part vivante de la culture rurale, mais en Angleterre elle est perçue comme une pratique plus élitiste que conviviale.

B. La pêche

En France, le public a le droit de pêcher sur toutes les rivières navigables et l'accès est public sur 1,5 mètre le long des rives. Le long des 250 000 km de rivières privées (eaux non navigables) il est possible de pêcher si l'on a obtenu le droit d'accès du propriétaire (Guilbaud, 1992). En fait, sur de nombreuses rivières et ruisseaux (mais pas dans les étangs) les droits de pêche sont soit donnés légalement par une Association agréée, soit concédés par l'accord tacite et informel du propriétaire. Si l'agriculteur veut faire cesser la pêche, il doit le signaler publiquement, ce que beaucoup hésitent à faire pour ne pas se rendre impopulaires au sein de la commune.

En Angleterre, la pêche est contrôlée par des droits de pêche (Bonyhady, 1987) qui, comme les droits de chasse peuvent être très coûteux sur certaines rivières, notamment les principales rivières à salmonidés comme la Wye, la Severn et certains ruisseaux à truite, par exemple dans le Hampshire. Ce genre de pêche, appelé pêche à la mouche ou pêche au gibier (*game fishing*) est de ce fait très exclusive et pratiquée surtout par des non-agriculteurs.

La pêche est néanmoins un sport très populaire en Angleterre avec plus d'un million de pratiquants (Glyptis, 1991) qui sont traditionnellement confinés aux canaux et

sections de rivières que les autorités locales ou les clubs ont pu acheter. Ce sont souvent les moins bonnes sections, destinées à la pêche ordinaire (*coarse fishing*). Chaplin (1998) trouve que 3 % seulement des *farmers* offrent des possibilités de *game fishing*.

Deux commentaires issus de l'enquête en Devon illustrent ces observations:

« Je suis fermier, je pense que mon propriétaire a vendu les droits de pêche pour 3 millions de francs. C'est énorme et c'est seulement pour les droits de pêche, pas le sol, et pour seulement un demi-mile! »

« Nous avons réellement creusé plus d'étangs pour la carpe. Si des gens nous demandent, nous les laissons pêcher surtout si nous les connaissons, comme trois ou quatre jeunes du coin que nous laissons pêcher. Mais si nous le faisons commercialement nous aurions à payer quelqu'un ici tout le temps, pour récupérer l'argent, ce ne serait pas mieux. »

En résumé, la pêche est comme la chasse plus difficile en Angleterre qu'en France mais la différence est moins grande. En Angleterre, la pêche est un aspect de la culture de la classe ouvrière et se trouve de fait concentrée dans les zones urbaines le long des principaux canaux et rivières. Dans la campagne plus reculée, la pêche en rivière est le domaine réservé d'une certaine élite fortunée. Comme pour la chasse, les différences entre les deux pays sont pour beaucoup le reflet de la disponibilité en ressources, dans ce cas ce sont à la fois en terme de longueur du réseau des rivières et en terme de préservation des stocks de poissons.

C. Les promenades et les randonnées

En France les chemins ruraux constituent un réseau compact à travers la campagne, approchant le million de kms. Ce sont généralement des structures linéaires de 3 à 10 mètres de large, propriétés de la commune. Ils furent créés pour la vie rurale en général et pas pour la récréation. Beaucoup d'entre eux furent vendus aux agriculteurs après une ordonnance de 1959 à travers laquelle le gouvernement voulait réduire le coût de l'entretien d'un réseau sous utilisé. D'autres chemins ruraux ont aussi disparu sous les coups de la restructuration des propriétés rurales, notamment le remembrement qui, pour agrandir les champs, a détruit beaucoup de haies, en particulier dans les régions de bocage du nord-ouest français. Ceux qui subsistent sont souvent peu entretenus et un certain nombre d'agriculteurs en restreignent l'accès par des obstacles, le labour du chemin ou la clôture.

Tableau 2 :
Réseau des chemins et sentiers
(comparaison entre Devon et Ile-et-Vilaine)

Zone (FR.)	DEVON (R.U.)	ILLE-ET-VILAINE
Surface	7 600 km ₂	6 775 km ₂
Habitants	1 050 000	800 000
Réseau existant.		
Longueur estimée de chemins ruraux		15 000 km
Longueur totale des PROW	5 630 km	
Soit par km	0,74 km	2,21 km
Soit par habitant	0,0053 km	0,019 km
Réseau balisé (*).		
En % du réseau existant	près de 100 %	moins de 34 %
Sentiers pédestres	4 670 km	2 448 km
Chemins équestres	900 km	2 689 km
Passages pour VTT	165 km	1 236 km
Itinéraires référencés (*).		
En % du réseau balisé	23 %	100 %
Circuits pédestres	1 150 km	2 448 km
Circuits équestres	aucun	2 689 km

Selon les données nationales, environ 18 % des chemins ruraux français sont balisés et entretenus pour les loisirs, souvent dans le cadre de la réglementation des plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). En Ile-et-Vilaine, 5 137 kms ont été enregistrés dans le PDIPR et 1 236 kms sont également balisés comme circuits VTT (voir tableau 2). Beaucoup de ces circuits sont adaptés au tourisme. Une autre évolution consiste à prévoir des boucles de 2 à 15 km souvent destinées à stimuler le tourisme. Le reste du réseau demeure négligé, et utilisé seulement par quelques résidents locaux.

En Angleterre, il n'y a de droit d'accès à aucune terre, sauf si un droit de passage public (*public right of way* - PROW) n'a pas été reconnu ou négocié (Watkins, 1996). De plus, s'appuyant sur le concept de *trespass*, la loi autorise le propriétaire à refouler les gens de sa propriété et à poursuivre les contrevenants s'ils causent un préjudice. L'idée sous-jacente selon Curry (1997) a été de restreindre l'accès et de diriger la pression du public vers des sites commerciaux comme les *country parks* et les aires de pique-nique; c'est un aspect de l'étrange alliance de fait entre les *farmers* et les protecteurs de la nature pour tenir le public éloigné de la campagne (Harisson, 1991).

De nouveaux droits d'accès ont été négociés comme éléments de mesures agri-environnementales telles que le Countryside Stewardship Scheme qui a touché 250 000 ha dès la première année (Ravenscroft, 1996). Des critiques

ont été formulées par Shoard (1996) qui montre comment l'exclusion a été retournée en source de profits. Curry (1996) remarque néanmoins qu'en l'absence d'interdiction d'exclure, ces opportunités sont efficaces et cohérentes.

Comme 85 % du réseau des PROW est constitué de sentiers qui serpentent à travers champs, il y a tous les ingrédients pour induire des conflits entre agriculteurs et usagers (Ravenscroft & Long, 1994). Les usagers accusant les *farmers* d'obstruer délibérément les sentiers, de les labourer ou de laisser des animaux dangereux dans les prés traversés par les sentiers. Les *farmers* accusent en retour les usagers de laisser les barrières ouvertes, de laisser les chiens effrayer le bétail et de laisser des ordures comprenant du verre et des plastiques dangereux pour les animaux. Il n'est donc pas surprenant que Chaplin (1998) ne trouve que 2 % de *farmers* qui ont créé des activités récréatives en espace agricole sur la base d'autorisations d'accès ou de sentiers à thème. Ces attitudes ont été notées par l'enquête auprès des *farmers* du Devon :

« C'est un problème parce que ces sentiers devraient être fonctionnels, mais ils n'ont pas été créés pour la récréation. »

« Il y a trop de gens qui ne comprennent rien à la vie rurale et pensent que le lait vient des boîtes et pas de la vache. Un autre problème, c'est que les gens qui possèdent la terre ont peur qu'il se produise un afflux de gens des villes, et davantage d'ennuis venant du gouvernement. »

En résumé, le système anglais n'encourage pas les gens à l'aventure mais à suivre strictement les sentiers; moins d'un demi pour cent du territoire est couvert par des accords d'accès non-linéaire (Shoard, 1996). Ceci cause des conflits non seulement avec les *farmers* mais aussi avec d'autres usagers, notamment les propriétaires de chiens, les cyclistes, les cavaliers et les visiteurs motorisés (Kay & Moxham, 1996). Jenkins et Prin (1998) ont avancé que les propriétaires fonciers anglais ont une longue tradition de contrôle exclusif de la campagne.

En France il y a moins de conflits d'abord à cause de la moindre densité de population, mais aussi parce que la nature plus large et structurée des chemins ruraux autorise une gamme plus étendue d'usages comme la randonnée pédestre, équestre, le VTT et l'accès motorisé. On note également que 23 % seulement du réseau des PROW anglais correspondent à des itinéraires continus, alors qu'en France le balisage et l'inscription au PDIPR ne se conçoivent que dans cet objectif-là, si bien que le kilométrage d'itinéraires utilisables par un citoyen non averti est beaucoup plus développé en France (cf. tableau 2).

Tableau 3 :
Attitudes d'agriculteurs français
quant aux usages récréatifs de leur ferme.

ESPACE DE RÉFÉRENCE	RURAL	PÉRI-URBAIN	LITTORAL	TOTAL
Nombre de fermes	47	76	53	176
Année d'enquête	1993	1998	1999	
<i>Activités de prélèvement :</i>				
Agriculteurs acceptant (En pourcentage des exploitants interrogés)				
La chasse	45	39	62	48
La pêche	15	26	25	23
La cueillette	23	32	28	28
Aucun accès	53	49	32	45
<i>Activités linéaires :</i>				
Les chemins devraient être ... (En pourcentage des exploitants interrogés)				
Fermés ou protégés	26	21	17	21
Ouverts (a)	53	41	45	45
Ouverts et signalés (b)	21	38	38	34
Total "ouverts" (a+b)	74	79	83	79

II. COMPARAISON DES ATTITUDES DES AGRICULTEURS FACE À LA RÉCRÉATION DANS LES DEUX PAYS

A. Les agriculteurs français plus tolérants envers l'accès

Le tableau 3 résume les attitudes des agriculteurs français interrogés sur l'accès à leur exploitation. Environ la moitié d'entre eux accepte de laisser accès à la terre pour des activités de prélèvement comme la chasse, la pêche et la cueillette des champignons, avec une meilleure tolérance envers la chasse. Les agriculteurs ne sont pas toujours ravis de la fréquentation qu'ils constatent. Par exemple les agriculteurs rapportent que la chasse est omniprésente (tableau 1) alors que seulement la moitié est d'accord avec ce type d'accès (tableau 3).

L'attitude envers les chemins est peut-être plus significative en terme d'insertion sociale: quelque 80 % des agriculteurs interrogés sont d'accord pour un usage public des chemins ruraux, même lorsqu'ils ne font pas partie d'itinéraires de randonnées.

L'étude des commentaires plus détaillés montre que les agriculteurs sont moins contents de cet accès public lorsque leur ferme gagne en productivité et qu'ils deviennent dépendants de systèmes *hi-tech*. Ils continuent cependant à laisser l'accès au titre des traditions d'accès établies, parce qu'ils appartiennent à une communauté plus large vis-à-vis de laquelle ils se sentent responsables, et à cause de leurs obligations légales.

Nos enquêtes montrent aussi, dans les deux pays, que certains agriculteurs pensent que l'accès est un moindre

mal, un prix à payer comme antidote aux oppositions à l'agriculture intensive, et que des aides publiques et des opportunités commerciales peuvent se développer sur la base de la liberté d'accès. En Grande-Bretagne, la tendance très générale reste toutefois, chez les agriculteurs, à limiter au maximum l'accès de leur exploitation (Chaplin 1998).

B. Les farmers orientés vers le loisir payant

Nous avons vu plus haut que les agriculteurs français sont moins en situation d'exclure le public de leur ferme; c'est probablement pour cela qu'ils voient moins la récréation comme un potentiel commercial. Au contraire, excepté pour le réseau limité des droits de passage, les *farmers* anglais peuvent non seulement exclure les gens de leurs terres mais peuvent faire payer cet accès. En conséquence, la majeure partie de la diversification en Angleterre est basée sur le tourisme et la récréation, le plus souvent autour d'une activité ou d'un type d'accueil précis.

Dans les deux pays cependant nous commençons à percevoir une polarisation entre deux types de fermes quant aux attitudes vis-à-vis de la récréation commerciale. Premièrement, dans les zones agricoles, des fermes intensives vont tendre à exclure la récréation parce qu'elle interfère avec la productivité et parce qu'elle ne répond pas à des nécessités financières. Deuxièmement, en zone péri-urbaine, dans les régions touristiques ou marginales, la récréation peut offrir de meilleurs revenus, et, même si elle interfère aussi avec l'activité de production agricole, être acceptée finalement comme un "coucou dans le nid"...

III. TENDANCES AUTOUR DE L'EXCLUSION

A. Les gens d'ici et les gens d'ailleurs

Nos données françaises montrent que les gens du cru ont un gros avantage sur les visiteurs citadins de la campagne, parce qu'ils peuvent négocier un accès informel avec les agriculteurs locaux sur la base de relations personnelles liées à l'appartenance à la communauté locale. Il y a d'évidence de tels phénomènes en Angleterre mais probablement à une moindre échelle du fait qu'il y a moins d'agriculteurs et plus d'usagers potentiels. Au contraire, les visiteurs non-locaux, souvent citadins tendent à fréquenter les lieux (publics ou privés) aménagés pour l'accès.

En France, un arrêt de la Cour européenne des droits de l'Homme (28 avril 1999) a ouvert la possibilité, pour les propriétaires de lots de moins de 20 ha, de refuser la

chasse sur leurs terres, en dépit de la Loi Verdeille. Cet arrêt a été perçu comme une attaque urbaine contre la chasse. En Angleterre, le gouvernement a préparé des projets de loi pour donner un "droit de ballade" (*right to roam*) à travers les espaces ouverts (Kay, 1998) ou pour interdire les chasses au cerf ou au renard avec des chiens. Plusieurs *farmers* interrogés nous ont parlé de ces projets en terme d'"invasion urbaine".

Néanmoins, beaucoup de citoyens français chassent dans l'espace agricole, et beaucoup de gens des villes, en Angleterre, soutiennent et suivent les chasses incriminées. Parallèlement bon nombre de ruraux apprécient les avantages d'une ouverture de la campagne à la randonnée, a priori considérée comme d'inspiration urbaine. C'est pourquoi les débats sur la chasse ou la randonnée, dans les deux pays, doivent être compris, non comme des oppositions villes-campagnes mais plutôt comme des conflits entre diverses tendances dans la consommation de la campagne.

B. Riches et pauvres

La pauvreté impose trois types d'exclusions quant aux loisirs que nous étudions : problèmes de déplacement, d'accès, et manque de confiance en soi. Premièrement, voyager peut devenir un problème car sans automobile, ou sans les moyens de l'utiliser, l'accès est très difficile sauf dans l'immédiat périurbain. Deuxièmement, l'accès à des activités organisées peut être freiné dès lors que l'entrée est payante ; et même l'accès au réseau récréatif informel et gratuit en France peut être difficile, parce qu'il est surtout construit par et pour des gens capables d'avoir un pied à terre à la campagne, comme une résidence secondaire ; de telles opportunités restent hors d'atteinte pour les citoyens pauvres. Troisièmement, et notamment en Angleterre, la règle du *trespass* et l'attitude négative de nombreux *farmers* peut décourager d'accéder aux espaces ruraux beaucoup de gens qui manquent de confiance en eux.

Au contraire, les gens des classes aisées possèdent un véhicule et en possèdent de plus en plus un second destiné aux loisirs, comme on l'observe aux USA. Ces gens sont aussi plus souvent membres d'associations de loisirs ruraux, comme le golf en Angleterre, ce qui leur donne un accès exclusif à une portion de campagne. Ils ont aussi logiquement tendance à avoir davantage confiance en eux et à moins se formaliser de signes ou d'attitudes peu accueillants.

CONCLUSION

La figure 1 présente une typologie des loisirs étudiés, dans les deux pays, selon leur degré d'accessibilité. La typologie est construite autour de quatre concepts. Premièrement, la récréation commerciale, où un droit d'entrée est pratiqué. Deuxièmement, la récréation informelle, où une participation peut être sollicitée, mais où l'accès est le plus souvent gratuit (des cadeaux peuvent être échangés ou bien une partie du prélèvement de cueillette, de pêche ou de chasse remis à la fin de la journée). Troisièmement, l'accès exclusif, avec une sélection par la classe sociale, l'interconnaissance ou la capacité à oser demander la permission d'entrer. Quatrièmement, l'accès public, avec des opportunités d'accès allant de l'implicite à l'explicite et des encouragements tantôt passifs, tantôt activement structurés.

Dans cette typologie, quatre zones émergent quand on compare l'Angleterre à la France. Premièrement, l'Angleterre domine dans la zone de grande exclusion, en haut à gauche de la figure. Deuxièmement, la France domine la zone d'intégration (ou de moindre exclusion) en bas à droite de la figure, bien que l'Angleterre y soit raisonnablement représentée pour la promenade et la randonnée pédestres. Troisièmement, l'Angleterre garde quelques loisirs ruraux traditionnels dans le secteur informel, mais ces loisirs sont grosso modo contrôlés par les réseaux sociaux ruraux traditionnels, sans grande opportunité pour les néo-ruraux et les citoyens. Quatrièmement, les deux pays disposent de zones spécialisées dans les loisirs, et l'idée d'exclusion est peu ou prou implicite dans ces constructions spatiales, pots de miels destinés à retenir les gens hors de sites plus sensibles comme les parcs nationaux ou la campagne agricole.

En résumé, il existe en Angleterre une attitude d'opposition à la consommation populaire de la campagne, partout et tout le temps, sauf lorsque cela permet un profit, et encore cela même attire relativement peu de *farmers*. L'attitude des agriculteurs français est au contraire plus généralement accueillante envers les usagers des loisirs, rarement pour des raisons d'opportunité économique, le plus souvent sur la base d'un sentiment d'obligation sociale vis-à-vis de la communauté. Pour conforter ces résultats, les enquêtes menées en France pourraient être répétées en Angleterre. Il faudrait aussi porter une attention particulière aux millions de personnes qui ont migré vers les campagnes et les bourgs ruraux depuis 20 ans, notamment dans le sud de l'Angleterre et autour des grandes villes françaises.

Typologie des loisirs étudiés selon l'accessibilité en France et en Angleterre

		Récréation commerciale	Récréation informelle
		Coût : élevé modéré	Accès : rare irrégulier généralisé
Accès exclusif	Classe sociale Amis et connaissances Gens qui demandent	CHASSE PÊCHE CENTRES EQUESTRES	Chasse CUEILLETTE Chasse
Accès public	Accès incertain Barrières et broussailles Accès public effectif	Centres équestres HONEY-POTS SITES PIQUE-NIQUE	VTT PÊCHE CUEILLETTE PROMENADE RANDO EQUESTRE PROMENADE VTT RANDONNEE CHASSE Rando équestre RANDONNEE
Légende :		MAJUSCULES : cas général minuscules : cas plus rare	italique : situation française souligné : situation britannique

RÉFÉRENCES

- BONYHADY Tom (1987), *The law of the countryside : the rights of the public*. Abington : Professional Books, 290 p.
- BURGESS John (1996), Focussing on fear : the use of focus groups in a project for the Community Forest Unit. *Area*, 28 (2), pp. 130-135.
- CHAPLIN Stephen (1998), Establishing the significance of farm-based recreation in post-productivist agriculture in England and Wales. in : *Environnement et nature dans les campagnes. Agriculture de qualité et nouvelles fonctions*, Aurélie Ferjoux (coord.). Rennes : Presses universitaires de Rennes, pp. 49-65.
- CURRY Nigel (1996), Access : policy directions for the late 1990s'. in : Charles Watkins (dir.), *Rights of Way : policy, culture and management*, London : Pinter, pp. 24-34.
- CURRY Nigel (1997), Enjoyment of the countryside. *Town and Country Planning*, 66 (5), pp. 131-133.
- DENMAN Richard (1978), *Recreation and tourism on farm crofts and estates*. Edinburgh : Scottish Tourist Board, 129 p.
- DUBY Georges & WALLON Armand (dir.) (1976), *Histoire de la France rurale*. Paris : Seuil, tome II, 624 p.
- EVANS Nicholas J. & ILBERY Brian W. (1989), A conceptual framework for investigating farm-based accomodation and tourism in Britain. *Journal of Rural Studies*, 5 (3), pp. 257-266.
- HARRISON Carolyn (1991), *Countryside recreation in a changing society*. London : TMS Partnership, 186 p.
- GLYPTIS Susan (1991), *Countryside Recreation*. Harlow : Longman, 180 p.
- JENKINS John & PRIN Evi (1998), Rural landholder attitudes : the case of public recreational access to 'private' rural lands. in : Richard Butler, C. Hall & John Jenkins (dir.), *Tourism and rural recreation in rural areas*, New-York : Wiley, pp. 179-196.
- KAY George (1998), The right to roam - a restless ghost. *Town and Country Planning*, 67 (7/8), pp. 255-259.
- KAY George & Moxham Norma (1996) Paths for whom ? Countryside access for recreational walking. *Leisure Studies*, 15 (3), pp. 171-183.
- LE CARO Yvon (1999), Les loisirs en espace agricole : modalités d'une approche géographique. *ESO Travaux et Documents*, 10, pp. 41-46.
- LE CARO Yvon (2002), *Usages récréatifs de l'espace agricole*. Thèse de géographie, Université Rennes 2, 2 vol., 873 p.

PAUGAM Serge (dir.) (1996), *L'exclusion : l'état des savoirs*. Paris : La Decouverte, 583 p.

- RAVENSCROFT Neil (1996), New access initiatives : the extension of recreation opportunities or the diminution of citizen rights? in : Charles Watkins (dir.), *Rights of Way : policy, culture and management*, Londres : Pinter, pp. 35-48.
- RAVENSCROFT Neil & LONG HANSLIP A. R.. (1994), Horses in the countryside: conflict or co-operation? *Journal of the Royal Agricultural Society of England*, 155, pp. 79-86.
- SHOARD Marion (1996), Robbers versus revolutionaries : what the battle for access is really all about. in : Charles WATKINS (dir.), *Rights of Way : policy, culture and management*, . Pinter, pp. 11-23.
- WATKINS Charles (dir.) (1996) *Rights of Way : policy, culture and management*. Londres : Pinter, 300 p.
- WINTER Michael, WATKINS Charles and COX Graham (1996) *Game management in England : implications for access. Report of a socio-economic survey*. Cheltenham : Countryside and Community Press, 130 p.

UNE CONCEPTION DE L'URBANITÉ DESTRUCTRICE DES HÉRITAGES INDUSTRIELS : LA ZAC THIERS-BOISNET À ANGERS

45

VINCENT VESCHAMBRE

CARTA - UNIVERSITÉ D'ANGERS
ESO - UMR 6590

Parmi les opérations urbaines les plus stratégiques du moment à Angers et les plus révélatrices des conceptions urbaines qui y sont en vigueur, figure la ZAC Thiers-Boisnet, créée au milieu des années 1990. Nous sommes en effet dans une logique de requalification d'un secteur de la ville intra muros, longtemps lié à l'activité portuaire, qui constitue le long de la voie sur berge et dans le prolongement du pôle universitaire St Serge une véritable vitrine pour la ville.

Nous envisagerons les transformations de ce quartier du point de vue du bâti, en formulant l'hypothèse que les décisions en matière de conservation ou de démolition sont non seulement liées à des intérêts économiques bien compris, sont non seulement de nature à modifier le profil social des habitants, mais ont également une portée symbolique et plus largement politique, en terme de mémoire sociale. Les évolutions du quartier Thiers-Boisnet seront donc observées à travers le type de bâti conservé et le marquage symbolique que cela représente, tout en étant mises en relation avec les changements sociaux induits par la Ville et les promoteurs. Dans ce quartier que l'on veut intégrer au centre-ville, le maintien des populations est en jeu, mais aussi la place accordée à la mémoire industrielle et ouvrière¹.

Ces réflexions ont fait l'objet d'une présentation et d'une visite de terrain dans le cadre du groupe "politiques patrimoniales" de l'UMR ESO.

THIERS-BOISNET : UNE EXCEPTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DANS LA VILLE INTRA MUROS

Un quartier marqué par l'artisanat et l'industrie

Le quartier appelé "Thiers-Boisnet", en référence aux deux principales artères qui le structurent, a été urbanisé récemment, à partir du milieu du XIXe siècle, à l'empla-

cement de zones humides envahies par la Maine en période de hautes eaux². Il est historiquement lié à la Maine et au port³, ainsi qu'à la gare St Serge construite à la fin du XIXe, immédiatement au nord, de l'autre côté du boulevard de ceinture (carte n° 1). Il est de ce fait très marqué par l'artisanat, l'industrie et le commerce de gros, qui constituent les deux tiers de la surface du quartier⁴, alors même que nous nous situons dans la ville intra muros, à deux pas du centre ville bourgeois et commerçant.

Les entreprises ont quitté progressivement le quartier dans les années 1970 et 1980, pour rechercher des locaux plus vastes et mieux desservis. Le déménagement de l'usine Cointreau pour la zone industrielle de St Barthélemy, près de la rocade est, a été emblématique de la désindustrialisation du quartier et de sa tertiarisation, les anciens bâtiments ayant été rachetés par le Crédit mutuel.

Malgré ces transferts d'activité dans les zones industrielles de la périphérie, la morphologie du quartier a peu évolué jusqu'à la fin des années 1990, les entrepôts abandonnés⁵ étant pour partie utilisés pour le stationnement automobile ou occupés par des associations.

Un quartier socialement distinct du centre-ville

La tonalité sociale du quartier se démarque nettement de celle du centre-ville commerçant. Le recensement de 1990 a révélé un profil dominant de populations jeunes (70 % de moins de 34 ans) et mobiles (étudiants, jeunes travailleurs, jeunes ménages). Ce type de population est à mettre en relation avec les caractéristiques du logement. Le locatif domine très largement, avec 85 % de propriétaires bailleurs, souvent propriétaires d'immeubles entiers, qui proposent des logements fré-

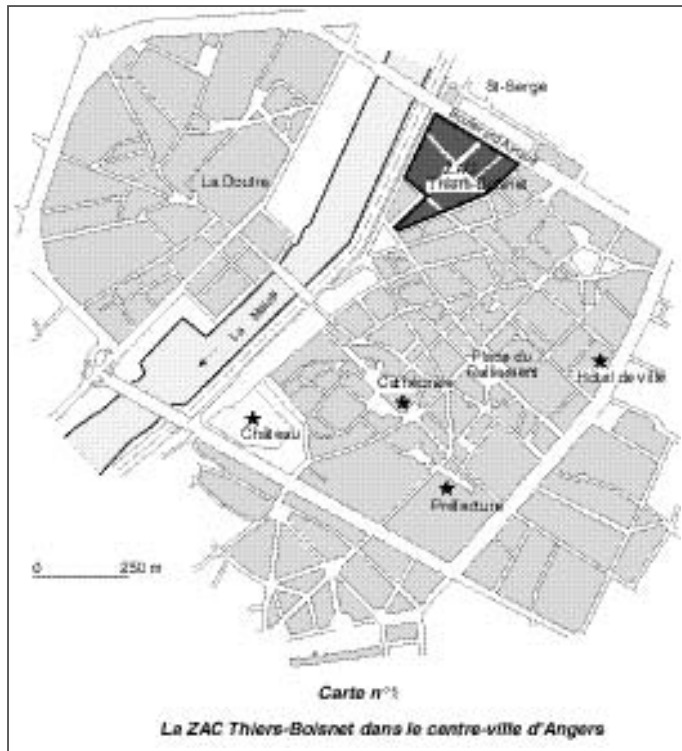
1- Pour un approfondissement de cette problématique, on se référera à: VESCHAMBRE V., 2002, Entre patrimonialisation et démolition, une mémoire urbaine socialement sélective: réflexions autour de l'exemple d'Angers, *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 92. Sur la question spécifique de la mémoire ouvrière: VERRET M., 1995, *Chevilles ouvrières*, éditions de l'Atelier/éditions ouvrières.

2- Ce secteur était nommé le "Pré de l'hôpital" en 1576. La Maine a d'ailleurs retrouvé son emplacement lors de la crue centennale de l'hiver 1995, ce qui impose des contraintes pour la restructuration de ce quartier.

3- La rue du Port de l'Ancre en conserve le souvenir.

4- cf. AURA, 1996, *Le quartier Thiers-Boisnet, Etude d'impact*.

5- Représentant environ la moitié de la superficie totale en entrepôts.



LA PROCÉDURE ZAC : VERS UN QUARTIER RÉSIDENTIEL DE CENTRE-VILLE

Constatant la désindustrialisation et l'augmentation du nombre de transactions immobilières, la mairie a décidé de prendre le contrôle des mutations de ce quartier à la fin des années 1980. La réalisation d'une étude préalable en 1989 a débouché sur l'instauration d'un périmètre à statuer le 26 mars 1990, mesure conservatoire qui a gelé les opérations de réhabilitation et de rénovation dans un secteur constitué de six îlots, sur une superficie d'environ 5,5 hectares (carte n° 1). La procédure a ensuite suivi son cours logique, avec l'instauration d'un droit de préemption urbain renforcé (30 mai 1994) et la création d'une ZAC (29 avril 1996). La délimitation d'une ZAC sur une partie du quartier Thiers-Boisnet s'inscrit dans le prolongement de la ZAC St Serge, située immédiatement au nord, qui a transformé une ancienne friche industrielle et ferroviaire en pôle tertiaire et

quemment de petite taille (pour moitié de 1 ou 2 pièces) et inconfortables⁶. Ce quartier est un lieu de passage pour des populations jeunes qui trouvent des logements à prix accessible, tout près du centre-ville. Cette spécificité sociale est d'ailleurs officialisée par le découpage en secteurs scolaires, le quartier étant le seul à l'intérieur du centre intra muros à être rattaché à une école de faubourg.

La présence d'un tissu associatif spécifique contribue également à caractériser fortement le quartier. C'est ici que les restos du cœur ou le Secours catholique ont trouvé à se loger, dans des entrepôts rachetés par la ville. Signalons également la présence d'un lieu alternatif, l'Étincelle, où se sont regroupées formations d'extrême gauche, associations féministes ou anti-racistes...

Ce quartier est approprié par des populations, des activités économiques, des associations qui trouvent à se loger à moindre coût, tout en se localisant à proximité du centre-ville. Cette tonalité jeune, populaire, voire marginale, cadre mal avec l'ambition de la municipalité d'en faire un "vrai" quartier de centre-ville, tant du point de vue des activités, du tissu urbain, que de la population.

6- Qualificatif correspondant à l'absence au moins d'un élément de confort ; 70 % des logements sont dans cette situation selon l'étude d'impact.

universitaire⁷.

Le discours municipal tourne autour de l'idée d'intégration du quartier dans le centre-ville avec un certain nombre d'implicites, qui ne font jamais l'objet de débat, sur ce que doit être le centre-ville. Dans l'étude d'impact sont ainsi résumés les objectifs de transformation du quartier :

« Le projet retenu contribue à rénover un quartier confronté au départ d'activités, au vieillissement du patrimoine immobilier et à un risque de dégradation de son image, ce qui serait dommageable pour un quartier de centre-ville »⁸.

Trois thèmes sont donc mis en exergue : la transformation fonctionnelle, la modernisation du bâti et l'amélioration de l'image du quartier, sans que les enjeux sociaux ne soient pris en considération.

De l'industrie à la résidence

Les activités commerciales et industrielles sont spécifiquement exclues des nouvelles constructions prévues dans le cadre de la ZAC. Il s'agit d'effacer la tonalité artisanale et industrielle du quartier, qui demeure significative au début des années 1990. Cette logique a été contestée par l'association qui s'est créée en 1990, à la suite de la définition du périmètre à statuer. Dans le cadre de cette « association

7- cf. FLEURET S., 1996, *Etude comparée de deux réhabilitations de friches industrielles : St Serge et Klockner-Gelände*, mémoire de maîtrise de géographie sous la direction de J.-P. Wolff, Université d'Angers.

8- cf. *Etude d'impact*, 1996, p. 54.

des résidents, commerçants et artisans du quartier », les intérêts économiques mais aussi une forme d'attachement à l'ambiance spécifique du quartier ont alors été formulés. La politique d'indemnisation menée par les services municipaux auprès des commerçants et industriels les plus importants a permis de désamorcer cet aspect de la contestation du projet.

Dans le cadre de la ZAC, il est donc prévu de passer de 300 à 800 logements environ, avec une part importante de la surface consacrée au parking. Nous sommes encore dans une logique fonctionnaliste de stricte zonation de l'espace urbain. Il s'agit de consacrer le quartier à la fonction résidentielle, et notamment au logement étudiant, compte tenu de la proximité du pôle universitaire St Serge : de gros intérêts immobiliers sont en jeu. Le logement social n'est pas absent de l'opération, avec 20 % de logements programmés. Même si le pourcentage de logements sociaux dans le centre-ville va légèrement augmenter, nous sommes encore bien loin de la moyenne communale qui s'établit à 33 %.

Du désordre à l'ordre

Le thème de l'hétérogénéité du tissu urbain revient fréquemment dans l'argumentaire des élus⁹ et des techniciens : cette imbrication d'entrepôts et d'immeubles résidentiels ne correspond pas à l'image qu'ils se font d'un quartier central. Pour M^{me} Plumier, chargée du dossier à la SARA (société d'aménagement de la région angevine), la procédure ZAC et les démolitions qui l'accompagnent visent tout simplement « à redonner une image urbaine » au quartier. De même que l'on ne conçoit pas de mixité fonctionnelle pour ce quartier, on n'imagine pas non plus de mixité paysagère : la référence au passé industriel et artisanal doit être effacée, car jugée incompatible avec l'idée même d'urbanité.

De la vétusté à la modernité

Le thème de la vétusté, de la dégradation est également brandi par les responsables pour justifier une intervention lourde sur le bâti. Comme le dit le président de l'association, « le quartier est toujours passé pour la verrue du centre-ville »¹⁰. Cet argument de la vétusté a été d'emblée contesté par l'association des résidents, artisans et commerçants. Les signataires de la pétition qui a circulé dans le quartier en 1990 ont dénoncé ce qu'ils appellent

« la stratégie du pourrissement » : ce périmètre de sursis à statuer est venu remplacer un périmètre d'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) et a donc mis fin à un processus de réhabilitation qui était selon le président de l'association bien engagé¹¹. Au moment de la création de la ZAC, les membres de l'association ont beau jeu de retourner l'argument de la vétusté, en indiquant que de nombreuses maisons n'ont pu trouver acquéreur et ont continué de se dégrader, compte tenu des risques de préemption par la Ville¹².

Cette volonté politique de transformation en profondeur d'un quartier typé économiquement et socialement, se révèle à travers ce que l'on décide de démolir ou de conserver. En d'autres termes, du point de vue de ce que l'on patrimonialise ou non. Se joue en effet la question de l'image du quartier et de son appropriation symbolique par de nouvelles catégories sociales. Nous allons donc revenir plus longuement sur l'effacement méthodique des héritages industriels.

UN EFFACEMENT PROGRAMMÉ DES HÉRITAGES ARTISANAUX ET INDUSTRIELS

De la table rase à la conservation partielle du quartier...

Dans l'esprit du maire, il s'agissait de poursuivre sur la lancée des ZAC précédentes et notamment de faire écho à l'opération du Front de Maine, de l'autre côté de la rivière, où l'on a entièrement démoli et reconstruit¹³. Les habitants qui s'inquiétaient de l'avenir du quartier au début de la procédure s'entendaient répondre par les services de l'urbanisme que tout serait démoli¹⁴. Suite à la pétition de 1990 et à l'interpellation des médias locaux, l'association a obtenu que des réunions régulières se tiennent avec les services de l'urbanisme et l'architecte de la ville, et a su faire valoir l'intérêt de conserver une partie du tissu urbain. Au final, ce sont deux zones ZA et ZB qui ont été définies dans le dossier de réalisation définitive de juin 1997 : l'une dans laquelle les propriétés sont rachetées par la ville et promises à la démolition et l'autre laissée à l'initiative des propriétaires,

11- cf. Thiers-Boisnet ne veut pas être sacrifié, article du *Courrier de l'Ouest*, 28 mai 1990.

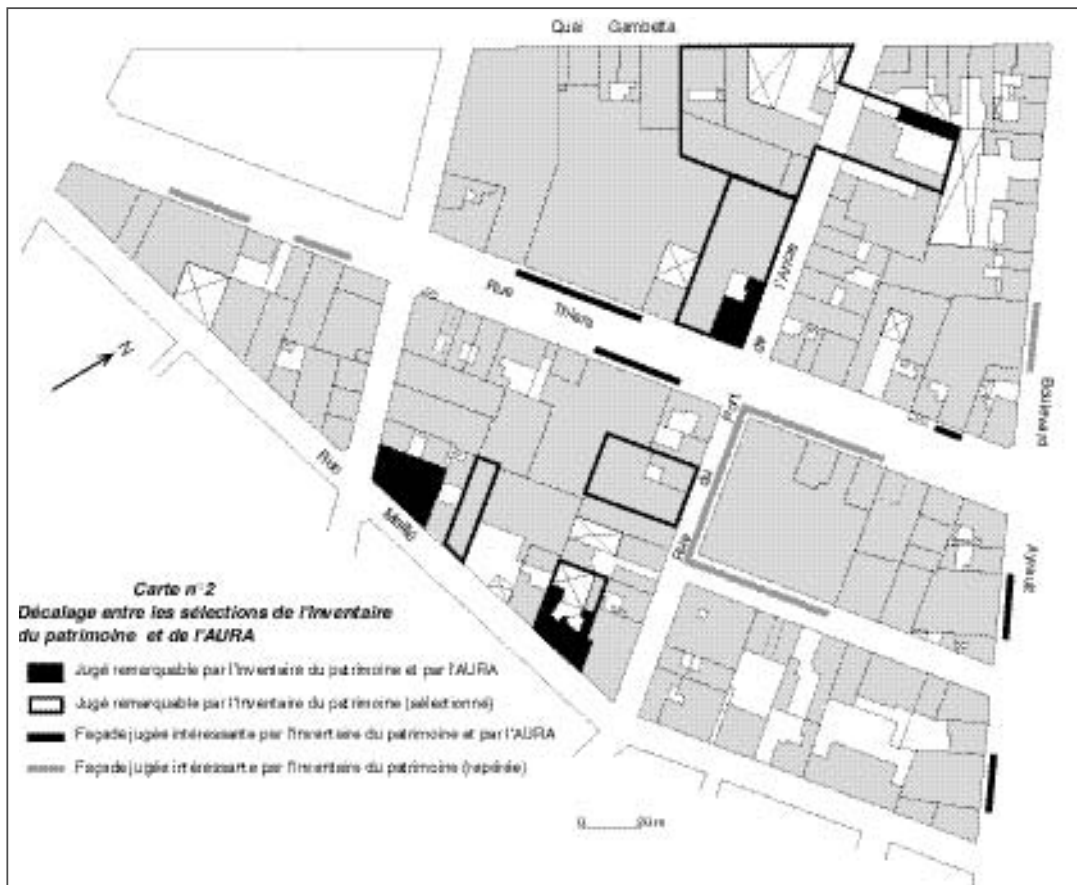
12- Courrier de l'association des résidents, commerçants et artisans du quartier à la mairie d'Angers, 10 juillet 1996.

13- Cette opération qui a fait disparaître notamment les abattoirs s'est déroulée dans les années 1990 et s'achève tout juste.

14- cf. Entretien avec M. Gilbert, président de l'association des résidents, commerçants, artisans, 27 décembre 2001.

9- M^{me} Moreau, adjointe au maire, parle d'une « urbanisation désordonnée » à propos du quartier.

10- Entretien avec M. Gilbert, président de l'association des résidents, commerçants et artisans, 27 décembre 2001.



zone où se retrouvent d'ailleurs les principaux membres de l'association.

On a donc assisté à une évolution de la position des services municipaux, comme en témoigne cette déclaration de l'architecte en chef de la ville, « toutes les constructions qui peuvent l'être seront conservées. L'une d'elle (l'ancien garage Cointreau-Bergue) rue Thiers pourrait même rapidement devenir maison de quartier ¹⁵ ». Au-delà de cette réutilisation d'un entrepôt pour une opération qui a certes valeur de symbole mais qui reste provisoire ¹⁶, le découpage en deux zones ne laisse que très peu de traces de ces activités qui ont façonné le quartier. La confrontation entre les propositions du service de l'Inventaire du patrimoine et les décisions finalement prises apparaît de ce point de vue tout à fait éclairante.

Des héritages industriels exclus de la logique de conservation

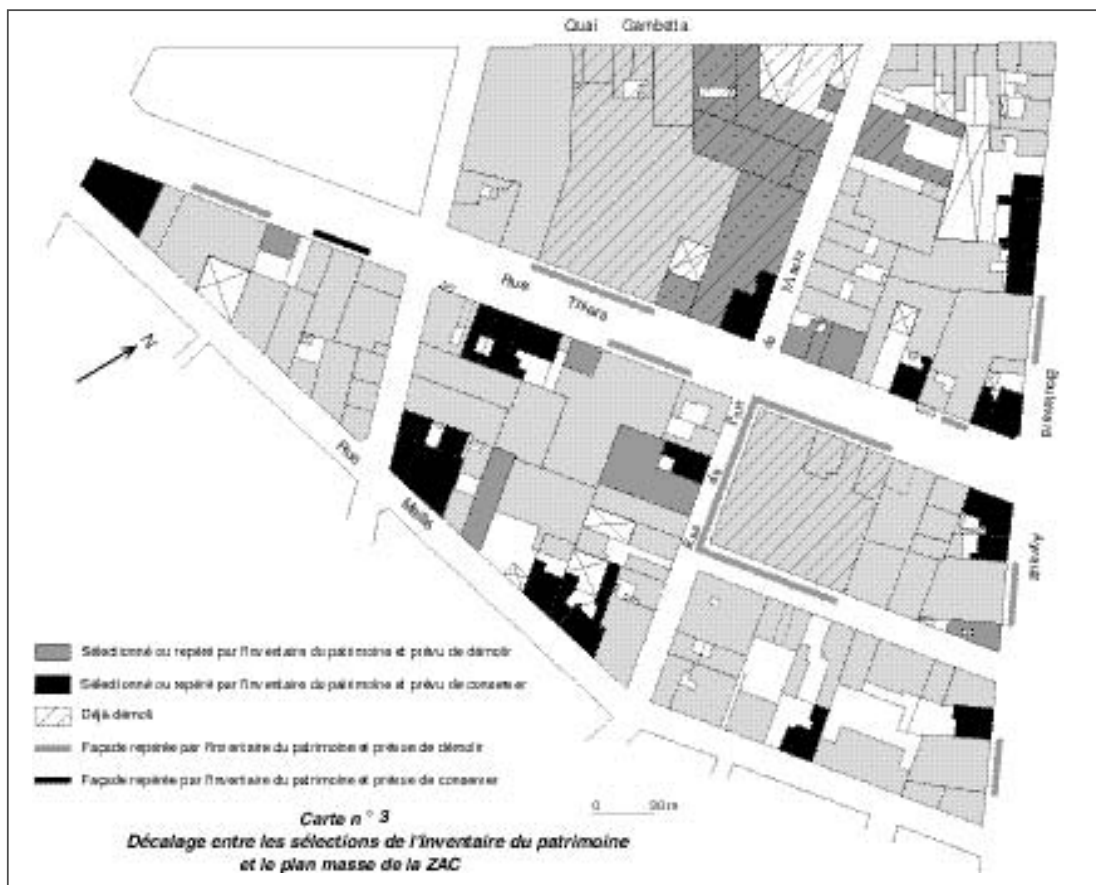
Avant la réalisation de l'étude d'impact, les services municipaux de l'urbanisme ont sollicité l'avis de l'Inventaire du patrimoine ¹⁷. C'était d'ailleurs la première fois que le

15- cf. *Ouest-France*, 21 mars 1996.
16- Une nouvelle maison de quartier doit être construite dans les 10 ans qui viennent.

service de l'Inventaire, pourtant lui-même municipal, était consulté à propos d'une opération d'urbanisme, ce qui traduit bien une évolution quant à l'esprit de cette ZAC. Cet avis a été formulé à partir de l'inventaire qui a été réalisé dans l'ensemble de la ville intra muros durant les années 1980. Dans le cadre de l'étude d'impact qui leur a été confiée, les personnels de l'Agence d'urbanisme de la Région angevine (AURA) ont ensuite élaboré leur propre grille d'évaluation, publiée au mois d'avril 1996. Des décalages significatifs apparaissent entre les propositions des chercheurs de l'Inventaire et ce que retient l'étude d'impact, qui sont révélateurs de conceptions différentes de ce que l'on considère comme patrimoine (*carte n° 2*).

Sur les six ensembles "sélectionnés"¹⁸ par les chercheurs de l'Inventaire, trois seulement ont été retenus

17- Créé en 1964 par André Malraux, le service de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France a pour mission de recenser, d'étudier et de faire connaître toute œuvre existante ou ayant existé dont l'intérêt artistique, archéologique ou historique lui donne vocation à figurer parmi le patrimoine national.
18- L'Inventaire distingue de manière hiérarchique ce qui est sélectionné et ce qui est repéré. Sélectionnés : éléments qui font partie de familles et qui ont fait l'objet de dossiers individuels, en tant qu'éléments exceptionnels, ou éléments représentatifs de familles. Repérés : éléments qui font partie de familles typologiques identifiées dans le cadre de l'inventaire (cf. dossiers collectifs).



dans leur intégralité en tant que bâti remarquable dans l'étude préalable d'avril 1996, les trois autres ne l'ayant été que partiellement. Ce décalage entre les propositions de l'Inventaire et celles de l'étude d'impact porte sur les emprises liées à la production et à l'entrepôt. Dans la moitié des cas, seule la partie habitation a été jugée remarquable ou digne d'intérêt, en contradiction avec la logique du service de l'inventaire qui vise à la conservation d'ensembles cohérents, lisibles dans leur fonctionnalité d'origine. Ce type d'architecture où les lieux de résidence et de travail étaient intimement liés perdra ainsi toute signification. Ce constat est confirmé lorsque l'on s'intéresse aux édifices ayant fait l'objet d'un simple « repérage » de la part de l'Inventaire. Sur les 14 façades d'entrepôts "repérées" par les chercheurs ("façades d'entrepôts méritant attention"), huit seulement ont été jugées "intéressantes" dans l'étude d'impact. Parmi les bâtiments non retenus figure par exemple la façade monumentale du comptoir du Sud-Ouest de style art déco (cf. photo) qui donne sur le boulevard Ayrault et faisait face à la gare St Serge.

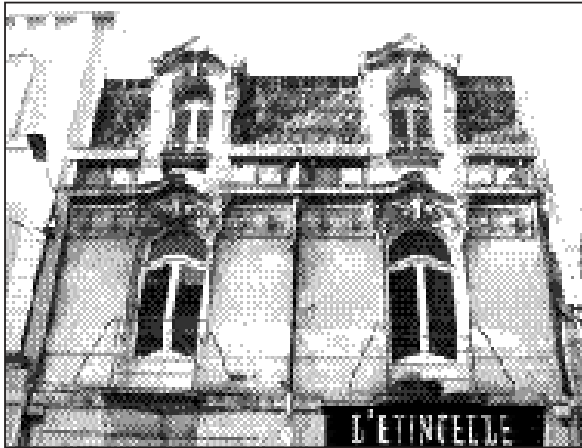
Alors que l'étude d'impact marque une sous-estimation de l'intérêt architectural des emprises artisanales et industrielles, le plan masse indicatif de juin 1997¹⁹ les

fait pratiquement disparaître (carte n° 3). Si l'on reprend les six ensembles sélectionnés par l'Inventaire, deux sont promis à la démolition malgré le qualificatif de "remarquable" qui leur avait été attribué dans l'étude d'impact. Il s'agit de l'ancienne entreprise Savigner, qui était à l'origine implantée de part et d'autre de la rue du Port de l'Ancre, ainsi que d'une maison du début du siècle, située au 26 Rue Maillé (cf. photos)²⁰. Mais c'est surtout par rapport aux édifices repérés par l'Inventaire, que le décalage apparaît flagrant. Sur les 14 façades d'entrepôts méritant attention du point de vue de l'Inventaire, trois seulement sont exclues de la zone ZA, synonyme de démolition. Il est significatif de noter que plus aucune façade de ce type n'est conservée sur le boulevard Ayrault, sur lequel la pression foncière est particulièrement forte²¹. L'intervention publique est moins radicale en ce qui concerne les édifices résidentiels puisque le tiers seulement des dix-neuf façades "méritant l'attention"

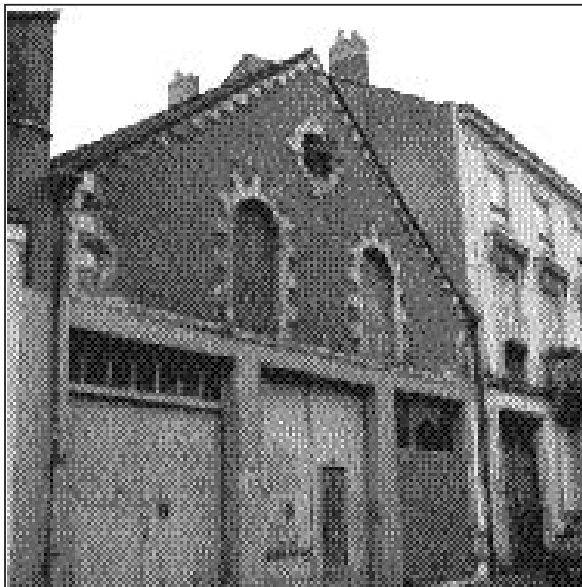
19- Plan masse qui figure dans le dossier de réalisation définitive.

20- Maison qui accueille d'ailleurs l'Étincelle dont nous avons parlé plus haut.

21- Ce type de localisation en bordure du boulevard, face au siège de la CNP et à la présidence de l'Université, est particulièrement prisé, comme en témoigne l'implantation de la rédaction du journal *Ouest-France*.



L'étincelle, bâtiment du début du XXe siècle promis à la démolition



La tête de cheval, entrepôt promis à la démolition

est promis à la démolition.

Ce sont bien entendu les emprises les plus vastes correspondant à des entrepôts, qui ont suscité la plus forte convoitise dans une logique de rénovation : leur acquisition a permis la constitution de vastes parcelles aisément exploitables par les promoteurs, dans le cadre d'un remodelage en profondeur du tissu urbain. C'est ainsi que le rachat du terrain de l'entreprise Cailleau (anciennement garage Peugeot) a permis la réalisation d'une opération immobilière de 53 logements, Le Port de l'Ancre²² par le promoteur nantais STIM Bâtir. Une opération de plus grande envergure est programmée par le Toit angevin sur

22-On notera l'appropriation d'un toponyme "valorisant" (le thème des fronts d'eau) aujourd'hui déconnecté de toute réalité économique et architecturale.

l'ensemble de l'îlot qui longe la voie rapide²³ : l'essentiel des démolitions est déjà réalisé, là même où l'Inventaire et l'étude préalable avaient signalé la présence de deux ensembles remarquables.

Une situation conflictuelle : la démolition d'une maison d'habitation de chef d'entreprise

Par rapport au plan masse indicatif de 1997, un troisième ensemble sélectionné par l'Inventaire a été racheté par la mairie afin d'être démolit. Cet édifice, situé à l'angle de la Rue Thiers et de la rue du Port de l'Ancre, avait pourtant été mis en avant dans le chapitre « patrimoine bâti » de l'étude d'impact, en tant qu'« immeuble remarquable du XIXe siècle ». Mais depuis, la municipalité a racheté cette maison pour la démolir et offrir ainsi un îlot entièrement nu au promoteur (concours de maîtrise d'œuvre du Toit angevin).

La demande de permis de démolir repose d'abord sur un argumentaire technique : la maison présentait un « défaut de verticalité », et le parking sous-terrain programmé dans le prolongement de la maison risquait d'en déchausser les fondations²⁴. Mais ce sont les arguments économiques qui semblent peser le plus lourd dans la décision : « surcoûts liés aux travaux confortatifs », « perte de terrain à bâtir », « réduction de l'emprise du parking »²⁵.

S'appuyant sur l'étude d'impact, l'architecte des bâtiments de France a refusé le permis de démolir, ce qui a conduit le maire à déposer un recours auprès du préfet. L'affaire a été portée devant la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS)²⁶, qui a considéré que le projet d'ensemble de la ZAC n'avait pas été assez pensé et a également refusé la démolition. Au-delà même des enjeux économiques, qui sont évidents dans cette opération, ce sont deux conceptions de la ville qui s'affrontent, autour de l'idée d'« harmonie » : pour l'ABF, le risque est de « rompre l'harmonie » de cet angle de rue, alors que pour le maire, le refus de démolir « mettrait gravement en péril l'aménagement harmonieux de l'opération », conduite « selon des formes et des expressions propres à l'urbanisation actuelle »²⁷. Pour l'un, ce

23- A terme, le contournement nord de l'autoroute devrait permettre le passage à deux fois une voie à ce niveau et plus largement, la "reconquête" des berges de la Maine.

24- cf. entretien téléphonique avec M^{me} Plumier et rapport justificatif du permis de démolir, 30 mai 2000.

25- cf. Rapport justificatif du permis de démolir, 30 mai 2000.

26- Commission qui réunit les attributions de l'ancienne COREPHAE et de l'ancienne commission des sites.

sont les héritages qui doivent structurer le quartier, tandis que pour l'autre, ce sont les formes urbaines contemporaines qui doivent imposer une nouvelle structuration. C'est toute la question du rapport entre patrimonialisation et urbanisation qui est ainsi posé à travers ce conflit.

Le Préfet de région appuyé par le Directeur régional des affaires culturelles a finalement cassé cette décision et accordé le droit de démolir. Cette décision contraire à l'avis de la CRPS a fait grand bruit dans les services culturels car elle est rarissime et de nature à discréditer cet organisme. Le préfet a considéré qu'il était déjà trop tard pour préserver un paysage urbain et que le fait de conserver une maison ainsi isolée n'avait plus grand sens : c'est en quelque sorte la stratégie du fait accompli qui l'a emporté. Cette décision du préfet a été assortie d'une « mise en garde », demandant à la municipalité d'Angers de réfléchir plus à l'amont avant de s'engager, à l'avenir, dans ce genre d'opération de restructuration urbaine.

Cette négation des formes architecturales qui font la spécificité du quartier Thiers-Boisnet, témoigne d'un décalage entre la prise de conscience des spécialistes du patrimoine²⁸ et celle des élus locaux. Quant aux habitants les plus mobilisés, ils ont surtout défendu à travers le patrimoine du quartier leur propre patrimoine, à caractère essentiellement résidentiel.

Conclusion

La logique de la ZAC appliquée au quartier Thiers-Boisnet est synonyme de restructuration en profondeur du tissu urbain. Les enjeux sont d'abord ceux de la valorisation foncière d'un espace stratégiquement placé : la forte présence d'entrepôts est l'occasion d'une politique de la table rase, au moins à l'échelle de certains îlots, qui est avantageuse pour la puissance publique et pour les promoteurs. Nous nous inscrivons dans une tendance lourde à la périphérisation de ces activités industrielles et commerciales à forte emprise spatiale, qui progressivement n'ont plus leur place dans le centre des villes. Le déménagement de l'usine Cointreau et son occupation par une

banque sont tout à fait représentatifs des mutations de ce quartier, qui devient résidentiel et tertiaire.

Mais alors que l'usine Cointreau a été réinvestie, rares sont les ateliers ou les entrepôts qui seront conservés dans le cadre de la ZAC : la plupart des ensembles jugés remarquables par le service de l'Inventaire ont déjà disparu ou sont promis à la démolition. Il s'agit non seulement se débarrasser d'activités jugées indésirables, mais encore d'effacer les traces de ces activités, au profit d'un nouveau paysage plus conforme à l'idée que l'on se fait du centre-ville. Jugé à la fois insalubre et destructuré, le quartier ne peut prétendre à l'idée même d'urbanité selon les élus. Que ce soit du point de vue foncier ou symbolique, c'est la tonalité sociale du quartier que l'on cherche à transformer, en créant les conditions d'une appropriation économique et symbolique par de nouvelles catégories de populations.

Cette opération s'inscrit dans un processus plus large d'effacement des traces pouvant servir de support à la mémoire industrielle et ouvrière. Au fur et à mesure de leur désaffectation, les emprises industrielles angevines sont systématiquement démolies, dans une large indifférence : il n'y a par exemple plus aucune trace des usines Bessoneau qui ont longtemps marqué la ville de leur empreinte économique et sociale²⁹. Comme si la méfiance vis-à-vis de l'industrie et des transformations sociales qu'elle induit, qui a prévalu parmi les élites locales jusque dans l'après-guerre, empêchait aujourd'hui tout processus de patrimonialisation. Nous sommes encore bien loin d'une reconnaissance locale de cette forme de patrimoine, qui a pourtant donné lieu à des réutilisations intéressantes dans la plupart des villes françaises.

27- cf. demande de permis de démolir (22 février 2000) et recours déposé par le maire (11 avril 2000).

28- Il faut rappeler d'ailleurs que cette "patrimonialisation savante" est relativement récente : jusqu'en 1985, le service de l'Inventaire n'étudiait que les édifices construits avant 1850. De ce fait, la catégorie commerce et industrie a été traitée en dernier lors de l'inventaire du centre-ville et demeure la moins connue.

29- Cf. BOUVET J., 2002, Bessoneau Angers, Angers, Société des études angevines.

L'objet de ce texte est de présenter quelques jalons d'une recherche qui a débuté avec une thèse de géographie soutenue à Bordeaux en juin 2000 et intitulée : *Les sans domicile fixe et la ville, le cas de Bordeaux*. La recherche menée actuellement s'articule de manière générale au travail effectué dans le cadre de ce doctorat. La démarche adoptée s'inscrit dans la mouvance de la géographie sociale et culturelle. Les principales interrogations se cristallisent autour du lien social, exploré dans ses multiples déclinaisons. Qu'est ce qui fait société, qu'est ce qui fait la ville ? Quelle réalité couvre la célèbre formule « vivre ensemble » d'Hannah Arendt. Délitement mais également maintien et renforcement du lien social constituent les versants de ma recherche, résolument inscrite dans les préoccupations de la géographie sociale, définie par R. Rochefort comme l'analyse de la condition spatiale des hommes dans nos sociétés modernes ¹.

La problématique générale de mon travail peut être résumée par le propos d'Eric Dardel : « un même pays est autre pour le nomade, autre pour le sédentaire » ². La spatialité est soumise à une pluralité de perceptions, de représentations et de discours. L'objet de mon travail est d'explorer la multiplicité des structurations spatiales au travers d'autres pratiques non normatives, à la lumière des thèmes du désordre, du dysfonctionnement et de l'inutilité. Le travail effectué en thèse propose un renouvellement de l'approche de la population SDF, en appréhendant leur condition d'exclus comme une expérience urbaine. Pour ce faire, l'étude a placé au cœur de son dispositif méthodologique et théorique, l'espace et le corps. L'espace outil de référence du géographe n'est pas un simple cadre ou un contexte fortuit mais une dimension engageant la totalité du rapport des SDF au social. Il appartient donc à la sphère sociale et peut contribuer à instruire les multiples configurations de l'exclusion. J'ai de plus intégré le corps comme indicateur de la structuration spatiale. Il permet de redéfinir les notions de lieu et de territoire. En explorant la

singularité des expériences urbaines, on peut saisir la géographie des SDF. Investir la subjectivité des parcours n'aboutit pas à une géographie de l'anecdotique. La singularité n'est pas extérieure à la logique sociale. Le jeu des échelles et notamment l'exploration de la réalité au micro échelon ont été d'un recours précieux dans l'esquisse de l'urbanité des SDF ³.

Le projet de recherche proposé au CNRS dans le cadre du concours de recrutement comme chargée de recherche s'intitule : *Corps, espace, identité, une lecture géographique de la catégorie sans domicile fixe*. Il s'inscrit dans la lignée des préoccupations présentées ci-dessus. L'objectif est d'explorer les situations identitaires des individus à travers leur condition spatiale. Une analyse des espaces traversés, fréquentés nous enseigne que l'identité se négocie, que la question « qui sont-ils ? » est tributaire des espaces, que le lieu fait l'identité. Une hypothèse qui s'affirme à l'écoute des travailleurs sociaux qui nous donnent le sentiment de ne jamais parler des mêmes personnes selon qu'elles ont été vues dans la rue ou dans les murs de l'institution. Une approche géographique peut saisir les multiples positions identitaires qui se construisent d'un lieu à l'autre, de l'espace vers le territoire. Il nous semble que la spatialité des SDF est rarement pensée ou trop problématisée dans le sens d'une homogénéisation excessive ou d'une isotropie de l'espace où tous les points, tous les lieux auraient la même valeur. Vue de l'extérieur, l'identité et la spatialité de SDF sont soumises à l'irrationnel quasi pathologique. Or même sans toit, les individus attribuent des significations aux lieux, les pratiquent et les vivent selon des représentations. L'intentionnalité est au cœur de l'expérience spatiale. Les personnes en situation de sans domicile fixe mettent en place des stratégies de lutte, de défense, projettent des rêves, des désirs, bricolent, improvisent dans une temporalité de l'immédiateté

1- Cité in R. SÉCHET, *Espaces et pauvretés, la géographie interrogée*, L'Harmattan, coll. Géographie sociale, Paris, 1996.
2- E. DARDEL, *L'homme et la terre*, p. 47

3- Cette thèse a été remaniée ; elle est publiée chez Bréal (septembre 2002) dans une nouvelle collection intitulée « D'autre part » dirigée par J-F. Staszak. Ce travail a nécessité une ouverture sur d'autres exemples de villes, une réactualisation des données, un retour sur le terrain et une prise en compte plus importante des derniers travaux anglo-saxons sur la question.

et de l'urgence. Il convient de tenir compte d'une part de jeux dans les interactions sociales ordinaires, de la complexité et de la multiplicité qui se trouvent au sein des individus. Il s'agit d'explorer les pratiques en se penchant sur les transactions sociales où se concilient et où se confrontent une désignation administrative, et l'image de soi. Même dans la domination, il y a l'expression du libre-arbitre que l'on peut déceler dans l'inventivité du quotidien, dans les mises en scène de défense, dans le maintien de soi, dans la contestation même autodestructrice. Ils sont acteurs et peuvent aussi contribuer à structurer l'espace et exercer une sorte de contre-pouvoir dans la géographie du quotidien. Ceux qui ne comptent pas laissent des empreintes dans l'espace. Ce travail prendrait la forme d'une archéologie de l'identité à travers l'espace.

AXES DE LA RECHERCHE

- Le premier axe comporte deux volets : le premier mobilisera l'histoire, le second une analyse de la désignation à travers différentes échelles spatiales.

Une lecture attentive des travaux des historiens spécialistes de la pauvreté s'impose afin de porter un éclairage sur le contexte actuel et en particulier sur l'ensemble des significations qui sont actuellement rattachées à cette catégorie.

Le deuxième volet permettra de poser l'hypothèse de la plasticité de la désignation SDF à travers différentes échelles et selon les contextes géographiques. Cette catégorie apparaît en effet comme un contenant qui laisse entrevoir des réalités variées en fonction des échelles et de la spécificité des espaces. Les profils SDF semblent calqués sur les réalités locales.

- Le deuxième axe concernera les facteurs d'entrée dans la catégorie SDF. En dépassant le débat qui engage d'un côté les tenants des facteurs structurels (raréfactions des logements) et de l'autre les facteurs individuels (alcool, maladie mentale), il est plus riche de combiner les facteurs pour identifier les dynamiques qui sont à l'œuvre dans la perte du domicile. Il s'agit aussi d'envisager l'autre versant, la sortie de la catégorie et de comprendre comment le domicile peut être gardé ou de nouveau perdu.

- Le troisième axe : couvrira l'espace-temps construit institutionnellement en analysant la structuration de l'espace personnel, du temps et du corps, induite par des représentations, par le mode de gestion institutionnel à tra-

vers lequel on peut lire une puissante emprise sur le temps, l'espace, le corps des usagers. Il s'agira de sonder les images avec lesquelles les travailleurs sociaux et les élus conçoivent la prise en charge des SDF. L'objet est de mettre en lumière les positions des individus dans cette géographie de l'assistanciel qui prend la forme d'un archipel, concept emprunté à M. Foucault⁴, l'archipel se caractérisant par la « dispersion et en même temps recouvrement universel d'une société par un type de système... »

- Le quatrième axe portera sur les territoires, l'errance et les espaces publics

Il s'agit dans cette partie d'analyser hors de l'institution, les modalités d'occupation, de circulation, d'ancrage dans la rue et l'ensemble des représentations qui se cristallisent autour de cette catégorie de l'espace. L'objectif est de mettre en lumière la construction des territoires, de voir comment l'errance peut être support de territoire et déboucher sur des formes de territoires circulatoires. Il est aussi impératif de prêter attention à l'absence d'appropriation chez certains. Les rapports au corps et à l'espace dans une relation homologique vont permettre de mettre en évidence des positions identitaires diverses. L'analyse des représentations et des pratiques dans la rue permet d'apprécier la pluralité des espaces-temps. L'absence d'appropriation des espaces publics se combine souvent à une recherche de maintien de soi et d'invisibilité, une fuite du stigmaté quand la territorialisation sur un bout de trottoir associée à une alcoolisation massive peut être l'expression d'une forme d'abandon de soi et d'une identité devenue elle aussi publique. Certains plus jeunes font de la rue et de leur corps un vaste terrain de jeu, sans limites, ouvert à la prise excessive de toxiques.

Le corps s'impose comme l'instrument du territoire, il fixe les représentations que les passants, riverains, commerçants peuvent avoir des personnes à la rue. La formation des territoires dans les espaces publics se fait par le biais de ces interactions ordinaires qui peuvent être conflits, reconnaissance et crainte. La territorialisation des espaces publics pose les SDF en acteurs structurant eux aussi l'espace, créateurs de discontinuités spatiales, à travers la cristallisation de certains signifiants qui débouche sur des scénographies de l'évitement de ces espaces privatisés. L'analyse des territoires dans l'espace public doit

4- FOUCAULT M., 1976, Questions à Michel Foucault sur la géographie, in DEFERT D., EWALD F. (dir.), *Dits et Ecrits II, 1976-1988*, Paris, Gallimard, p. 32

tenir compte des rapports de force qui s'établissent dans la rue et peut être résumée par la question suivante : à qui appartient la rue ? L'espace public est l'objet de conflits d'usage opposant de multiples protagonistes, tels les commerçants agacés par ces SDF qui, par leur présence, font selon eux fuir les clients et contribuent à la paupérisation des espaces attenants à leurs commerces. Dans la rue les SDF entre eux se disputent des territoires ; les plus faibles, les femmes, les simples d'esprit, les vieux subissent la loi du plus fort. Ces territoires singuliers ont parfois la particularité de fédérer en faisant émerger une certaine centralité, en devenant des points de ralliement et de socialité de personnes qui ont un domicile mais qui sont attirées par la zone et l'errance.

Ce projet pourrait s'articuler à l'axe « Groupes sociaux, mobilités, identités » dans le volet : Insécurité, habitat, sécession sociale dans les villes européennes et nord-américaines. Où se dégage le souci d'éclairer les différentes formes de sécession urbaine. Dans cette perspective, la présence des SDF apparaît comme une des nouvelles expressions du phénomène de fragmentation urbaine. Les préoccupations théoriques de l'unité de recherche ESO accordant une place très importante à la géographie sociale rejoignent pleinement les miennes, notamment dans l'interrogation des couples social/spatial, acteur/agent, groupe/individu.

ROBERT HÉRIN, CHRISTIAN FLEURY, FABIEN GUILLOT,
JEAN-MARC FOURNIER, DAVID FRANTZ, FABRICE RIPOLL

CRÉSO - UNIVERSITÉ DE CAEN
ESO - UMR 6590

S'est tenu les 19 et 20 septembre 2002, dans le cadre de la Maison de la Recherche en Sciences humaines de Caen, un colloque transdisciplinaire sur le thème « La complexité, ses formes, ses effets, ses traitements, ses enjeux scientifiques, épistémologiques et didactiques ».

Se sont rencontrés au cours des deux journées des physiciens, des biologistes, des psychologues, des informaticiens, des littéraires, des spécialistes des activités physiques et sportives, des philosophes, des didacticiens, des sociologues, des chercheurs en ingénierie, des linguistes, des économistes, des musicologues et des géographes, ceux de géographie physique et de l'environnement ¹, ceux de géographie sociale du Centre de Recherches sur les Espaces et les SOciétés (CRESO).

Le texte qui suit reprend le choix qui a guidé la communication orale du groupe des six intervenants du CRESO: les contributions se succèdent, tantôt plutôt générales, tantôt plutôt centrées sur telles ou telles questions plus particulières suggérées par la réflexion de l'un des intervenants sur la complexité en géographie.

On ne prétend pas à une synthèse construite et unanime, mais bien plutôt à susciter la poursuite de la réflexion, l'ouverture de débats et l'approfondissement des divergences, voire des contradictions, entre les points de vue exposés par les auteurs.

DE LA NÉCESSITÉ POUR LES GÉOGRAPHES DE DÉBATTRE DE LA COMPLEXITÉ

Robert Hérin

La question de la complexité ne tient pas une place importante dans les débats théoriques qui agitent la discipline depuis une trentaine d'années. Même si les débats de caractère théorique ne sont pas dans la tradition de la géographie et dans la culture de la majorité des géographes (en France du moins) cette absence, relative, à de quoi surprendre, à plusieurs titres.

1- COUDÉ A., COUDÉ-GAUSSENS G. "De l'écosystème au Géosystème. Ou heurs et malheurs de l'application de la notion du système en Géographie physique".

Dans l'éventail des sciences, la géographie occupe une position assez particulière, d'interface entre les sciences de la Nature et les sciences de l'Homme et des Sociétés.

Nombre de définitions témoignent de ce double ancrage de la géographie: explicitement ou implicitement toutes renvoient aux relations entre les hommes et la surface de l'écorce terrestre, la référence aux conditions naturelles étant tantôt placée sur un plan équivalent à celui de l'Homme et des Sociétés, tantôt considérée comme l'une des composantes des espaces que les hommes habitent, créent, exploitent. Les géographes sont par conséquent confrontés à une double complexité, celle des systèmes sociaux, celle des systèmes naturels ², voire à une triple complexité: « l'étude scientifique de l'organisation de l'espace par les sociétés oblige à se poser des questions qui relèvent simultanément... des logiques des sciences de la matière, des sciences de la vie, et des sciences de l'homme et des sciences sociales » ³.

Si l'on se borne au dernier siècle les définitions de la géographie, ses objets et ses hypothèses fondamentales ont considérablement évolué – sans doute n'est-ce pas particulier à la discipline, encore que les références aux pères fondateurs soient bien moins de règle que dans d'autres disciplines des sciences humaines. Pour résumer, on peut dire que depuis l'école vidalienne jusqu'aux géographes contemporains le centre de gravité de la géographie s'est déplacé, de l'étude des relations hommes-milieux naturels (avec une place prédominante faite à la géographie physique) à l'exploration des relations des sociétés à leurs espaces, espaces considérés comme des produits sociaux. La géographie est devenue pour bon nombre de géographes une science humaine, plus même une science sociale. Ce déplacement depuis une géographie à dominante naturaliste vers une géographie de plus en plus sociale s'est accompagné d'une révision des

2- BRUNET R., *Les mots de la Géographie, dictionnaire critique*, RECLUS – La Documentation Française. Montpellier, Paris. 1992 (1^{re} édition). p. 119, article "Complexité".

3- CHAMUSSY M., *La théorie du système général, ses concepts, et la géographie*. Brouillons Dupont 14. Université d'Avignon. 1986. p. 143.

grands systèmes d'interprétation des espaces géographiques. En schématisant (il conviendrait de nuancer), on est passé dans les années 1950-1960 d'une géographie plaçant au premier rang comme facteurs déterminants les faits de nature, selon des causalités simples et linéaires, à une géographie accordant une place prééminente aux facteurs économiques, le déterminisme économique structurant et hiérarchisant en dernière analyse des faisceaux de causalités de plus en plus complexes. La géographie actuelle fait une place croissante aux facteurs sociaux, culturels et idéologiques; elle se donne pour objectif d'explorer les réseaux de causalités, leurs dynamiques, les rétroactions entre les facteurs; elle s'efforce de rendre compte de la complexité de l'imbrication des facteurs et de l'incertitude des déterminations en s'inspirant des méthodes de l'analyse systémique.

Cette évolution de la géographie vers des approches scientifiques de plus en plus complexes de la réalité s'explique, pour une large part, par les transformations des rapports des hommes à leurs espaces. Les populations ont augmenté considérablement depuis un siècle. Les progrès technologiques procurent une efficacité démultipliée aux diverses activités humaines. Les besoins s'accroissent et se diversifient. En conséquence, les espaces naturels sont de plus en plus largement et intensément exploités et transformés, à tel point que bien souvent ils reflètent davantage les conditions économiques et sociales de leur utilisation que les influences des potentialités et contraintes des milieux naturels.

Dans le même temps que s'est généralisée la socialisation des espaces terrestres se sont élargis les horizons géographiques des personnes et des sociétés: la mondialisation et la globalisation s'imposent, de façon inégale certes, à la grande majorité des habitants de la planète, dont les espaces de vie combinent les enracinements locaux, les références régionales et nationales et les effets de l'échelle mondiale⁴. Les échelles spatiales qui structurent les activités et les existences se multiplient et se compliquent. Cette question de l'emboîtement des échelles déjà posée il y a une vingtaine d'années porte non plus seulement sur le constat de la superposition des échelles, mais plus encore sur les interrelations entre elles. La ques-

tion est difficile et complexe. Elle va de pair avec le constat, en simplifiant, de deux grands types (non exclusifs) d'insertion dans l'espace: les territoires, les réseaux - et la combinaison de ces deux modalités des rapports à l'espace. Aussi les constructions individuelles et collectives des espaces géographiques et des rapports que les hommes entretiennent avec eux sont-elles de plus en plus complexes, du fait, entre autre de la généralisation à l'échelle mondiale des échanges économiques, des transports et des déplacements rapides, des flux financiers et des informations de toutes sortes.

L'évolution du monde vers de plus en plus de complexité et la difficulté croissante d'en construire du point de vue de la géographie une connaissance scientifique satisfaisante conduisent à des repositionnements de nature épistémologique et de nature ontologique, simultanément.

De nature ontologique: les espaces géographiques sont de plus en plus compliqués, à la fois par leurs évolutions propres et par les changements de positionnement de la discipline par rapport aux autres disciplines.

La géographie devient de plus en plus sociale et porte un intérêt croissant non plus seulement aux caractéristiques et organisations des espaces terrestres, mais également aux rapports des hommes à ces espaces et aux rôles des pratiques, des images, et des représentations dans la construction de ces rapports⁵. Cela s'accompagne d'un rapprochement avec les sciences de l'Homme et des Sociétés, psychologie, sociologie, sciences de l'éducation notamment.

De nature épistémologique: même si cela est rarement explicité comme contrainte, enjeu et question de recherche, la complexification du réel et les changements d'objet de la géographie conduisent un nombre croissant de géographes à faire évoluer, voire à révolutionner leurs références théoriques et méthodologiques. D'un côté s'est affirmée l'analyse spatiale dont l'objet est l'étude des structures et des lois de l'espace; les maîtres mots de cette orientation sont systèmes, modèles, analyse systémique, lois, avec des ouvertures vers des interrogations empruntées à d'autres disciplines, des sciences de la nature et des sciences de la matière principalement: fractales, chaos, etc. Pour les géographes qui engagent résolument la géographie dans le concert des sciences sociales et

4- LÉVY J., Une géographie visitée par le Monde. *L'Espace géographique*. 1999/1.

5- Se reporter, par exemple, à Roux M., *Géographie et Complexité: les espaces de la nostalgie*. L'Harmattan. Paris. Montréal. 1999.

pour lesquels la géographie s'intéresse prioritairement aux rapports des hommes à l'espace (aux interférences des rapports sociaux et des rapports spatiaux) sont plutôt privilégiées des démarches qualitatives, mobilisant enquêtes, entretiens, analyses de discours, en utilisant les possibilités considérables des traitements informatisés et en excluant pas des réflexions sur les causalités, les relations systémiques, ou les interrogations sur l'ordre et le désordre, ou encore sur la loi, l'incertitude et le hasard.

TEMPS ET COMPLEXITÉ EN GÉOGRAPHIE

Christian Fleury

On commence parfois un texte concernant une notion ou un concept par en stigmatiser un emploi abusif ou inadapté. C'est le cas pour quelques « mots-valises » tels que territoire ou proximité. Cette réflexion peut également s'appliquer à complexité qui procède de cette tendance notamment à travers l'adjectif correspondant dont l'utilisation peut masquer une absence de compréhension et d'explication des phénomènes. La géographie, s'intéressant aux interactions entre d'une part l'homme appréhendé dans la multiplicité de ses rapports sociaux et d'autre part l'espace pris dans ses différentes acceptions, ne peut échapper à l'attribut de complexité. Cette contribution ne prétend pas parcourir la question dans toute son amplitude. Elle se borne à l'appréhender en référence au temps.

Une question me paraît pouvoir être posée d'emblée pour engager le débat sur le problème du temps et de la complexité en géographie: cette dernière est-elle une science du présent considéré comme la pointe du continuum historique, laissant à la discipline historique le soin de fouiller le passé? Si l'on accepte cette idée, on voit bien la difficulté ontologique du géographe confronté à une posture intenable. Jean-Luc Piveteau qui estime que « et le paysage et la carte nous conduisent à réduire à deux dimensions ce qui doit se lire à trois », dénonce la démarche, qu'il qualifie de "markovienne" consistant à ne prendre en compte que « le seul état global immédiatement précédent »⁶, ce qui représente de toute façon un objectif difficilement accessible. Un étudiant en thèse de géographie, dont la durée de la recherche n'est jamais inférieure à trois ans, et qui dépasse bien souvent largement cette échéance, est fatalement confronté à ce problème.

6- PIVETEAU J. L., L'épaisseur temporelle de l'organisation de l'espace "palimpseste" et "coupe transversale", in *Géopoint* 1990, Histoire, Temps et Espace, Avignon, 1990, pp. 211-220

Rendre compte de la complexité des interactions entre l'homme socialisé et l'espace qu'il subit, produit, modèle, représente, ne peut se faire qu'en intégrant la dimension temporelle. Le propos n'est pas nouveau puisque Elisée Reclus écrivait en 1876 qu'« en étudiant l'espace, il faut tenir compte d'un élément de même valeur, le temps ». À la place de « même valeur », on pourrait d'ailleurs dire consubstantiel. À y regarder de près, force est de constater que l'histoire, en tout cas celle que l'on enseigne à l'école primaire puis au collège, c'est souvent de la géographie dans ses divers champs, géopolitique (des découvertes, des conquêtes, des batailles), social (des rapports sociaux, des enjeux de pouvoir dans une certaine mesure ciblés sur l'espace) ou culturel (les distinctions spatiales de modes de vie par exemple).

Pour tenter de concevoir l'insécabilité spatio-temporelle, utilisons la métaphore de la flèche du temps, en relation avec la « pointe du continuum historique » évoquée plus haut. Donnons de la matérialité, de l'épaisseur à cette flèche et considérons qu'elle se compose d'un entrelacs de systèmes socio-spatiaux en interaction, ce qui représente déjà un gage de complexité synchronique. Une coupe transversale, pour reprendre l'expression de Piveteau, laisserait donc apparaître une situation éminemment fugace à un instant *t*. Mais il convient de prendre en compte le fait que ces systèmes, dont nous retiendrons une acception simplifiée par rapport au concept défini par F. Auriac, ont chacun leur propre temporalité. Ils sont tous sujets au cycle genèse-croissance-maturité-déclin-disparition, dont les différentes phases sont déterminées par les effets de la combinaison multiscalaire et aléatoire d'autres systèmes qui les côtoient, les traversent, les concurrencent, les influencent et/ou sont influencés par eux. La fin d'un système spatial ne signifie d'ailleurs pas qu'il ne soit plus influent dans la mémoire, les représentations ou dans un processus de patrimonialisation. Ce phénomène se retrouve par exemple dans la catégorie des activités maritimes disparues comme la pêche européenne sur les bancs de Terre-Neuve ou le commerce transocéanique assuré par les grands voiliers. Leur double amplitude, spatiale et temporelle, a contribué au fait qu'elles soient mythifiées, qu'elles suscitent le « rêve » ou qu'elles puissent rassembler des foules importantes et éventuellement générer une production muséographique.

Les systèmes spatiaux imbriqués dans le temps du géographe présentent une temporalité à la fois simultanée et forcément décalée. Prenons l'exemple, tiré d'une habi-

tude de fréquentation liée à notre recherche, d'une promenade de quelques heures dans les rues de Saint-Hélier, ville principale de Jersey. Cette île anglo-normande, située à une vingtaine de kilomètres des côtes françaises mais rattachée à la couronne britannique, se trouve régulièrement citée dans le cadre de soupçons de collaboration à la grande lessiveuse planétaire d'argent sale dont elle fait l'objet ainsi d'ailleurs que sa voisine Guernesey. Quels instantanés allons-nous y saisir? Nous croiserons vers midi un grand nombre d'hommes d'affaires en costume cravate que l'on croirait sortis du quartier londonien de la City. Nous nous étonnerons de la présence d'une nombreuse population d'origine portugaise. Nous serons servis dans un restaurant par des employés originaires du Kenya ou de Pologne. Incidemment nous remarquerons une onomastique normande très présente, tout en ne parvenant pas à trouver quelqu'un parlant le français pour nous indiquer où se situe l'adresse que nous cherchons. À l'heure du retour sur le continent, nous nous amuserons du panneau saluant le départ des visiteurs par un inattendu « A bêtot et à la prêchaine ! ».

Ces perceptions disparates, que l'on peut assimiler à une coupe, un cliché, un instantané, infimes fragments de la réalité globale, rendent compte d'une situation vécue au début du XX^e siècle sur l'île. Mais elles ne sont que des aplats synchroniques n'intégrant pas de dynamique. Malgré une proximité spatiale incontestable – une vingtaine de kilomètres séparent Jersey de la Normandie – et une volonté affichée de promouvoir la pratique du Jerriais, patois issu du Normand, démarche qui sonne comme un contrepoids identitaire à la dérive planétaire, on ne parle pratiquement plus français sur les îles anglo-normandes. Leur anglicisation s'est accélérée après la seconde guerre mondiale avec le choix des autorités de se servir du levier que constitue l'autonomie politique, gagnée il y a huit siècles, pour développer une activité financière multiforme. Les Portugais, sont arrivés à partir des années 60 essentiellement d'une autre île, Madère, marge d'un pays périphérique non encore intégré à l'Union Européenne. Ils venaient satisfaire aux gros besoins en main d'œuvre de l'agriculture et du tourisme, activités alors florissantes mais aujourd'hui en crise, brutale pour la première, plus diffuse pour la seconde. Ils ont pu rester à Jersey, et y acquérir le droit de pratiquer d'autres métiers, possibilité que n'auront pas les nouveaux arrivants venus d'autres horizons, dont les contrats de travail et les conditions de vie sont strictement encadrés.

Le recours à la profondeur historique s'impose donc

comme un des outils à mettre en œuvre dans une démarche explicative. Certains géographes estiment cependant que d'une part on fait souvent trop d'histoire en géographie et que d'autre part on en néglige le volet prospectif. Il ne s'agit pas selon nous d'opposer le passé, qui serait un fatras de chaînes causales et d'échelles emboîtées, et le futur, dont l'appréhension grâce à la définition de lois garantirait la légitimité scientifique de la discipline. La mise à plat systémique peut contribuer à dépasser cette vaine opposition en permettant de repérer les dynamiques, notion éminemment trans-temporelle, impliquant par essence le passé et le futur. La pensée et les travaux géographiques, dont la définition et les objectifs font pourtant souvent l'impasse sur une référence explicite au temps, s'inscrivent bien dans une trajectoire temporelle, à l'articulation de l'espace produit, issu de la sédimentation diachronique des interactions synchroniques, et de l'espace producteur, qui ouvre sur les projets et la palette des possibles. La contribution du géographe au « Penser la complexité » réside peut-être dans cette faculté à situer, non seulement dans l'espace, mission dans laquelle il a été – ou s'est laissé – confiné, mais également dans le temps.

LES ÉCHELLES : UNE APPROCHE DE LA COMPLEXITÉ EN GÉOGRAPHIE SOCIALE

Fabien Guillot

La géographie sociale a pour principal objectif de comprendre et d'analyser les relations des sociétés entre elles et avec leurs espaces, produits dans le cadre de rapports sociaux. Cette problématique n'est pas sans représenter nombre de difficultés d'ordre épistémologique, théorique, méthodologique, pratique... La notion centrale de rapport constitue sans conteste l'une des composantes de la complexité en géographie, tant cette notion se décline sous de multiples aspects: rapports sociaux, rapports à l'espace (ou aux espaces), mise en rapport...

C'est au travers de la notion d'échelle, principalement spatiale, que sera abordée la question de la complexité. Ceci notamment en réfléchissant sur le terme et les jeux de langage qui l'accompagne, mais aussi sur les jeux d'échelle qui produisent ou donnent une impression de complexité. Plus précisément encore, il s'agira tant de revenir sur la notion d'échelle que de réfléchir sur leur articulation, sur leur mise en rapport, afin de rendre compte de la complexité des rapports sociaux, de la complexité du réel.

L'échelle : une notion complexe ?

Il n'est pas nouveau, en géographie tout au moins, qu'on réfléchisse à la notion d'échelle. Sans égrener l'ensemble des références d'articles consacrés à la question de l'échelle (ou des échelles, emboîtées, articulées ou combinées) on remarque que nombre de géographes se sont attachés à réfléchir à cette notion. En géographie sociale comme ailleurs, le terme fait l'objet de réflexions sous des angles différents. En 1996, à Caen, le colloque consacré à la géographie sociale témoigne au travers des contributions de Jacques Chevalier⁷, de Vincent Veschambre⁸, et Rémi Rouault⁹ entre autres, de l'intérêt pour la notion d'échelle. Elle demeure une notion centrale en géographie (échelle historique et échelle spatiale).

Néanmoins, il apparaît clairement que cette notion d'échelle est devenue une sorte de « mot-valise » à partir duquel se développe un jeu de langage, rhétorique. Or, c'est précisément ce qui constitue le principal écueil qu'il convient en premier lieu de repérer afin de se détacher de l'impression de complexité attachée à ce terme.

L'échelle est utilisée sous différentes acceptions, contribuant à produire de la confusion et à entretenir les jeux de langage :

- celle de la cartographie en tant que rapport de réduction entre représentation et réalité ;
- celle du découpage administrativo-politique (commune, canton, département, région, nation...) où la notion d'échelle fait référence aux différents échelons (ou niveaux) de ce découpage, renvoyant également au maillage ;
- celle renvoyant à l'idée d'ordre de grandeur (spatiale, sociale, historique) et par conséquent à la classification et à la hiérarchisation...

On retrouve ces acceptions dans les différentes tentatives de définitions de la notion d'échelle (Pierre George, 1970)¹⁰. Ou encore, plus récemment, dans l'ouvrage *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, la première définition simple était « Rapport entre une dimension dans la réalité et sa transcription sur la carte. »¹¹

C'est sans doute ce rapport qui est difficile à com-

prendre, à expliquer, dont il est complexe de rendre compte. La complexité de ce rapport ne saurait être traduite de façon aussi simple et mécanique qu'une fraction pourrait le laisser penser. La réalité n'est pas si simplifiable car elle est multidimensionnelle, composée d'articulations et de liens entre les différentes parties qui la composent. La réduction ou l'augmentation qui s'opère lorsque l'on change d'échelle par exemple, n'est pas sans effet sur ce rapport au réel¹².

On se rend bien compte que « le terme est communément utilisé dans des sens différents qui conduisent, hors de la commodité que cela procure, à une polysémie importante, génératrice d'ambiguïtés ou de confusions »¹³ pour reprendre ce qu'écrivait R. Rouault. Il serait d'ailleurs instructif, afin de compléter le tableau, de voir comment dans les autres champs disciplinaires on définit et utilise le terme d'échelle.

Enfin, plus largement, toute une série de termes gravitent autour de celui d'échelle constituant une sorte de halo autour de cette notion et de son sens et non-sens. Ainsi, les termes d'échelon, de niveau, d'ordre, mais aussi de maille ou maillage se trouvent souvent utilisés pour traduire l'idée d'échelle et inversement. Tout ceci vise à rendre compte de hiérarchies, de divisions, de découpages, de différences, d'inégalités, d'organisations, bref de la multidimensionnalité de la réalité. Mais est-il si aisé de rendre compte, d'exprimer, de matérialiser et d'expliquer les multiples dimensions du social, les multiples découpages de l'espace qui en résulte ?

L'échelle : un outil pour appréhender une réalité multidimensionnelle

Afin de dépasser une vision empilée et emboîtée de la réalité, les chercheurs se sont tournés, non sans difficulté, depuis plus de vingt ans, vers l'articulation, la combinaison des différentes dimensions spatiales du réel. Ceci a permis la transcription à une échelle "pensable", la réalité en faisant apparaître les interrelations, les liens parfois artificiellement masqués par les découpages de l'espace.

La multiplication des échelons, la prise en compte de différentes échelles d'observation et d'analyse, les emboitements, les articulations, les grilles de lecture multisca-

12- Ibid., p. 175

13- R. ROUAULT, 1996, "Attention: une échelle peut en cacher une autre", in *Espaces et sociétés à la fin du XX^e siècle. Quelles géographies sociales ?* Caen, Les documents de la MRSH, n° 7, p. 33.

14- MORIN E., *La méthode. La Nature de la Nature*, tome 1, Paris, Le Seuil, 1977, p. 186.

7- J. CHEVALIER, "La géographie sociale: une géographie dans toutes ses échelles", in R. HÉRIN et alii, 1996, *Espaces et sociétés à la fin du XX^e siècle. Quelles géographies sociales ?* Caen, Les documents de la M.R.S.H. n° 7, p. 13-22.

8- V. VESCHAMBRE, "Echelles: des configurations spatiales aux positions sociales", *ibid.* p. 23-32.

9- R. ROUAULT, "Attention: une échelle peut en cacher une autre", *ibid.*, p. 33-48.

10- Pierre George, 1970, *Dictionnaire de la géographie*, PUF, p. 157.

11- R. BRUNET, R. FERRAS, 1992, *Les Mots de la géographie, dictionnaire critique*, Paris, GIP Reclus, p. 175.

lares sont autant de termes cherchant à traduire cette volonté de rendre compte au plus près de la réalité des sociétés, de leurs rapports entre elles, avec leurs espaces produits. La complexité des rapports sociaux ont depuis longtemps imposé que les chercheurs tiennent compte de cette multidimensionnalité du réel, ne serait-ce que pour s'écarter des pièges du déterminisme et d'une trop grande simplification qui deviendrait une mutilation, pour reprendre le mot de Edgar Morin.

La compréhension de l'organisation des sociétés nécessite (impose?) d'observer la réalité à différentes échelles, de prendre en compte plusieurs composantes (sociale, politique, économique, idéologique, historique...) qui interagissent et se contredisent. D'une certaine manière cela revient à décomposer le processus de production sociale afin de rendre intelligible le réel. Encore faut-il éviter un second piège qui n'est plus celui du jeu de langage, mais celui du jeu d'échelle. Par exemple, il est de plus en plus courant que la démultiplication des échelles d'observation et de représentation du réel finisse par agir comme filtre. Les découpages spatiaux (renvoyant à la notion d'échelons politico-administratifs) concourent également à renforcer, en terme de représentations spatiales, les discontinuités, les filtres, alors que les dynamiques sociales et économiques par exemple, se jouent de ces discontinuités, voire les utilisent.

Il est nécessaire d'avoir recours à des outils permettant de donner une vue d'ensemble des processus actifs de la transformation des sociétés, afin d'effectuer des comparaisons. De plus en plus parle-t-on de « système-monde », de « monde en réseau » de « mondialisation », de « globalisation »... dont les différentes composantes interagissent les unes sur les autres. La multidimensionnalité des sociétés s'accompagne bien souvent de l'impression de complexité du monde.

La mondialisation (ou globalisation) explique-t-elle à elle seule cet état de fait? Le monde est-il plus complexe parce que les interrelations et connexions seraient plus importantes que par le passé? Ne prenons-nous pas davantage conscience de la complexité du monde du fait que nous sommes amenés à avoir plus de contacts avec des sociétés aux cultures, organisations, valeurs... qui nous semblent remettre en cause nos propres représentations de l'autre, de nous-même, de nos sociétés?

Toutes ces questions se posent de plus en plus ouvertement et concrètement, non seulement aux chercheurs, mais plus largement à l'ensemble des individus. Or, le jeu

des échelles permet-il de comprendre le monde dans sa globalité? Le jeu des échelles permet-il de redonner matérialité, de donner du sens, de rendre palpable une réalité « éloignée » de l'ensemble des individus par la juxtaposition des filtres?

Par exemple lorsqu'on parle d'échelle locale et d'échelle globale, en articulant le « local » et le « global », qu'est-ce à dire? Au-delà du jeu de langage, du jeu d'échelle et d'échelon (en fait), n'y a-t-il pas une réalité qui tend à être filtrée, édulcorée de ses dynamiques? Le rôle des géographes n'est-il pas aussi de permettre de relier, de mettre en rapport les tenants et les aboutissants des processus sociaux qui s'expriment à différents échelons?

Mise en rapport des échelles et complexité

Les échelles articulées doivent rendre compte tant des processus et des liens horizontaux (juxtaposition, co-existence, distanciation...) que verticaux (hiérarchie, classification sociale...), cela de façon diachronique. Le recours à cet outil de représentation de la réalité est un moyen de voir et de comprendre la complexité du monde, des sociétés, du rapport des hommes au réel. Il convient de bien mettre en rapport (et non simplement d'emboîter), de combiner et d'articuler les différents phénomènes visibles selon les échelles, actifs selon les échelons. Si elle permet de redonner une cohérence d'ensemble entre les différents maillons d'une chaîne d'événements se produisant à différents niveaux ou échelons d'une société, la mise en rapport des échelles donne la possibilité de sortir d'une vision emboîtée, empilée, des rapports sociaux et des espaces produits, pour parvenir à une vision dynamique, complexe, du processus de production sociale, aujourd'hui très largement influencé par les logiques de l'économie de marché. La mise en rapport des échelles pourrait ainsi représenter une solution pour déconstruire les logiques uniformisantes et simplifiantes de l'économie de marché. Les inégalités sociales qui perdurent et s'accroissent entre les individus, entre les sociétés, constituent un des éléments allant à l'encontre de cette vision uniformisante, globalisante.

Nous sommes ainsi passés de l'observation et de la compréhension du réel à différentes échelles, à la mise en rapport des différentes échelles d'observation et de compréhension du réel. De cette mise en rapport des différentes échelles d'observation et de compréhension, dépassant l'idée d'emboîtement, nous en arrivons à la mise en relation des processus et liens horizontaux et ver-

ticaux (pris dans une dimension diachronique). De nouvelles questions surgissent. Est-on face à des rapports déterministes simples? Face à des rapports dialectiques? À un processus dialogique, rétroactif? Ou bien n'est-ce pas plutôt du registre de la récursion?

Arrêtons-nous sur cette dernière notion. Pour Edgar Morin, "L'idée de récursion renforce et éclaire l'idée de totalité active. Elle signifie que rien isolément n'est génératif (même pas un « programme ») ; c'est le processus dans sa totalité qui est génératif à condition qu'il se boucle sur lui-même. En même temps l'action totale dépend de celle de chaque moment ou élément particulier, ce qui dissipe toute idée brumeuse ou mystique de la totalité. »¹⁴

Robin Fortin écrit à son propos:

« Traduite en termes méthodologiques, elle signifie ceci: chaque fois qu'on a des termes disjoints ou isolés, il faut essayer de les concevoir à la fois comme début et fin, effet et cause l'un de l'autre. »¹⁵. (...) « Apprendre à penser de façon relationnelle, c'est apprendre à penser de façon récursive. (...) La récursion permet de révéler et d'affronter la complexité du réel, non de la fuir ou l'abolir comme dans la vision simplifiante. »¹⁶

Au-delà du concept d'échelle, considéré comme simple outil utilisé principalement par les géographes, il s'agit de mettre en évidence aux différentes échelles des liens, des interactions qui s'expriment sous deux aspects entre:

- des éléments sociaux, politiques, culturels, économiques... qui structurent les différentes échelles; et entre
- différents échelons (mondial, national, régional, départemental...).

Ce n'est pas de la mise en rapport d'un "global" et d'un « local » dont il s'agit, mais de la mise en rapport de rapports sociaux d'échelon global et d'échelon local, ces rapports sociaux pouvant être alternativement concourants, concurrents, ignorants les uns des autres, comme le sont les dynamiques propres à chaque société, groupe, individu... La problématique de géographie sociale vise aussi à relier et mettre en évidence les rapports sociaux plus que jamais complexes selon lesquels coexistent les sociétés et où sont produits les espaces.

Dès lors, considérant que pour Edgar Morin la pensée complexe « c'est la pensée capable de relier (complexus:

15- FORTIN R., *Comprendre la complexité. Introduction à La Méthode d'Edgar Morin*. Paris, L'Harmattan, Les Presses de l'université de Laval (Canada), 2000, p. 12.

16- *Ibid.*, p. 13

ce qui est tissé ensemble) de contextualiser, de globaliser, mais en même temps capable de reconnaître le singulier, l'individuel, le concret »¹⁷ peut-on en arriver à dire que la géographie sociale est aussi une géographie de la complexité, plus exactement une géographie de la complexité des rapports entre espaces et sociétés?

GÉOGRAPHIE ET COMPLEXITÉ : DE NOUVELLES GRILLES DE LECTURE, DES PERSPECTIVES À REVISTER

Jean-Marc Fournier

La recherche en géographie amène à aborder la complexité. La notion de complexité est entendue ici comme un constat (et non une explication) face à quelque chose qui n'est pas immédiatement saisissable. La notion apparaît face à la multiplicité des éléments et à leurs relations. Cela peut être un mot commode pour masquer le renoncement à l'analyse scientifique comme le souligne R. Brunet dans le dictionnaire critique de la géographie.

Au-delà de ces banalités, la discipline a recours à tout un vocabulaire qui parle de la complexité sans véritablement la nommer.

Le vocabulaire de la complexité en géographie

La notion de mosaïque est par exemple utilisée pour désigner un assemblage d'éléments divers, sans structure apparente. L'idée de marqueterie est un synonyme qui permet de dire l'extrême hétérogénéité d'éléments juxtaposés composant un paysage. On pourrait ajouter les notions de mitage (un terme vague plus ou moins remplacé par la notion de périurbanisation), d'interstice (petit espace vide entre les parties d'un tout). En géographie humaine (ou sociale), ces notions sont parfois empruntées à la géographie physique: la « jungle urbaine » ou « jungle des villes » transpose la complexité d'un milieu naturel au contexte urbain. D'autres notions plus élaborées existent tel le mot « antimonde ». À ce sujet, R. Brunet indique: « La mort et la vie des lieux se préparent en partie dans ces espaces de l'ombre, ces trous noirs dont l'ensemble forme l'antimonde ». Concrètement, l'antimonde regroupe, selon cet auteur, les groupes ethniques qui récusent le pouvoir, telle la guérilla. C'est aussi les espaces du crime et de la drogue, les « bidonvilles » ou espaces auto-construits des villes en développement, il

17. MORIN E., Un nouveau Paradigme, *Sciences Humaines* n° 47, février 1995.

s'agit d'espaces résiduels, périphériques, de squats, des arrière-cours, ou arrière-boutiques, des défouloirs, des zones franches, prisons, asiles, camps de travail, des lieux pour déviantes, les paradis fiscaux, les lieux de la prostitution, des jeux d'argent, de la lutte, etc. Ce qui est complexe, c'est que cet antimonde a des localisations périphériques (la guérilla dans les massifs montagneux inaccessibles) et aussi des localisations très centrales, au cœur des villes et des capitales les plus importantes à l'échelle mondiale. On peut mobiliser les notions d'ordre et de désordre pour saisir la complexité, et de cette manière la réduire.

La monographie et le modèle

En géographie, on observe des objets de recherche qui se répètent à la surface de la terre. L'étude des sociétés et de leurs espaces fait apparaître des répétitions, des ressemblances qui sont troublantes. Il s'agit d'objets qui sont similaires (se ressemblent) mais qui ne sont pas identiques. La recherche de lois et de règles est délicate. Chaque objet est en réalité unique sur terre : il n'existe pas deux fois la même ville par exemple, et chaque ville dispose de son secret de fabrique liée à une histoire unique. Mais les processus sont communs. La construction de « modèle » fait l'objet d'une branche importante de la géographie. Mais ces modèles restent insuffisants pour cerner en rigueur et précision les évolutions fines. Au total, il faut osciller entre la description minutieuse propre à la monographie et les modèles généraux qui caricaturent les situations. Cet « entre-deux », entre la monographie et le modèle est complexe à expliquer et à pratiquer.

Les mobilités contemporaines : revoir les notions de distance, vitesse, de proximité et d'accessibilité

Avec l'évolution des moyens de transports et de communications, on lit souvent que « les distances sont abolies ». Or, les notions de distance et de proximité sont deux notions fondamentales de l'analyse géographique. Actuellement, les notions de vitesse et d'accessibilité tendent à remplacer celles de distance ou de proximité, même si ce constat mérite d'être nuancé. Les réseaux a-spatiaux liés à "l'espace virtuel" apparaissent. Un exemple : aujourd'hui un Vénézuélien peut rencontrer sur Internet un Tchèque immigré en Espagne qui lui organise son insertion dans la société espagnole. Ainsi peut apparaître une filière migratoire clandestine. Dans les mécanismes explicatifs de cette migration, la localisation des acteurs ne

compte pas ou, disons, ne compte plus autant qu'auparavant. L'analyse des mobilités en est complexifiée. Il ne s'agit pas ici de diaspora, de filière liée à un type de travail particulier, etc. Les repères sont brouillés. Les méthodes de recherche sont bouleversées. Mais surtout, la localisation physique des personnes n'est plus forcément un facteur explicatif d'importance. Les principes fondateurs de la géographie sont modifiés sans que de nouveaux repères émergent.

Image et médiatisation : le brouillage des codes et des normes

D'autre part, les liens entre espaces et sociétés deviennent de plus en plus complexes. La circulation des images et la médiatisation des connaissances jouent aujourd'hui un rôle croissant dans l'évolution de nos sociétés. Et il apparaît de plus en plus difficile de catégoriser tant les groupes sociaux que les espaces géographiques. Les notions de classe sociale, de groupes sociaux ou encore de cercle social sont remises en cause car estimées trop simplificatrices de réalités sociales plus complexes. L'étude des stratégies d'appropriation des espaces, des rapports de pouvoir et des rapports sociaux n'en apparaît que plus difficile. Les liens entre espaces et sociétés se complexifient. Des réseaux a-spatiaux émergent qui transforment les sociétés et les espaces selon des processus nouveaux, plus flous et plus difficiles à saisir. Le rôle des images sur les représentations semble essentiel dans ces transformations. Si les inégalités sociales perdurent et se reproduisent, elles sont plus délicates à mettre en évidence car elles sont désormais cachées ou diminuées par les filtres que sont les images. Les signes extérieurs, les repères traditionnels de positionnement social et d'inégalités sociales ne sont plus simples. Le brouillage des codes et normes ainsi que l'apparente uniformisation de la société de consommation obligent à recourir à de nouvelles grilles de lectures pour comprendre les changements des mécanismes de la reproduction sociale. Pour appréhender ces filtres, la géographie de terrain, l'observation directe, la réalisation d'enquêtes et d'entretiens nous semblent toujours et plus que jamais indispensables pour déconstruire les discours et images uniformisants.

Nouveaux temps et nouveaux espaces

Les changements actuels des rapports au temps rendent complexes les liens entre espaces géographiques et temps.

Depuis quelques années, les publications sur les temps des villes ont été multipliées dans le contexte européen et français. Une des idées maîtresses qui en émerge est que, au cours des dernières décennies, les changements temporels ont peut-être été moins importants que les changements spatiaux. Les surfaces urbanisées ont doublé, des quartiers entiers ont disparu; des espaces immenses ont basculé dans l'urbanisation. Dans la même période, l'organisation temporelle de la vie quotidienne a évolué certes, mais probablement beaucoup plus lentement. On peut alors retenir l'hypothèse suivante: à l'avenir, les villes changeront au moins autant, voire plus, temporellement que spatialement. Il apparaît de plus en plus important de penser le temps dans le cadre de l'aménagement urbain car les rythmes, longtemps synchronisés par une organisation tayloriste du travail, sont désormais plus fragmentés. De nouveaux espaces-temps apparaissent. Les nouvelles technologies, l'instantanéité et la simultanéité concourent à modifier les modes de vie des urbains et à imposer de nouvelles normes temporelles. Les notions de vitesse et d'accessibilité tendent à remplacer celles de distance ou de proximité. L'accélération, l'intensification et le débit continu des communications à travers le monde modifient considérablement les rythmes sociaux et locaux. On assisterait à une remise en cause des homogénéités, des unités spatio-temporelles précédemment aménagées: les notions mêmes de ville et de campagne s'en retrouvent modifiées. Les propriétés de l'espace géographique changent et la notion d'espace-temps apparaît aujourd'hui pertinente pour mieux comprendre l'évolution des sociétés.

Parallèlement, l'évolution des pratiques de mobilités, liées à un *zapping* de plus en plus intense entre divers territoires définit la multi territorialité. Une gestion plus temporelle des espaces émerge. On peut alors opposer les nomades, les groupes adaptés à ce nouvel espace-temps et les sédentaires, désormais aliénés à un espace. Les dimensions idéologiques du temps et les liens avec la sphère marchande ne doivent pas être éludés. Aujourd'hui, l'espace tend à être « patrimonialisé » : on reconstruit le passé, y compris récent, à partir des normes du présent, portées par des groupes sociaux, en sélectionnant les espaces dignes d'intérêt, et en occultant d'autres espaces. L'espace devient donc marqué par une autre temporalité, celle de la mémoire, qui aurait la fonction sociale d'une mise en ordre du temps, il peut être aussi une forme de consommation marchande du temps.

De l'ordre et du désordre

Les notions d'ordre et de désordre permettent, par exemple, de saisir quelques aspects des espaces urbains périphériques. On estime que l'ordre et le désordre sont deux éléments dialectiques, plus complémentaires que contradictoires, et formant des mécanismes permettant de comprendre l'évolution des sociétés et de leurs espaces géographiques¹⁸. Plus précisément, l'objectif est de mettre en évidence les liens entre, d'une part, ordre et désordre social, et d'autre part, ordre et désordre spatial. Comment l'ordre social produit-il un ordre spatial? Comment le désordre spatial, apparent, révèle-t-il des ajustements sociaux en cours? L'ordre social n'est pas ici un ordre statique, une structure figée mais il est un cadre dont le contenu est renouvelé en permanence par l'intégration des forces qui y introduisent le désordre¹⁹. Les notions d'ordre et de désordre permettent ainsi de comprendre les moments des changements et les lieux qui leur correspondent. On peut en effet admettre que l'ordre du monde est toujours à reconstituer, les conversions du désordre en ordre sont permanentes et multiples, toute société s'y trouve confrontée²⁰. Certains désordres sont rapidement assimilés à l'ordre par les modifications des règles, des cadres législatifs; d'autres sont en attente d'intégration, le temps que la société les accepte et les assimile; d'autres désordres enfin sont rejetés et restent à la marge car estimés trop divergents, voire subversifs²¹. On peut donc dire que ordre et désordre sont deux notions indissociables. De plus, on trouve toujours de l'ordre derrière le foisonnement apparent des phénomènes géographiques; mais ce n'est pas toujours un ordre simple et univoque, d'autant qu'il incorpore en général des mémoires d'ordres antérieurs²². Au total, il ne s'agit donc pas de mener une analyse manichéenne opposant par exemple l'ordre des centres urbains aux périphéries dites désordonnées. Il ne s'agit pas non plus d'adopter un point de vue de la théorie du chaos ou de ses applications en géographie, même si le chaos peut être défini comme du désordre apparent, où

18- BALANDIER G., 1988, *Le désordre, éloge du changement*, Paris, Fayard, 352 p.

19- CHEVALLIER J. (dir.), 1997, *Désordre(s)*, Paris, Presses universitaires de France, 440 p.

20- À l'échelle des États et des grands conflits, on peut parler de désordres généralisés ou encore de "chaos bornés", voir: DOLLFUS O., 1991, Chaos bornés et monde actuel, *L'Espace géographique*, n° 4, p. 302-308.

21- AKOUN A., ANSORT P., 1999, *Dictionnaire de sociologie*, Le Robert/Seuil, voir p. 142 et p. 376.

22- BRUNET R. et alii, 1998, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus-La Documentation Française, 3^e édition, page 359.

il est difficile de déceler les ordres qui se composent et s'opposent²³. Le but consiste plutôt à identifier les acteurs et les pouvoirs liés à la production de l'espace urbain à travers la dialectique ordre/désordre. On peut alors dire que l'ordre se réfère soit à l'arrangement (organisation, ordonnancement, succession, enchaînement, hiérarchie, etc.), soit au commandement (subordination, autorité, loi, pouvoir, etc.). À l'ordre comme arrangement peut correspondre l'ordre spatial, la géométrie, la régularité, la répétition, l'alignement, etc., tandis qu'à l'ordre comme commandement correspond l'ordre moral, politique, social, économique, religieux, etc. Il peut aussi, et ce n'est pas contradictoire, se référer à une volonté organisatrice supranaturelle, Dieu, le destin – idéalisme; ou inscrite en forme de déterminisme dans la matière – matérialisme²⁴.

AU-DELÀ DE LA PERPLEXITÉ, LE PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ

David Frantz

Complexité et analyse systémique

La méthode analytique a été caricaturée en géographie par le plan à tiroirs: exposer les éléments les uns après les autres sans les relier au sein d'une totalité pour en percevoir les logiques, les dynamiques, les contradictions, les limites. Dans ce sens, la systémique représente un enrichissement méthodologique, non pas pour rendre les choses forcément plus simples mais plus intelligibles; "la formalisation systémique est un mode d'intelligibilité du réel"²⁵.

La notion de complexité s'insère dans la méthode systémique car elle traite des rapports entre les éléments et les parties au sein d'un tout. Mais cela ne veut surtout pas dire que dans le passage de la démarche analytique à la systémique, le chercheur doit abandonner les utilités de l'analyse. Celle-ci, mise en coupe de l'objet d'étude, est indispensable. La mise en complexité d'une situation, d'un phénomène, ne se départit pas des étapes de simplification nécessaires et conformes aux hypothèses de travail. Comme l'écrit J.-C. Lugan, « l'idée d'unité complexe doit lier la pensée analytique, simplificatrice et réductionniste, à la pensée de la globalité, du complexe »²⁶.

En principe, tout travail scientifique doit apporter une

23- voir le dossier: "le chaos et la géographie" de *L'Espace géographique*, n° 4, 1991.

24- HÉRIN R., 1998, Propos de train sur l'ordre et le désordre, *Cahiers Nantais*, Institut de géographie Nantes, p. 15-22.

25. LUGAN J.-C., 1993, *La systémique sociale*, coll. Que sais-je? PUF, Paris, p 11.

26- J.-C. Lugan (1993), *op. cit.*, p 83.

Pierre à l'édifice de la compréhension du monde, par l'intermédiaire de lois, de typologies, etc: rendre les choses plus simples²⁷ - et non pas plus simplistes - pour les rendre plus intelligibles.

Le principe de responsabilité

Cependant, on ne peut pas nier longtemps, à défaut de tomber dans l'idéologie positiviste, que le chercheur est confronté à des choix à faire, qu'il privilégie certaines approches au détriment d'autres en fonction de ses hypothèses de travail, et même qu'il obéit à des cadres d'interprétation inhérents à tout travail intellectuel. Et il est bon de rappeler, à la suite de J. M. Lévy-Leblond, que la science n'est ni neutre ni objective:

« Le contexte social détermine la production scientifique de manière essentielle, surtout à notre époque où l'ampleur des travaux de recherche nécessite des investissements financiers et humains considérables. (...) De même que la science n'échappe pas à l'influence directe des conditions sociales, les scientifiques ne sont pas isolés du reste de la société, et ne constituent pas une communauté idéale mue par le seul souci du progrès de la connaissance »²⁸. Et encore: « Participant [aux grandes découvertes] toutes les ressources intellectuelles de l'individu ou du groupe, éminemment liées au contexte culturel, philosophique, esthétique dans lequel il vit. Le savant ne peut laisser l'idéologie à la porte de son laboratoire. Il n'est d'ailleurs pas souhaitable qu'il le fasse: les préjugés métaphysiques ou religieux peuvent féconder, aussi bien que stériliser, le travail de recherche »²⁹

Comme toute méthode d'appréhender le monde, la complexité est abordée, même "à l'insu de son plein gré", en fonction de cadres d'interprétation (périphrase pour signifier idéologies). En géographie – et plus généralement en sciences sociales – il faut tordre le cou à cette attitude positiviste qui place le géographe seul face au spectacle du monde. La phase du constat est assurément indispensable dans la division du travail intellectuel. Mais s'arrêter là, en évitant de chercher et de dévoiler les mécanismes du procès en acte, ne suffit pas. Faut-il céder à la tentation post-moderniste de l'aveuglement béat en face d'un monde ou d'une société « de plus en plus complexe », expression tarte à la crème?

27- D'après Lugan, le contraire de « complexe » n'est pas « simple » mais « implexe ».

28- LÉVY-LEBLOND J. M., 1984, *L'esprit de sel*, Points Seuil, Paris, pp 201-202

29- LÉVY-LEBLOND J. M., 1984, *op. cit.*, p 204

Après tout, l'invocation de la complexité ne cache-t-elle pas une démission intellectuelle? Car, est-ce le monde qui est complexe, ou bien est-ce le chercheur qui n'arrive plus à l'interpréter d'après son cadre d'interprétation? À notre avis, le problème posé peut cacher l'incapacité ou le manque de volonté - voire le manque de courage intellectuel - à reconnaître de ne pas disposer de la grille d'analyse pour assembler, trier, ordonner les éléments du puzzle, afin de surmonter le chaos apparent d'une situation de crise (la crise étant une phase de transition, donc de remise en cause des repères traditionnels, entre deux situations plus stables). Et cela peut signifier aussi que, dans la pensée contextualisée d'aujourd'hui, des cadres d'interprétation ont été oubliés voire abandonnés, comme l'a été le structuralisme³⁰ ou tout autre cadre d'interprétation globalisant (comme la pensée marxiste).

Mirages et fascination

Depuis une dizaine ou une quinzaine d'années, la notion de complexité est invoquée pour traduire le désarroi du chercheur-sujet face aux mutations du monde. Les géographes ont usé et abusé des termes de flux, de réseau, de vitesse, etc, qui traduiraient un rapport nouveau à l'espace et au temps, à l'"espace-temps". De nouvelles notions sont régulièrement utilisées - territoire, mondialisation, gouvernance, ethnie - véritables mots-valises dont le sens, très flou, n'est jamais défini par rapport à la réalité à laquelle ils sont censés se référer. L'internet, les NTIC, les progrès dans les sciences de la vie et des techniques bousculeraient la planète jusque dans la vie quotidienne des individus.

Sortir des mirages de la technologie, de la fascination de la nouveauté, peut être résolu par deux questions très banales.

Qui est concerné par le phénomène en question ?

Force est de constater par exemple que les NTIC n'ont pas été massivement adoptées par les familles en France, que leur diffusion ne concerne généralement que les pays capitalistes industriels et marchands, que depuis son fiasco financier la "nouvelle économie" ne fait plus autant recette. On ne peut nier non plus, si l'on prend l'exemple de la mondialisation, que même s'il y a

assurément des phénomènes nouveaux pour certains groupes sociaux (accentuation de la mobilité, financiarisation accrue), l'étape la plus récente du capitalisme international³¹ obéit à une logique structurelle, observée dans l'histoire longue, d'extension géographique du mode de production capitaliste à l'échelle mondiale, couplée à la conquête financière et marchande de nouveaux secteurs de la vie quotidienne, la concentration et la centralisation du capital faisant accroître les inégalités mondiales.

Qui est producteur du discours ?

Le discours de la fascination de la technologie n'est-il pas porté par les agents de la sphère économique de la communication, qui fait elle-même partie des classes supérieures et moyennes supérieures auxquelles ce discours est destiné? Adaptée au mode de vie d'une classe sociale, la fascination pour les nouvelles technologies est porteuse d'un discours de classe, légitimiste, dont les chercheurs de salon - qui dénoncent un monde mais pas le discours sur ce monde - peuvent être porteurs. Plus globalement, le discours de la complexité ne relève-t-il pas d'un discours technocratique sur l'incapacité par tout un chacun de comprendre le monde? N'est-ce pas légitimer le discours de l'expert, du spécialiste qui seul détient les clés du savoir? Dans ce cas, cela ne consiste-t-il pas en une stratégie politique qui, en niant le recours à la pédagogie, vise à éloigner le citoyen du savoir ?

En conclusion, nous dirons que la notion de complexité nous interpelle en tant que méthode de conceptualisation et en tant que fin. Elle peut représenter un enrichissement méthodologique, via l'analyse systémique, suivant les hypothèses de travail formulées. Cependant, elle interroge également la position du chercheur-sujet non seulement par rapport à son objet de recherche, mais aussi par rapport aux cadres d'interprétation implicitement adoptés par lui. Expliciter l'idéologie à l'œuvre dans le travail intellectuel ne pourrait qu'amener utilement le chercheur-sujet, en géographie comme en sciences sociales, à se confronter au mode de production du savoir et au principe de responsabilité qui doit l'accompagner.

30- Sur le structuralisme, cf. DOSSE F., 1991, *Histoire du structuralisme. 1. Le champ du signe, 1945-1966*, La Découverte, Paris, et DOSSE F., 1991, *Histoire du structuralisme. 2. Le chant du cygne, 1967 à nos jours*, La Découverte, Paris

31- cf. pour une bonne synthèse, ADDA J., 1999, *La mondialisation de l'économie*, coll. Repères, La Découverte, Paris (2 vol.)

DE LA NÉCESSITÉ D'UNE APPROCHE « CONSTRUCTIVISTE » ET « RÉFLEXIVE »

Fabrice Ripoll

« La complexité est un mot problème et non un mot solution. »³²

La complexité ne s'arrête pas à la théorie des systèmes

En définissant, dès 1950, la géographie comme « science de la connexité »³³ (des « combinaisons », des « convergences » plus ou moins « complexes »), André Cholley a sans doute annoncé les travaux sur les systèmes et les réflexions théoriques menés à partir des années 1970 autour de *l'Espace géographique* et du Groupe Dupont notamment. Depuis, l'« analyse systémique » a acquis une place importante au sein de la discipline, faisant évoluer la géographie physique comme la géographie humaine, ainsi reconnectées si ce n'est réunifiées. Pour autant, peut-on considérer que la géographie a pris à bras le corps les problèmes posés par la complexité? On sait que la théorie des systèmes (ouverts), comme les théories de l'information et de l'auto-organisation, ont joué un rôle important dans l'émergence des recherches et débats sur la complexité. Ce « moment » théorique et épistémologique représente sans conteste une étape importante (tout comme le progrès technique que représentent les analyses quantitatives et leur couplage avec les moyens informatiques). Mais les géographes, comme beaucoup d'autres, ne se sont-ils pas arrêtés en cours de route? Ont-ils tous évité de tomber de Charybde (réductionnisme) en Scylla (holisme)?

Certes, tous les scientifiques admettent sans doute aujourd'hui que le monde qu'ils étudient est complexe, qu'il est composé d'éléments, de processus, etc. en nombre infini, tous différents (uniques), en interrelations ou imbrications elles-mêmes diverses, qu'il bouge et se transforme en permanence, etc. La défense d'une approche multidimensionnelle et multiscalaire se généralise alors que se diffusent ordre et désordre, hasard, chaos, fractales, etc. La pluridisciplinarité est à l'ordre du jour. L'air du temps même est à la condamnation de tout déterminisme ou réductionnisme, voire à l'« anti-totalisation-scientiste-

menant-inévitablement-au-totalitarisme », qui relève sans doute plus souvent d'une posture éthico-politique que d'une invitation à changer les règles de la rigueur philosophique ou scientifique. Quand elle ne masque pas une pure démission.

Certes, la plupart des spécialistes en science humaine/sociale reconnaissent que la complexité de leur objet de recherche ne se trouve pas seulement au niveau de la société (du tout) mais aussi à celui des individus, qu'elle provient de cette particularité qu'ils ont de penser, parler, calculer, raisonner, mais aussi se tromper, désirer, ressentir, mentir, se mentir, croire, délirer, avoir plusieurs identités et personnalités, se représenter le monde, l'imaginer, créer, jouer, bref, de tout ce qui fait que ce sont des êtres humains/sociaux. On affirme ainsi plus souvent qu'ils ne peuvent être traités comme de simples choses ou animaux (même si on en oublie parfois qu'ils restent et sont aussi des « choses » et des « animaux », qu'ils ont et sont des corps physiques et biologiques). On commence même à (faire) admettre que, pour cette raison, « les sciences humaines et sociales sont d'un ordre de difficulté sans commune mesure avec l'étude de la nature »³⁴ !

Mais cela ne suffit pas. On se réfère souvent à Edgar Morin, éminent et incontournable promoteur des idées de complexité et de pensée complexe en France³⁵. L'un de ses axes de bataille est précisément de montrer que la complexité n'est pas seulement du côté de l'objet de recherche, mais aussi dans le rapport du chercheur à son objet, et que cela nécessite d'affronter certains problèmes épistémologiques redoutables mais incontournables comme la disjonction objet/sujet.

La complexité ne s'arrête pas aux portes du laboratoire

Il n'est plus possible de négliger le travail réflexif ou autocritique, de le remettre à plus tard, ou de le considérer comme purement théorique et spéculatif, trop complexe... et donc, dans tous les cas, de le laisser à quelques épis-

34- LÉVY-LEBLOND J.-M., 1998, *La méprise et le mépris*, Alliage, n° 35-36: "Impostures scientifiques. Les malentendus de l'affaire Sokal", www.tribunes.com/tribune/alliage.

35- MORIN E., 1977, *La Méthode, 1: La Nature de la Nature*, Éditions du Seuil, Paris, 399 p.

- 1980, *La Méthode, 2: La Vie de la Vie*, Éditions du Seuil, Paris, 472 p.

- 1986, *La Méthode, 3: La Connaissance de la Connaissance. Livre premier: anthropologie de la connaissance*, Éditions du Seuil, Paris, 246 p.

- 1990, *Introduction à la pensée complexe*, ESF éditeur, coll. Communication et complexité, Paris, 158 p.

- 1991, *La Méthode, 4: Les Idées. Leur habitat, leur vie, leurs mœurs, leur organisation*, Éditions du Seuil, Paris, 262 p.

32- MORIN E., 1990, *Introduction à la pensée complexe*, ESF éditeur, coll. Communication et complexité, Paris, p. 10.

33- CHOLLEY A., 1950, *Guide de l'étudiant en géographie*, PUF, Paris, 218 p. (2e éd.) - cité dans CLAVAL P., 1998, *Histoire de la Géographie française de 1870 à nos jours*, Nathan, coll. Réf., Paris, p. 260.

témologues spécialisés dans la pure cogitation. Il faut non seulement relier les connaissances, mais aussi connaître la connaissance (pour reprendre des formules de Morin). De plus en plus de réflexions et travaux sur l'activité scientifique (histoire, sociologie et anthropologie des sciences notamment), admis par de plus en plus de chercheurs, partent ainsi du simple fait que ceux-ci sont des êtres humains/sociaux comme les autres, qu'ils font partie du monde qu'ils étudient, et surtout, qu'ils en sont, d'un certain point de vue, le produit. Pour faire le pendant aux réflexions purement épistémologiques, on a souvent insisté sur les facteurs psychologiques et sociaux, économiques, politiques, culturels (ou idéologiques), pouvant influencer les choix des objets de recherche et leur réception. Mais ce n'est que récemment que l'on a étudié le rapport du chercheur à son objet et les règles du monde scientifique en eux-mêmes³⁶, et poussé la porte du laboratoire (ou suivi le chercheur sur son terrain) pour observer l'observateur au travail³⁷.

En science « dure » comme en science sociale, celui-ci n'a pas d'autre choix que d'entrer en interaction avec ses objets de recherche pour les étudier. Et ceux-ci ne répondent qu'aux questions qu'on leur pose. Conséquence majeure : il n'existe jamais d'observation « pure ». La connaissance produite (le « fait scientifique », la mesure) est, pour une part elle-même variable selon les cas, le produit de cette interaction entre le chercheur et son objet. Or, pour la mettre en œuvre, tous les chercheurs travaillent avec des outils (matériels et intellectuels) qui sont des produits sociaux. Comme leurs concepts, leurs formalisations et leurs raisonnements, leur rationalité est elle aussi, au moins pour une part, un produit social, historiquement situé (qu'est-ce que la « cumulativité » de la science, et inversement, qu'est-ce qu'une « révolution scientifique » si ce n'est la reconnaissance de cette historicité ?). L'interaction entre le chercheur et son objet, la production de l'objet comme du fait scientifique, sont donc

nécessairement médiatisées (déterminées pour une part) par ces divers produits sociaux. Autrement dit, les scientifiques doivent produire des connaissances « universelles » à partir de recherches particulières sur des objets particuliers, les unes comme les autres situés dans l'espace et le temps.

Comme leur production, la reconnaissance de la validité scientifique des connaissances produites, leur universalisation pourrait-on dire, n'est pas qu'un travail abstrait sur une idée abstraite. Elle s'opère concrètement, par la diffusion même des connaissances produites, par leurs multiples traductions, par leur appropriation par la « communauté scientifique » comme d'autres secteurs de la société, leur matérialisation dans de nouveaux objets, leur incorporation dans de nouvelles pratiques. Cette diffusion-appropriation-matérialisation des connaissances ne dépend pas uniquement (et même pas essentiellement) de leur degré de « vérité ». Les conditions matérielles et sociales dans lesquelles elle se réalise, incluant les rapports de force et de légitimité entre scientifiques et entre ceux-ci et les autres acteurs sociaux (politiques, économiques, médiatiques, etc.), sont décisives. L'histoire officielle de la recherche scientifique est donc souvent celle des vainqueurs, à la fois objets et sujets du récit, pour ne pas dire juges et parties. Enfin, si l'activité scientifique participe à transformer le monde étudié (par son existence même, ne serait-ce que par les dépenses qu'elle implique, par la diffusion-matérialisation des connaissances qu'elle produit, par les interactions qu'ont supposé cette production), cela veut dire que les recherches ultérieures rencontrent dans leurs objets des effets plus ou moins directs et importants des recherches antérieures (ou de leur absence).

Face à la complexité, les constructivismes ?

Ces quelques points, que le monde soit de plus en plus complexe ou non, suffisent à montrer qu'il faut prendre plus de précautions qu'avant dans la manière de mener une recherche. Notamment, une tension incontournable doit être gérée consciemment et explicitement par tout chercheur : il est nécessaire à la fois d'assumer son inévitable implication dans son objet de recherche et de prendre plus de distance vis-à-vis de soi, de son objet et des rapports qu'on entretient avec lui. Mais combien de chercheurs, y compris parmi ceux qui admettent cette nécessité, prennent effectivement (comme a pu le faire un Pierre Bourdieu) ce rapport à l'objet et ses conditions d'ef-

36- Voir, entre autres, BOURDIEU P., 1976, Le champ scientifique, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 2-3 : "Domination symbolique et lutte politique", juin, pp. 88-104.

- 1992 (éd. augm.), *Homo academicus*, Les Éditions de Minuit, coll. Le sens commun, Paris, 317 p. (1^{re} éd. 1984)

- 1997, *Méditations pascaliennes*, Seuil, coll. Liber, Paris, 318 p.

- 2001, *Science de la science et réflexivité*. Cours du Collège de France 2000-2001, Raisons d'agir, coll. Cours et travaux, Paris, 239 p.

37- LATOUR B., 1995, *La Science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, traduit de l'anglais par Michel Biezunsky, révisé par l'auteur, préface de 1995, Gallimard, coll. Folio essais, Paris, 663 p. (éd. orig. 1987, *Science in Action. How to Follow Scientists and Engineers through Society*)

fectionnement comme objet de recherche (préalable ou parallèle)? Face à la reconnaissance de cette implication, certains dérivent vers le relativisme le plus radical. D'autres se crispent et ne veulent rien changer. D'autres encore pensent que cela demande de remettre en question (réinterroger), mais sans nécessairement liquider, l'existence de déterminismes ou causalités, la spécificité des recherches et discours scientifiques, les idées de rationalité et de vérité, ou encore la légitimité et la possibilité de construire des théories à visée globalisante.

La posture réflexive, ou auto-critique, fait ainsi partie des positions et problèmes que tentent d'assumer et d'affronter certaines recherches en sciences sociales souvent qualifiées de « constructivistes »³⁸. Il s'agit, comme pour la « pensée complexe » de Morin, non seulement de sortir des explications monocausales (comme l'économisme), mais surtout de ne pas s'enfermer dans un certain nombre d'oppositions binaires classiques: matérialisme /idéalisme; objectif (visme)/subjectif (visme); individu/société (collectif); interactions/structures; micro/macro, etc. S'il est parfois quasiment synonyme de relativisme, le mot « constructivisme » a été utilisé par Corcuff pour qualifier une problématique, « un espace de problèmes et de questions, auxquels travaillent des chercheurs très divers »³⁹, y apportant des réponses parfois contradictoires, mais ayant en commun de partir de l'idée que les hommes produisent la société qui les produit. Les réalités sociales, ce que l'on appelle communément les « données » ou les « faits » sociaux (dont font partie les connaissances scientifiques), sont en fait des construits sociaux, construits et déconstruits quotidiennement par les êtres humains, ce qui ne les empêche pas d'être en même temps des conditions ou contraintes incontournables.

Qu'en est-il des géographes? Ont-ils initié des recherches allant dans ce sens, ou tout au moins, emboîtent-ils le pas? Certes, cela fait maintenant quelque temps que l'on peut lire sous leur plume que l'espace est un « produit social ». Mais l'on doit aussi constater que cette

38- CORCUFF Ph., 1995, *Les Nouvelles sociologies. Constructions de la réalité sociale*, Nathan, coll. 128, Paris, 127 p.; *La Revue du MAUSS*, semestrielle, n° 17: "Chassez le naturel... Écologisme, naturalisme et constructivisme", 1er semestre 2001, *La Découverte/MAUSS*, Paris, 439 p.; *Contre Temps*, n° 1: "Le retour de la critique sociale. Marx et les nouvelles sociologies", dossier préparé par Ph. Corcuff, mai 2001, Textuel, Paris, 157 p.

39- Corcuff, 1995, op. cit., p. 17.

proposition développée par Henri Lefebvre⁴⁰ a été reprise par des géographes sans doute parmi les plus objectivistes qui soient: des tenants de l'analyse spatiale et de la « chorématique » de Roger Brunet notamment, qui cherchent à mettre en lumière les « lois » et « structures élémentaires de l'espace ». Symétriquement, de nombreux géographes étudient aujourd'hui sans complexe le vécu, les représentations sociales, la culture, etc. mais combien n'oublie pas en cours de route les conditions et contraintes matérielles et sociales de ces subjectivités et des réalités qu'elles participent à construire? Pourtant, appréhender les relations entre le vécu, les représentations, croyances, sentiments, etc. et les contraintes objectivées dans la construction du social posent en des termes décisifs voire inédits nombre de questions géographiques, comme, par exemple, celle dite de « l'emboîtement » ou de « l'articulation des échelles ». Il est vrai que plusieurs noms de la géographie contemporaine posent leur démarche comme « constructiviste ». Mais, l'importance et l'urgence mises en avant par les organisateurs du dernier Géopoint qu'il y a à affronter la question des rapports entre « L'idéal et le matériel » (titre de la rencontre d'Avignon, printemps 2002) est un indice que le travail ne fait que commencer.

L'essentiel reste donc à faire, alors même que certains persistent à vouloir définir l'objet de leurs recherches voire leur discipline tout entière dans un seul « maître mot » (autre expression et critique d'Edgar Morin), comme espace ou territoire en géographie, avec les risques que cela comporte⁴¹. Les géographes auraient donc tout à gagner à faire la critique systématique des concepts ou catégories, des objets comme des outils de leur discipline, et ceci d'une façon non purement théorique, c'est-à-dire en intégrant notamment les acquis de l'histoire et de la sociologie des sciences, mais aussi leurs propres résultats de recherche, de façon à se les appliquer. Parce que les chercheurs (producteurs, récepteurs, commentateurs, transmetteurs, etc. de connaissances) sont eux aussi des êtres humains, des corps physiques situés dans l'espace-temps physique, en même temps que des agents ou acteurs sociaux situés dans le monde social. Il y aurait sans

40- LEFEBVRE H., 2000 (4^e éd.), *La Production de l'espace*, avant-propos de Rémy Hess, préface de 1985, Anthropos, coll. Ethno-sociologie, Paris, 487 p. (1^{re} éd. 1974)

41- RIPOLL F., VESCHAMBRE V., 2002, Face à l'hégémonie du territoire: éléments pour une réflexion critique, in Yves JEAN Y. J., CALENGE, ed, *Lire les territoires*, Publications de la Maison des Sciences de l'Homme "Villes et territoires", coll. Perspectives "Ville et Territoires" n° 3, Tours, pp. 261-287.

conteste un intérêt majeur à développer une géographie (sociale) de la géographie, recherche en soi et moment réflexif incontournable pour avancer de façon plus rigoureuse. Plus largement, une géographie (sociale) des sciences aurait sans doute beaucoup à apporter aux autres disciplines travaillant sur cet objet.

Bref, si la « complexité » décrit un état du monde, et la « pensée complexe » une méthode (scientifique) pour en rendre compte – autrement dit, si elles ne sont pas que des mots-valises ou de nouveaux outils idéologiques au service de tel ou tel intérêt social – le moins que l'on puisse dire est qu'elles sont surtout un horizon de la recherche, un défi et un pari, un problème, celui de la vérité.

Les réflexions qui précèdent, les questions qu'elles soulèvent, les approfondissements qu'elles appellent, devraient susciter à la fois des débats à caractère théorique et des confrontations prenant appui sur les recherches empiriques passées, en cours et à venir des uns des autres.

LE PATRIMOINE TERRITORIAL CONSTRUCTION PATRIMONIALE, CONSTRUCTION TERRITORIALE : VERS UNE GOUVERNANCE PATRIMONIALE ?⁽¹⁾

MARIA GRAVARI-BARBAS

CARTA - UNIVERSITÉ D'ANGERS
ESO- UMR 6590

maria.barbas@univ-angers.fr

Introduction

L'espace français a connu des transformations considérables au cours des dernières années: la mondialisation, les crises économiques et sociales ont, entre autres, contribué à la déqualification d'espaces, notamment ceux issus de l'industrialisation. La fermeture ou la réorganisation profonde des lieux de production, ont modifié, souvent perturbé, le rapport des populations à l'espace. Elles ont également été à l'origine d'une divergence entre les identités collectives et les territoires, d'autant plus que des nouvelles pratiques sociales ou des nouvelles mobilités tendent à affranchir les populations de leurs territoires de référence.

En même temps cependant, les particularismes des sociétés, les revendications identitaires, régionales, locales, l'exigence des populations d'une proximité du politique, ont eu tendance à faire la part belle à la notion de territoire.

Le "tout territorial" a ainsi gagné les discours et les pratiques des représentants politiques: les projets qui affichent les mots "territoire", "territorialité", "local", "proximité", tant dans la définition de leurs aires d'application ("territoires de projets") que dans la justification de leur mise en œuvre sont de plus en plus nombreux. Dans ce processus de territorialisation du politique, certaines notions jouent un rôle légitimateur; le patrimoine est certainement celle qui a été la plus utilisée, voire instrumentalisée, dans ce sens.

Cette instrumentalisation patrimoniale soulève plusieurs questions qui concernent à la fois son processus, ses initiateurs ou ceux qui en tirent le bénéfice. L'article propose certaines pistes de réflexion sur la manière dont on "fait" patrimoine aujourd'hui. Il met en évidence que la tendance au "tout territorial" mène aussi au "tout patrimonial", attitude qui n'est pas sans risques. Après avoir esquissé rapidement les rapports entre territoire et patrimoine, il cherche à montrer que la "construction" patrimoniale,

apanage traditionnel de l'État-Nation, concerne désormais de plus en plus de groupes ou d'individus ayant des motivations différentes, voire divergentes. La patrimonialisation étant intimement liée à la territorialisation, la question qui se pose d'ores et déjà est celle de la régulation de ces "productions" patrimoniales (multiples, souvent antinomiques, voire conflictuelles), sur le territoire.

1. PATRIMOINE ET TERRITOIRE : DES CONSTRUCTIONS

Plusieurs chercheurs ont souligné, notamment depuis les années 1980, l'élargissement notable de la notion de patrimoine (élargissement à la fois notionnel, chronologique, spatial) (Choay, 1992). En termes géographiques en particulier, cet élargissement patrimonial s'est exprimé par le passage progressif du monument isolé, au périmètre de protection autour du monument en question, pour concerner par la suite le site, le secteur historique, la ville historique, voire, potentiellement, le territoire dans son ensemble. Cet élargissement constitue un phénomène majeur de notre époque, témoignage très significatif de sa sensibilité, de ses angoisses, de ses préoccupations.

Dans un article publié dès 1995 (un des premiers articles de géographie consacrés au patrimoine ²) Guy Di Méo (Di Méo, 1995) a souligné la "parenté conceptuelle" entre patrimoine et territoire. Cette familiarité entre les deux notions s'exprime à travers plusieurs points, dont le plus marquant correspond précisément à la lente mais constante patrimonialisation de l'espace.

Notre société semble intellectuellement (sinon sentimentalement) encline à accepter qu'a priori, tout peut devenir patrimonial. Tout, mais pas n'importe quoi: si la "chape patrimoniale" est potentiellement susceptible de couvrir l'ensemble de nos lieux de vie, la construction patrimoniale opère *in fine* de manière sélective. Certains éléments émergent en tant que patrimoines, d'autres pas.

1- Une première mouture de ce texte a été présentée aux Entretiens (III) de la Corderie Royale, organisés par Jacques Beauchard le 29 et 30 Août 2002 à Rochefort. Une version retravaillée du texte sera publiée dans l'ouvrage collectif *Patrimoine territorial et identité politique*, Jacques Beauchard (dir.), éditions de l'Aube.

2- Au sujet de la manière dont les géographes ont abordé la notion du patrimoine, voir I. Garat, M. Gravari-Barbas et V. Ves-chambre, 2001.

La constitution du champ patrimonial est en effet une véritable construction, faite de manière à la fois émotionnelle et intellectuelle, éminemment dynamique, s'adaptant toujours aux sensibilités, aux désirs, aux interrogations mais aussi aux intérêts de la société concernée. La production patrimoniale cherche incontestablement à s'appuyer sur des légitimités historiques ou géographiques, mais elle n'a pas un caractère d'automatisme : la production n'a lieu que s'il y a des producteurs : aujourd'hui, encore plus que dans le passé, ce sont eux qui élisent les éléments à patrimonialiser et non pas la qualité intrinsèque (esthétique, date, histoire) des éléments en question³.

Le rôle de ces producteurs, qu'on peut appeler des "entrepreneurs du patrimoine" pour paraphraser Bourdin [qui parle des "entrepreneurs de localisation"⁴, (Bourdin, 1992)] est, précisément, de sélectionner, de trier, de montrer, d'expliquer, d'interpréter, bref, de rendre compréhensible, visible, désirable (voire monnayable), ce patrimoine en émergence.

Ce processus de "construction patrimoniale", sciement opéré par des "entrepreneurs du patrimoine" est étroitement lié à la construction territoriale (qui est, elle aussi, une opération volontariste et dynamique). D'ailleurs, cette construction opère souvent (délibérément ou pas) dans un but territorial (territorialisation, re-territorialisation, dé-territorialisation) et, inversement, la territorialisation s'appuie sur des démarches patrimonialisatrices : le territoire est avant tout la terre des ancêtres ; si notre société nomade ou multi-territorialisée semble l'avoir oublié, dans certaines sociétés, la tautologie entre territoire et terre de sépulture des ancêtres est claire et directe⁵ (Pérez, à paraître).

3- Si dans le passé des critères "objectifs" tels que l'ancienneté ou la qualité esthétique jouaient un rôle important dans la constitution du patrimoine (qui devait inévitablement être ancien, beau, historique, monumental), on accepte aujourd'hui dans le champ patrimonial des objets d'un passé très proche et sans prétention esthétique.

4- Il s'agit, selon Bourdin, de « ceux qui par leur fonction, ou pour d'autres raisons, ont intérêt à ce que les groupes s'attachent à un lieu ».

5- Pérez donne l'exemple des villages Pueblo au Colorado : ces villages constituent incontestablement un patrimoine, reconnu comme tel à la fois par les Pueblo et les anglo-saxons. Mais si pour ces derniers les ruines de ces villages sont des biens culturels par l'architecture et les artefacts qu'ils renferment et un héritage culturel qu'il convient de protéger et de léguer aux générations futures, pour les Pueblo, ces ruines sont peu intéressantes dans leur matérialité ; elles représentent bien plus que des objets scientifiques ou esthétiques : « elles renferment les tombes de leurs pères et mères, elles portent les stigmates des errances de chaque clan, elles contiennent des lieux de cultes toujours puissants et vénérés, elles sont le lieu de pèlerinage... » (Pérez, à paraître).

2. LA CONSTRUCTION DU PATRIMOINE TERRITORIAL NATIONAL : LE GRAND PROJET PATRIMONIAL DU XIX^e SIÈCLE

Historiquement, toute construction patrimoniale a été portée par un projet fondateur, plus ou moins rassembleur, plus ou moins élaboré et poursuivi à long terme. Le projet national a notamment permis la constitution de patrimoines dans la plupart des États-Nations au cours du XIX^e siècle. Ce moteur très puissant de construction nationale, a constitué un formidable producteur de patrimoine (clair dans ses objectifs, peu hésitant dans ses choix, efficace dans ses procédures) qui a produit le "grand champ" du patrimoine monumental dans les différents États-Nations. Inversement, le patrimoine a été un outil essentiel dans la création de l'identité territoriale française.

En effet, si la tradition d'un héritage culturel matériel, s'inaugure en Occident dès la Renaissance, la notion des « monuments historiques » ne s'institutionnalise que dans la première moitié du XIX^e siècle : c'est à ce moment que les monuments historiques deviennent une affaire d'État et font l'objet d'une politique publique. « L'héritage » défini ainsi est alors considéré comme une interprétation délibérée du passé, désignée à légitimer la volonté de vivre ensemble dans une Nation, perçue comme le résultat d'un territoire distinct, avec ses propres institutions et sa propre population.

Il s'agit en ce moment d'effectuer un tri en mettant de côté (pratiquement hors de la portée du temps), les éléments qui méritent une protection, voire les éléments auxquels on pourrait accorder une deuxième vie, ceux auxquels l'ensemble de la population nationale peut s'y reconnaître.

L'ascension d'un élément au rang patrimonial est le résultat de l'action conjuguée de la sensibilité de la société de l'époque dans les différents États et des choix effectués par les « entrepreneurs du patrimoine » : hommes d'État ou de Lettres, artistes, écrivains, dont le rôle explicite ou implicite, est de définir un premier corpus de patrimoine national. À travers eux, la volonté publique choisit ses emblèmes et ses symboles. Le patrimoine apparaît donc comme une construction à la fois historique et politique.

Les choix opérés sont loin d'être neutres. Le patrimoine se trouve investi de sentiments nationalistes, liés au *National Awakening* ou au *Nation-Building* des

peuples européens au cours du XIXe siècle. Les éléments qui accèdent au statut patrimonial sont conformes à l'iconographie nationale réelle ou voulue⁶. En même temps, en sont exclus d'autres qui relèvent d'un passé qu'on pourrait qualifier d'hostile, d'inconfortable, de moins valorisant, ainsi que ceux qui peuvent porter préjudice à l'unité nationale ; et il va de soi que le choix du passé est gouverné par des stratégies présentes : on cherche à légitimer le présent, plutôt qu'à le mettre en cause.

La crise de l'État-Nation a mis fin à ce projet patrimonial national. Elle n'a pas mis pour autant en cause la production de patrimoines, au contraire. Jamais dans le passé celle-ci n'a été aussi riche et multiple. Mais au projet national unique, fédérateur, centralisé et inévitablement élitiste, s'est substitué toute une multitude de projets, menés parallèlement par différents "entrepreneurs patrimoniaux", souvent de manière contradictoire, voire conflictuelle.

Au premier rang de ce type d'entrepreneurs dont le rôle s'affirme au cours des dernières années, on trouve, bien entendu, les élus locaux.

Les "monuments historiques", expression de l'iconographie nationale, ont progressivement cédé la place au patrimoine, terme beaucoup plus générique qui englobe des témoins autres que les grands témoins officiels du passé. À côté des édifices majeurs, les monuments « mineurs » réclament la reconnaissance régaliennne et le droit de passer à la postérité.

L'émergence de « nouveaux patrimoines », n'est donc plus l'expression unique de la Nation, mais celle de groupes vivant et produisant des « patrimoines » sur le territoire national. Dans un certain sens, il s'agit d'un véritable éveil du local, qui revendique le statut patrimonial pour des éléments qui ne représentent qu'un groupe limité. La « mémoire nationale », cède donc la place à des « mémoires plurielles » (Léniaud, 1989)⁷.

6- Voulue dans le sens où l'iconographie enracinée peut être retravaillée à des fins politiques. Il ne s'agit pas d'une invention ex nihilo, mais du choix, parmi les différents éléments du « réservoir » de l'iconographie nationale, de ceux qui, à un moment donné, correspondent le mieux aux desseins politiques de ceux qui gouvernent.

7- La prolifération du nombre des associations du patrimoine depuis notamment 1980 est symptomatique de cette dilatation du patrimoine et du fait qu'il tend à couvrir potentiellement l'ensemble du territoire. Mais elle est également symptomatique de l'émergence de nouveaux acteurs dans la production et gestion du patrimoine ("Les associations du patrimoine", dans Développement Culturel, Ministère de la Culture, DEP, No 136, Septembre 2001).

3. CONSTRUCTIONS PATRIMONIALES CONTEMPORAINES : DE L'UNICITÉ À LA DIVERSITÉ DES PROJETS

L'analyse de la construction patrimoniale au cours des dernières années met en évidence la manière dont le patrimoine sert d'outil, d'instrument, à plusieurs "projets" menés par différents acteurs et groupes sociaux.

Si l'on accepte que le patrimoine soit continuellement construit, produit par différents acteurs, ce qui compte finalement (et qui mérite d'être analysé en premier lieu) ce n'est pas tant le type de patrimoine produit (que se soit une cathédrale, un lavoir ou une usine finalement importe peu, cela est conjoncturel) mais l'idée du projet qui porte sa construction.

Les différents projets et les motivations des "entrepreneurs du patrimoine" nous paraissent par conséquent beaucoup plus importants à analyser que les types de patrimoine produit qui, d'ailleurs, se recoupent souvent : le patrimoine industriel émeut autant ceux qui y ont travaillé que les classes bourgeoises qui y découvrent une certaine esthétique ; le patrimoine rural n'est pas exclusivement produit par des agriculteurs qui vivent à proximité mais souvent par des citadins nostalgiques assoiffés d'illusioires retours aux sources ; le patrimoine maritime est non seulement porté par des populations qui ont vécu ou travaillé à proximité mais aussi par des urbains en quête de sensations fortes (Péron, 2002)⁸. En effet, le développement de la notion, ses élargissements, la diversité de ses acceptions dans le monde (Gravari-Barbas et Guichard-Anguis, à paraître), l'émergence de "nouveaux" patrimoines et la déchéance d'autres, montrent combien il est finalement difficile de chercher à la cerner de manière fixe et univoque. Si cependant la notion est mouvante, ses finalités le sont moins : fédérer, assurer sa pérennité, s'enrichir, se défendre, s'identifier à un groupe, se différencier d'un autre. La construction patrimoniale n'a ainsi de sens que si elle est portée par un projet, elle n'est saine que si le projet qui la porte l'est aussi, et elle ne peut se réaliser que si des hommes et les femmes s'inscrivent dans cet objectif.

8- F. Péron (2002) a montré avec beaucoup de pertinence que la patrimonialisation des vieux gréements et, de manière plus générale, l'émergence du patrimoine maritime en Bretagne répond plus aux besoins sociaux des élites urbaines qu'à ceux des « vrais » producteurs des éléments en question. Elle montre combien la production patrimoniale est soutenue par des nouveaux « mythes » qui sont construits par - et parlent en priorité aux - citadins qui souffrent de la banalisation de leur cadre de vie. C'est dans cette perspective qu'on peut comprendre le mieux l'émergence du patrimoine au seuil de cette « grande rupture » sociale, économique et culturelle des années 1960-1970.

Les motivations des acteurs et leur "projet" de construction patrimoniale peuvent ainsi nous instruire sur les rapports que les groupes sociaux entretiennent avec leur territoire et, à travers ceci, sur la manière dont ils construisent la société.

Nous avons donc cherché à identifier, derrière les constructions patrimoniales, cette idée de "projet commun". Nous en évoquerons brièvement trois approches, avant d'insister sur une quatrième qui nous semble plus en rapport avec la problématique de la construction territoriale :

- Le patrimoine "cumul" : la territorialisation des richesses

La constitution du patrimoine (au sens symbolique) n'est pas dissociée de la constitution patrimoniale au sens strict (étymologique) du terme : dans ce sens, le projet qui soutient la construction patrimoniale n'est que l'enrichissement, l'accumulation des richesses. Au bout du compte, on pourrait se demander avec G. Delbos (1999) si "le patrimoine n'est pas essentiellement fait pour être cumulé plutôt que pour être partagé". Cette logique de cumul ne se limite pas à la constitution de patrimoines individuels où effectivement elle trouve pleinement son sens. Elle peut aussi concerner des patrimoines collectifs, y compris des patrimoines des collectivités territoriales ⁹.

Cette accumulation est souvent très territorialisée. D'ailleurs, accumulation patrimoniale et inscription territoriale vont souvent de pair. Pour prendre un exemple classique, le "château de famille", patrimoine familial au sens étymologique (monnayable) du terme, ne prend son sens que par son enracinement territorial. Tout un système (terres, lieux de chasse, rapport au bourg ou au village), se construit selon une logique territoriale portée par l'accumulation de richesses ¹⁰.

- Le patrimoine "bouclier" : la territorialisation de l'appropriation

L'émergence d'un élément patrimonial est aussi souvent instrumentalisée à des fins essentiellement "défensives" : une ferme devient soudainement patrimoine lorsque les riverains réalisent qu'un contournement autoroutier menace leur quartier, un four à chaux depuis longtemps maltraité acquiert ses lettres de noblesse afin de

9- On est souvent étonné de constater que le patrimoine, souvent très riche, des communes ou des collectivités territoriales ne sert finalement que cet objectif d'enrichissement. Résidences réservées aux visiteurs de prestige, salles de réception très rarement occupées, son cumul n'apporte pas plus à la population locale qu'un compte d'épargne non utilisé.

10- M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot (1989, 1998).

freiner des projets immobiliers en cours. La construction patrimoniale est en effet très souvent liée à des phénomènes *NIMBY* ¹¹ qui constituent probablement un des plus importants producteurs patrimoniaux au cours des dernières années.

Dans ce processus, patrimonialisation et territorialisation vont également de pair. Patrimonialiser un élément permet d'enraciner celui-ci à un espace, et par cet intermédiaire de s'approprier l'espace dans lequel il se trouve, d'opérer une territorialisation. Le patrimoine est ainsi produit de manière à servir de bouclier : il constitue une "valeur sûre" sur laquelle peuvent se construire d'autres revendications, y compris territoriales.

- Le patrimoine "étendard" : la territorialisation de la revendication

La construction patrimoniale s'inscrit délibérément dans des projets de revendication sociale : créer du patrimoine pour exister, pour revendiquer non pas des retombées économiques, mais sa place dans la société ; se démarquer des autres, mettre en évidence ses particularités, sa culture, sa vision de société. Dans cette logique, le patrimoine se porte comme un drapeau identitaire (que ce soit par un individu, un groupe, une collectivité territoriale) : il s'agit de se montrer, de revendiquer une place sur la scène publique par l'intermédiaire du patrimoine. On observe aujourd'hui différentes manières de production et d'instrumentalisation patrimoniale, à des fins identitaires, qui oscillent entre les crispations identitaires les plus basiques et les revendications les plus passionnées et porteuses de sens, de la part de minorités ethniques, linguistiques, culturelles.

Ici aussi, la patrimonialisation sert la territorialisation. Exister, c'est aussi exister sur un territoire.

- Le patrimoine "lien social" : la territorialisation du "faire ensemble"

De même que le territoire, le patrimoine joue (et est de plus en plus appelé à jouer) le rôle du ciment identitaire. Si le patrimoine peut pertinemment exister sans assise territoriale (d'ailleurs certaines nouvelles formes de patrimoine vont dans le sens d'une dé-territorialisation ¹²), la territorialisation a besoin de marqueurs patrimoniaux : "si l'on veut concevoir un espace géographique signifiant pour l'individu et pour la société (véritable nature du territoire) l'on ne peut se dispenser

11- *NIMBY* : *Not in my backyard*

12- Le patrimoine immatériel, oral, les traditions, voire le patrimoine génétique.

de lui conférer une valeur patrimoniale" (Di Méo, 1995 : 29) ¹³.

On a ainsi vu émerger, au cours des dernières années, des discours et des pratiques qui cherchent à fixer des populations dans un territoire par l'intermédiaire de la patrimonialisation. Ces projets patrimoniaux (au sens où nous l'avons défini plus haut), concernent souvent des territoires "difficiles" : quartiers et cités de banlieue, espaces déqualifiés, lieux en transition économique ou sociale. Ils s'appuient sur un diagnostic qui met en rapport la non-intégration des populations dans un premier temps, et l'incivilité, la violence ou l'insécurité dans un deuxième temps, avec le manque de marqueurs et d'identifiants patrimoniaux. Le malaise de vivre dans ces espaces considéré comme lié (aussi, ou partiellement) au manque de repères identitaires et patrimoniaux, la machine patrimonialisatrice s'est mise en marche.

Ces évolutions ont bien entendu exigé une mutation conceptuelle englobant à la fois l'extension spatiale du champ patrimonial présentée plus haut (du centre-ville historique vers la périphérie urbaine, ou vers les espaces ruraux) mais aussi son extension thématique : le champ patrimonial englobe désormais des éléments d'un passé très récent, relevant, on pourrait dire, du champ de l'ethnologie urbaine.

Ce projet de constitution patrimoniale s'inscrit donc dans une volonté de refondation territoriale qui cherche à s'opérer à travers la "monumentalisation" d'espaces où l'on n'y trouve ni la terre des ancêtres ou les sépultures des aïeux, ni, de manière plus générale, des monuments (au sens originel du mot : *monere* = avertir) de la communauté qui y réside.

Faire du patrimoine serait ainsi un moyen de lutte contre la banalisation du paysage contemporain, un moyen de création de repères, de marquage de territoires et par ce biais, un moyen de fixation de populations récemment installées, un acte on ne peut pas plus symbolique, un acte "fondateur", puisque la reconnaissance patrimo-

13- Il est ici intéressant de constater que les journées du patrimoine en septembre 2002 avaient lieu sur le thème "patrimoine et territoire". Le choix du thème était basé sur le fait que les études sociologiques menées lors des précédentes éditions avaient montré que, pour neuf visiteurs sur dix, le lieu patrimonial choisi se situe à proximité du domicile. "En d'autres termes, l'acte de participer à une animation lors des «Journées» se vit souvent comme l'affirmation d'un intérêt pour un patrimoine «proche», dans les deux sens du terme : «situé à faible distance du lieu de vie quotidien», mais aussi «avec lequel les liens sont étroits». Pour certains, la participation aux «Journées» peut même s'assimiler à une revendication d'appartenance à la communauté humaine qui habite le territoire dont le lieu visité devient, en quelque sorte, l'emblème" (Kneubühler, 2002).

niale se voit investie d'un projet politique. Derrière ces projets on ne peut qu'identifier des velléités pacificatrices, la volonté d'instrumentaliser le patrimoine de manière à créer des consensus, à lisser les conflits, à aplanir les réactions.

Les exemples sont nombreux :

À Mulhouse, les associations du patrimoine revendiquent l'importance de celui-ci dans la création du lien social et dans l'appropriation de la ville : "le patrimoine peut créer du lien social dans une ville qui en manque beaucoup, où les immigrés sont nombreux... le patrimoine doit permettre un enracinement des nouveaux venus" ¹⁴. Pour la municipalité mulhousienne la création du lien social par l'intermédiaire du patrimoine représente une posture politique. Le patrimoine est ainsi "un lien unificateur, une histoire partagée par des générations successives d'immigrants et un vecteur accessible au plus grand nombre" ¹⁵. Ce sont ces motivations qui expliquent les nombreux projets qui se mettent en place dans la ville.

À Vaux-en-Vélin, les préoccupations et les approches sont similaires. Dans ce espace urbain ¹⁶ qui a défrayé la chronique pour des faits divers, souvent douloureux, mais qui fut aussi le berceau, au XIXe siècle, du développement industriel de l'agglomération, le projet de patrimonialisation des témoins de l'histoire industrielle du XIXe et XXe siècles cherche à créer une assise mémorielle de référence commune. Le substrat historique (en passe de devenir patrimonial) est ainsi activé, interrogé, revisité par la municipalité et les différents "producteurs du patrimoine" à des fins qui dépassent le simple développement économique pour devenir le vecteur d'un projet social (où les velléités de pacification sont évidentes).

Parmi les différents projets de construction patrimoniale présentés plus haut, ce sont visant à créer du lien social qui sont probablement le plus intéressants dans notre problématique actuelle, même si, s'inscrire dans ce

14- Propos de l'Observatoire du Patrimoine de Mulhouse, cités dans "Mulhouse au défi d'assumer son héritage", *Le Monde*, 19 septembre 2002.

15- Propos de Edouard Boeglin, Conseiller Municipal de Mulhouse, entretien avec E.de Roux, *Le Monde*, 19 septembre 2002.

16- Il s'agit du projet du "Carré de soie". L'usine hydroélectrique Cusset, sorte d'immeuble-pont sur un Canal, toujours en activité, avait permis aux soyeux lyonnais d'électrifier leurs métiers. L'usine TASE (textile artificiel), principale unité industrielle, s'y était également installée. Une cité ouvrière avait été également construite pour loger le personnel. L'usine s'est fermée dans les années 1980, ce qui avait provoqué à l'époque une crise sociale et économique profonde. C'est sur ce substrat historique que la ville projette la création d'un pôle de loisirs urbain de 240 ha, sur le thème de l'eau, du sport et de la culture, destiné à faire de Vaux-en-Vélin l'axe majeur de développement de l'est de l'agglomération.

projet, représente un acte à la fois naïf, pervers et généreux :

Il est naïf dans l'objectif qu'il se fixe. Car la constitution patrimoniale, n'est pas toujours linéaire, anticipée, planifiée. La patrimonialisation suit des cheminements souvent étonnants et est rarement possible dans des laps de temps dont on dispose (limités souvent à un mandat électoral!). Il est naïf aussi dans les moyens qu'il se donne qui sont souvent ceux du temps court, de la non profondeur historique, de l'instrumentalisme simpliste.

Il est pervers justement dans son intention d'instrumentalisation, de création délibérée d'éléments patrimoniaux triés, présélectionnés, souvent créés *ex nihilo* par des acteurs hautement spécialisés. Cette constitution patrimoniale est très rarement angélique, et ses fondements idéologiques peuvent être profondément contestés et contestables.

Mais il peut aussi être un projet très généreux, cherchant à mettre en rapport des mémoires et des lieux, à révéler le sens oublié des choses, à faire partager des émotions, à décroquer, à créer finalement des dénominateurs communs, les bases sur lesquelles peut se construire un projet de société.

4. LA "MACHINE" DE PRODUCTION DE PATRIMOINES MARCHE MAL

Dans tous les cas, il convient de souligner que la nature consensuelle du processus de construction patrimoniale ne va pas de soi. Le discours ambiant met généralement l'accent sur le patrimoine créateur de "lien social" mais on serait plus enclins à affirmer que si le patrimoine sert à réunir (construction d'un "nous") il sert aussi à creuser des fossés et des frontières ("notre patrimoine n'est pas le leur").

L'analyse des projets montre en effet que le patrimoine n'est pas uniformément et consensuellement accepté par le plus grand nombre: les acceptions des uns, non seulement se juxtaposent, mais aussi s'opposent à celles des autres. On ne fait pas ici forcément référence à des conflits armés qui ont récemment rappelé que l'affirmation identitaire et patrimoniale d'un groupe se fait par l'intermédiaire de la destruction des marqueurs patrimoniaux d'autres groupes.

On fait plutôt référence à des conflits plus ordinaires, plus quotidiens: l'extension patrimoniale présentée plus

haut, qui tend à assimiler le territoire au patrimoine et inversement, se heurte à des conflits d'intérêts puisqu'elle entre en opposition avec d'autres pratiques et d'autres conceptions de l'espace. Patrimonialiser c'est qualifier des espaces d'une manière pas toujours compatible avec les fonctions que ceux-ci assuraient dans le passé ou qu'ils en assurent encore. Du moment où la "chape patrimoniale" couvre des lieux de vie, de travail, de production, elle risque d'être porteuse de tensions et de conflits ¹⁷.

Dans tous les cas, la "construction" patrimoniale apparaît intimement liée à des enjeux d'appropriation de l'espace. Elle exprime les motivations de groupes sociaux qui cherchent à se placer, à faire valoir leurs revendications, à construire ou à contrôler des territoires, bref, à construire la société. La revendication de la protection et de la valorisation d'un site, d'un monument, d'un espace donné, en mettant en avant des qualités patrimoniales (en « construisant » du patrimoine) est souvent un moyen déguisé de se l'approprier, réellement ou symboliquement, c'est se construire une légitimité (territoriale, identitaire, mémorielle) et, par ce biais, exercer une forme de pouvoir ¹⁸. Les conflits patrimoniaux sont ainsi, le plus souvent, des conflits territoriaux ¹⁹.

Il devient donc évident que notre société doit réfléchir sur des nouveaux besoins de régulation. Le "tout patrimonial" n'est pas sans risque.

Conclusion : vers une gouvernance patrimoniale ?

Si on résume (en simplifiant inévitablement des concepts et des processus en réalité beaucoup plus fins), on constate finalement que pour un ensemble de raisons la patrimonialisation suit, dans les sociétés occidentales, un double cours: d'une part, elle concerne des territoires des plus en plus larges (au-delà d'ailleurs de sa territorialisation, elle concerne pratiquement toutes les expressions humaines); d'autre part, elle n'est plus le produit d'un grand projet unique comme elle l'était au XIXe siècle (le projet national), mais d'une multitude de projets portés par des groupes sociaux ayant des finalités et des motivations très différentes, voire contradictoires.

17- Gravari-Barbas M., Veschambre V., « Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », communication présentée dans le cadre du séminaire *Analyser les Conflits Territoriaux* Centre de Recherche Ville Société Territoire, Equipe politiques publiques et Territoire, Tours, 25-26 janvier 2001, texte à paraître dans les actes.

18 -Idem.

19- I. Garat, M. Gravari-Barbas, V. Veschambre, 2001 « Conflits patrimoniaux », *ESO Travaux et Documents*, n° 15, mars, pp. 59-68

Nous venons de voir que ceci ne se fait pas sans conflit, au contraire. Mais il est possible d'aboutir également à des processus qui permettent de créer des synergies, de fédérer, de générer d'autres projets.

Dans ce processus de construction patrimoniale la notion de gouvernance peut constituer un outil d'analyse intéressant. Si on a beaucoup parlé au cours des dernières années de gouvernance territoriale, la notion de "gouvernance patrimoniale" n'a pas été explorée. Elle rend pourtant mieux compte des enjeux actuels que la notion des "politiques patrimoniales" (qui se réfère plus à une politique nationale, régionale, locale, appliquée par les gouvernements respectifs). Elle intègre non seulement les transformations de la manière de produire le patrimoine (et le fait que dans la patrimonialisation participent désormais, à côté de l'Etat central et des collectivités territoriales, une multitude d'acteurs), mais aussi tout un ensemble de processus et de dynamiques qui sont étroitement liés à la patrimonialisation : la question de la légitimité de ceux qui "font" le patrimoine, des luttes de pouvoirs, des conflits, du rôle des différents acteurs qui y participent, de l'émergence ou disparition d'acteurs (de "producteurs de patrimoine") de la scène sociale.

La multiplicité et la diversité des acteurs qui interviennent (ou qui sont susceptibles d'intervenir) dans la gestion et la conduite du projet patrimonial nécessite en effet, et ceci de plus en plus, l'interdépendance des pouvoirs associés à l'action collective. Cette gestion collective nous semble aujourd'hui encore plus importante, du fait précisément de la patrimonialisation globalisante du territoire, porteuse souvent de conflits et de crispations.

La question de la gouvernance patrimoniale (qui implique aussi l'idée d'un projet patrimonial global sur un territoire, intégrant les populations, dépassant l'instrumentalisation simpliste, le fétichisme du "tout patrimonial" et la "balkanisation" des "micro-projets") devient d'autant plus importante aujourd'hui du fait de la décentralisation annoncée. Celle-ci contribuera incontestablement à la redéfinition des processus de construction et de gestion patrimoniales, elle est dans ce sens capable du meilleur et du pire.

La gouvernance patrimoniale présuppose que le patrimoine, étroitement lié au territoire et par là même à des questions d'identité, de citoyenneté, d'appartenance, soit traité de manière sensible et intelligente, comme un ensemble de caractéristiques qui font parler un territoire, qui sont l'image d'un territoire, qui sont le territoire: une

sorte d'intelligence du territoire, dynamique et pas passiviste, portée par ceux qui y habitent, qui y travaillent, qui y transitent. Le génie du territoire devrait nous sembler-t-il se révéler autant dans son avenir que dans son passé.

Références bibliographiques

- AUGÉ Marc, 1991, « Le Patrimoine contre la Mort », in *Apologie du périssable*, sous la direction de Robert DULAU, éd. du Rouergue, p. 331-333.
- BOURDIN Alain, 1992, « Patrimoine et Demande Sociale », in *Le Patrimoine Atout du Développement*, Lyon, Presses Universitaires, pp. 21-30.
- CHASTEL André, 1993, « La notion du patrimoine », in NORA, *Les Lieux de Mémoire, La Nation, tome II*, Paris, Gallimard.
- CHOAY Françoise, 1992, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil.
- DELBOS, G., 1999, « Ressources et milieux naturels « patrimoine commun de l'humanité » : le dessous des cartes ». Communication orale présentée dans le cadre du colloque Regards croisés sur le patrimoine à la fin du 20e siècle, Université Paris-IV Sorbonne.
- DI MÉO Guy, 1995, « Patrimoine et Territoire, une Parenté Conceptuelle », in *Espaces et Sociétés, Méthodes et enjeux spatiaux*, n° 78, L'Harmattan.
- GAMBONI D. 1994, « Le renversement des monuments communistes et l'histoire des destructions d'œuvres d'art », in Y. LAMY (dir), *L'alchimie du patrimoine*, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- GARAT I., GRAVARI-BARBAS, M. VESCHAMBRE, V., 2001, "Emergence et affirmation du patrimoine dans la géographie française: la position de la géographie sociale", *Faire la géographie sociale aujourd'hui*, Presses Universitaires de Caen, pp. 31-39.
- GRAVARI-BARBAS, M., 1996 : « Le « sang » et le « sol ». Le patrimoine, facteur d'appartenance à un territoire urbain », *Géographie et Cultures*, n° 20, pp 55-67, décembre.
- GRAVARI-BARBAS, M., Veschambre V., 2001, « Patrimoine: derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », communication présentée au séminaire Analyser les conflits territoriaux, organisé par l'Equipe Politiques Publiques et Territoires, Université de Tours, 25-26 janvier.
- GRAVARI-BARBAS, M. ET GUICHARD-ANGUIS, S., *Regards croisés sur le patrimoine à l'aube du 20e siècle, publication*

des actes du colloque organisé en octobre 1999 à l'Université Paris-IV Sorbonne, à paraître au 1er trimestre 2003 aux Presses universitaires de la Sorbonne.

- KNEUBÜHLER, M. 2002, "Patrimoine et territoire: un argumentaire". Texte publié à l'occasion des journées du patrimoine 2002, [http://www. Culture. fr](http://www.Culture.fr).
- LÉNIAUD J.-M., 1989, « Mémoire républicaine, mémoires plurielles », in *Monuments Historiques*, n° 161.
- PEREZ, "L'enjeux des ruines en pays pueblo (Arizona et Nouveau-Mexique, Etats-Unis)" in GRAVARI-BARBAS, M. & GUICHARD-ANGUIS S., *Regards croisés sur le patrimoine à l'aube du 20e siècle, publication des actes du colloque organisé en octobre 1999 à l'Université Paris-IV Sorbonne*, à paraître au 1er trimestre 2003 aux Presses Universitaires de la Sorbonne.
- PÉRON, F., 2002, "Construction, signification, rôle social et géographique", in *Le patrimoine maritime. Construire, utiliser, symboliser les héritages maritimes européens*. Presses universitaires de Rennes, Collection Art et Société, pp. 15-33.